



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

19572

133 p.
tables
graphiques
programmes
index.

RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN ALGERIE

PROJETS

Consultant: Henri NICOLAS - Décembre 1991

*Bookshop off: Mr. Droui
10/115/IMRB*

SOMMAIRE

Résumé

- 1 - Vue générale de l'économie et des industries algériennes
- 2 - Les entreprises publiques industrielles
- 3 - La réforme
- 4 - Besoins de réhabilitation
- 5 - Consultation des acteurs impliqués dans la réhabilitation des entreprises publiques
- 6 - Assistances présentes et futures
- 7 - Formulation de projets

Branche industrie textile

Branche biens d'équipement

SIDER - Tuberie sans soudure

SNVI et réseau de sous-traitance mécanique

Industrie pharmaceutique

- 8 - Annexes

Ce document n'engage pas la responsabilité de l'ONUDI

RESUME

Cette mission était placée sous le titre de référence " Réhabilitation des entreprises industrielles publiques en difficulté dans le cadre du programme de réforme et de relance économique en Algérie "

Ce titre indique deux niveaux de préoccupations différentes que l'on reconnaîtra à travers cette étude.

Le premier niveau est d'ordre technique et industriel. Il concerne le fonctionnement d'un potentiel industriel mis en place pour l'essentiel au cours de la période 1965 - 1980 et dont certains éléments peuvent apparaître comme obsolètes ou usés. En fait, un problème constant est celui de la maîtrise industrielle, qu'il s'agisse de management, d'organisation de la production, de maintenance des équipements, qui explique en partie que le potentiel de production soit utilisé à 20 à 50 % de sa capacité nominale. A ce problème interne s'ajoute la défaillance de l'environnement économique. L'intégration des complexes industriels sur eux-mêmes, les difficultés rencontrées par le secteur privé, la présence d'un partenaire unique des grandes sociétés, l'Etat, ont conduit à un système industriel constitué de grosses unités de production, dénuées de l'environnement économique. L'intégration des complexes industriels sur eux-mêmes, les difficultés rencontrées par le secteur privé, la présence d'un partenaire unique des grandes sociétés, l'Etat, ont conduit à un système industriel, constitué de grosses unités de production, dénuées de l'environnement de sous-traitance, de services industriels, de partenaires financiers qui font la souplesse et l'efficacité des systèmes ouverts en fonctionnement. Une troisième raison est d'ordre temporel et conjoncturel : diminution des ressources dont l'abondance a permis à une certaine époque de contourner ou masquer des problèmes de fonds, et conséquences de cette pénurie sur le renouvellement du matériel, l'approvisionnement en pièces de rechange, l'approvisionnement en matières premières et demi-produits.

Il en résulte aujourd'hui un tableau d'ensemble constitué d'unités de production souvent en mauvais état, non compétitives par rapport à une concurrence étrangère réelle, fût-elle sauvage, coupées d'un environnement économique trop faible pour jouer son rôle d'accompagnement, non alimentées en stratégies industrielles pour les fonds de participation dont la fonction est administrative.

A ce titre, on peut parler d'un besoin de réhabilitation, exprimé par exemple par SIDER lorsqu'elle expose les problèmes de productivité de sa tuberie sans soudure. Il est effectivement souhaitable que cette installation se rapproche, par des moyens appropriés en investissements, matériels, organisation, gestion, de la capacité de production pour laquelle elle était prévue.

Mais cette problématique est posée par SIDER dans un contexte de politique industrielle d'ensemble :

- la réhabilitation, donc la mise en productivité satisfaisante, d'une grande entreprise, se traduira soit par augmentation de la production à effectif constant, soit par diminution d'effectif.

Dans un contexte pénurie de moyens d'investissements lourds, cette seconde éventualité est dominante et pose le problème d'emploi et d'équilibre social dans une région où l'entreprise en question est le principal sinon unique employeur. D'où la nécessité d'associer restructuration d'une grande entreprise et restructuration de l'espace économique impliqué verticalement (la filière d'intégration) ou horizontalement (la spécialisation sectorielle locale)

- la stratégie de l'entreprise n'est pas seulement une stratégie de réhabilitation, mais aussi de développement par croissance ou par diversification :

- . Déploiement de technologies maîtrisées sur de nouveaux marchés
- . Nouvelles technologies
- . Croissance externe, valorisation

C'est ainsi que SIDER envisage des projets en aval tels que la valorisation des sous-produits des hauts fourneaux (laitier) ou la transformation des tubes sans soudure pour la fabrication de bouteilles à gaz à haute pression ou d'accumulateurs hydrauliques.

Un autre exemple, celui de la SNVI, pose une problématique comparable. On ne peut dissocier l'efficacité insuffisante de l'appareil de production existant, d'une organisation trop intégrée, en bénéficiant pas de la souplesse et de la dynamique d'un tissu industriel de sous-traitance mécanique.

Ainsi, au premier niveau, d'ordre technique et industriel (réhabilitation ou restructuration) concernant une unité de production ou une entreprise, s'ajoute un autre domaine d'action qui s'intéresse à un système industriel (la branche, le secteur, le bassin d'activités). On débouche alors sur des problèmes posés en termes de plans de structuration ou de conversion. En fait, les responsables de la politique industrielle en Algérie, à leurs différents échelons de compétence : Ministère, Plan, Fonds de participation, grandes entreprises ont exposé ces deux niveaux de problématique en les analysant selon des besoins :

- de réhabilitation industrielle. Par exemple, l'amélioration de la productivité de tuberie de Regghaia
- d'assainissement financier. Cet assainissement implique l'entreprise mais aussi des rapports avec ses clients et fournisseurs, ainsi que ses banquiers

- de structuration de l'espace de production : délestage, essaimage, organisation d'un réseau de sous-traitance

- de structuration du tissu industriel : stratégies de développement, traitement des facteurs de blocage (dans l'industrie textile par exemple), politique de projets.

- de l'aménagement de l'espace industriel, actions transversales relative à l'innovation, la qualité, la qualification du personnel, l'aménagement des zones industrielles, le financement des équipements etc ... Le Ministère de l'Industrie et le Fonds de participation ont insisté sur la nécessaire ingénierie de ces nouvelles organisations.

La démarche suivie en Algérie, des Administrations aux entreprises, a permis d'identifier et de valider quatre projets, dans lesquels on reconnaîtra les différents niveaux de préoccupation exposés ci-dessus. Enfin, pour ce qui concerne le PNUD, sa philosophie et ses interventions sont orientées vers l'aide à la politique industrielle, et ne concerneront en aucun cas l'assistance aux entreprises.

Quatre projets sont proposés. Deux autres pourraient être envisagés sous réserve de demandes plus précises.

Branche ou entreprise concernée	Origine		Projet n°
Textile	CIEF FONDS CNC	M. IDJHAKIRENE M. SAÏBI M. CHAMI	1
Biens d'équipements	MIM FONDS FONDS	M. FENARDJI M. BELHOUS M. BENAMEUR	2
SIDER	SIDER	M. RACHEDDEDINE (avec approbation M. CHETIH)	3
SNVI et sous-traitance (notamment ENASQ)	SNVI	M. BEN MAKROUF	4
(Pharmacie)			(5)
(SONELGAZ)			(6)

Au choix des fonds de participation ou entreprises se superpose une préoccupation de structuration de l'espace industriel : développement de la PMI , actions transversales, aménagement du territoire.

Origine : Monsieur Le Ministre délégué à la PMI : M BAYOU
MIM : M. FENARDJI
Fonds de participation biens d'équipements : Monsieur BELHOUS
CNC : Monsieur CHAMI

Enfin, le cas de la structuration du secteur des machines-outils a également été signalés.

Projet n° 1 Branche textile

La branche textile, constituée des principales filières laine, coton, soie, textiles industriels, confection, souffre d'un problème fondamental de non-compétitivité, d'autant plus grave que les marchés s'ouvrent, volontairement ou non, à la concurrence internationale. La raison ne serait pas l'état des équipements, ni même l'organisation de la production, mais l'efficacité insuffisante du système industriel et commercial : financement des approvisionnements, structures sociales, relations entre les entreprises, poids des frais fixes sur une production trop faible.

Le projet

- . Identifier et évaluer les contraintes et facteurs de blocage
- . Mettre en évidence les réserves de productivité cachées
- . Proposer des solutions d'organisation au niveau de la branche

L'étude s'appuiera sur une audit des 10 entreprises publiques de la branche, auquel s'ajoutera l'observation d'une échantillon de PMI privées.

Projet n° 2a Biens d'équipements

Le Fonds de participation des biens d'équipement comprend 130 entreprises. Le Président du Fonds souhaite pouvoir disposer d'un instrument d'action de nature plus industrielle, et plus proche des entreprises, sous la forme de ce qui est appelé provisoirement " holding " : structure de participation financière et outil de gestion des stratégies industrielles. à l'échelon de groupes homogènes par filières ou par branches, comprenant un nombre raisonnable d'entreprises (une dizaine par exemple). Le projet consiste, en s'inspirant d'exemples étrangers, à imaginer et construire ce concept. L'approche est pluridisciplinaire : économique, industrielle, juridique, financière. L'étude sera appliquée au cas concret d'un ensemble d'entreprises publiques orientées vers la construction métallique, la chaudronnerie, produisant des biens d'équipements pour des secteurs tels que l'agro-alimentaire ou les matériaux de construction (ENCC, BATIMETAL, PROSIDER, plus un groupe d'entreprises du secteur public local, à déterminer).

Projet n° 2b

La seconde demande concerne le cahier des charges de la structuration dont ce groupe aura besoin. Ce cahier des charges sera établi à partir d'une méthodologie classique :

- audit des entreprises concernées
- préconisation des solutions de restructuration : délestages, diversification, projets nouveaux, partenariats, actions structurantes etc ...

Projet n° 3 SIDER (sidérurgie)

Le problème posé est classique de la problématique de restructuration : il s'agit de la mise à niveau d'un investissement réalisé il y a dix ans : la tuberie sans soudure (effectif : 1.500 personnes).

Le problème est important par l'enjeu économique du produit : forte valeur des produits importés, valeur ajoutée importante, utilisation des matières premières nationales, débouché assuré) et par l'écart existant entre la capacité nominale de l'installation (67.000 tonnes à deux équipes) et sa capacité réelle (40.000 tonnes à 3 équipes). Le projet consiste à :

- établir le plan d'"autonomisation " de l'unité par rapport à SIDER 2 : objectifs, contraintes, moyens à mettre en oeuvre.
- préconiser les solutions techniques et de gestion propres à assurer la mise aux normes quantitatives, et éventuellement qualitatives, de la production.

Le projet peut aussi être l'occasion d'une réflexion plus générale sur les problèmes de délestages et d'essaimage de SIDER, y compris les nouveaux projets (notamment de valorisation des sous-produits de hauts fourneaux).

Projet n° 4 SNVI et système de sous-traitance (véhicules industriels)

La SNVI procédera d'une part au délestage de certaines activités (petite tôlerie, tuyauterie, estampage, frappe à froid, ferrures, décolletage) sous forme d'ateliers autonomes de sous-traitance. Ces projets nouveaux seront établis à partir d'entreprises existantes, publiques ou privées, ou à créer.

Le projet consiste à étudier l'organisation du système de sous-traitance SNVI :

- restructuration du potentiel existant, dans l'optique délestage. Préconisation d'un système et de procédures.
- organisation de l'extension du système de sous-traitance à de nouveaux produits et prestations

Trois éléments importants seront pris en compte :

- l'augmentation de la capacité de production de SNVI (de 4.500 à 8.000 véhicules par an)
- l'ouverture des sous-traitants à d'autres entreprises ou secteurs clients
- le projet devra comporter une approche d'aménagement, concernant la région Rouiba-Boumerdès, dans la perspective de développement d'un pôle industriel et technologique intégré : constitution d'un tissu industriel local, aménagement de l'immobilier industriel, diffusion des technologies, pépinières d'entreprises.

Thèmes transversaux

Les entretiens conduits dans les différents secteurs ou branches, ainsi qu'avec les structures horizontales : Ministère de l'Industrie et des Mines, délégation à la PMI, CNC, PNUD et ONUDI montrent l'intérêt d'engager des actions aux fins de contribuer à la structuration de l'espace industriel des PMI : structures de stratégies et de gestion industrielles, actions transversales relatives à l'innovation, aux transferts de technologie, au droit des affaires, aux procédures de financement, à l'aménagement de l'espace ...

Ce sont des problèmes de restructuration, releables de ce programme, ou du projet-cadre.

Il est important que les projets permettent d'installer une capacité de réflexion, par la capitalisation de quatre expériences en vraie grandeur, sur le rôle structurant des grandes entreprises par rapport au tissu industriel. Les concepts de délestage, essaimage, création de projets nouveaux, actions transversales structurantes, s'appliquent à tous les secteurs.

Il est important également que la problématique, les méthodes, les résultats, soient alimentés par la réflexion de partenaires extérieurs aux entreprises concernées et à leurs organismes de tutelle, Administration ou Fonds de participation. Il s'agit des banques et organismes de crédit, sociétés d'ingénierie, organisations professionnelles et consulaires, universitaires.

Conditions d'exécution de la mission

La mission a été effectuée selon le schéma suivant :

- briefing informel à Vienne le 12 Novembre 1991

. Discussions avec MM. SARESKI
TOUROU
DHAOUI

- premier séjour à Alger du 22 au 25 Novembre 1991

Discussions avec le PNUD et l'ONUDI

Réunions du Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Economie (CIEF), Conseil National de Planification, Chambre Nationale de Commerce, grandes entreprises (SNVI). Les premières orientations ont été données, en direction des Fonds de participation ou entreprises concernés

Ces discussions avec le Ministère de l'Industrie ont porté sur la finalité de la mission (identification de projets de restructuration ou de réhabilitation) mais également sur la question plus large d'animation du tissu industriel et des PMI. Dans cet esprit, une note de réflexion a été remise à MM. BAYOU et FENARDJI sur le thème : " Rôle d'animation industrielle de l'Etat ").

- Confirmation des rendez-vous au cours de la période du 25.11 au 06.12.91

- Second séjour à Alger du 6 au 11 Décembre 1991

Visites de confirmation au Ministère de l'Industrie
CNP

Entretiens avec :

. Les Fonds de participation : biens d'équipement, industries textiles
. Des entreprises : SIDER, SNVI, SONELGAZ

. Entretiens avec les missions économiques CEE et France - organismes financiers

Participations à un séminaire sur l'industrie de la pharmacie
Entretiens de synthèse et de validation avec MM.

- . BAYOU - Ministre délégué à la PMI
- . FENARDJI - Secrétaire général du Ministère de l'Industrie et des Mines
- . LARBAOUI - Directeur des relations internationales au Ministère de l'Industrie
- . ROSE - Représentant - résident du PNUD
- . NICKELS - Directeur de l'ONUDI
- . RAMDANI - Représentant de l'Algérie auprès de l'ONUDI - Paris

. Debriefing à Vienne les 12 et 13 Décembre 1991

MM. SARESKI et TOUROU

Liste des personnes rencontrées

M. A. NICKELS	Directeur de l'ONUDI - Alger
M. TORE ROSE	Représentant - Résident PNUD - Alger
M. DABIRI	PNUD - Alger
M. FENARDJI	Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie - Alger
M. IARBAOUI	Directeur des Affaires Internationales. Ministère de l'Industrie - Alger
M AÏT YOUNES	Ministère de l'Industrie
M. BELKACEM	Directeur de la prospective - Ministère de l'Industrie
M. HAMROUSSI	Directeur de la mécanique au Ministère de l'Industrie
M. RAMDANI	ONUDI - Chargé des relations avec l'Algérie - Paris
M. BAYOU	Ministre délégué à la PMI - Alger
M. IDJAKIRENE	Directeur général CIEF (1) - Alger
M. BEN AKZOUA	Directeur de l'Industrie - CNP (2) - Alger
M. RABHI	Directeur de l'Energie CNP - Alger
M. CHAMI	Secrétaire général CNC (3) - Alger
M. MAJ	Directeur du Développement CNC - Alger
M. CHERRAK	Direction du Développement SNVI (4) - Rouiba
M. ZEMBA	Direction du Développement SNVI - Rouiba
M. SAÏBI	Direction CIEF - Alger
M. SAÏBI	D.G. Fonds de participation de l'industrie textile - Alger
M. BELHOUS	Président du Fonds de participation " biens d'équipement " - Alger
M. BEN HAMEUR	Directeur Général du Fonds de participation " biens d'équipement " - Alger
M. KJELLSTROM	Responsable de la Banque Mondiale, pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord - Washington
M. SARI	Directeur administratif et financier de SONELGAZ
M. RACHEDDEDINE	Directeur du Développement SIDER - Annaba
M. LAGIER	Mission économique - Ambassade de France - Alger
Mme QUEVEDO	Responsable du bureau de la C.E.E. - Alger
M. HASSAM	PDG de SIDEM (ingénierie) - Alger

Participation aux journées nationales sur l'investissement dans l'industrie pharmaceutique - Alger

- (1) Centre d'ingénierie et d'expertise financière
- (2) Conseil national de planification
- (3) Chambre Nationale de Commerce
- (4) Société Nationale de Véhicules industriels

Entretien de validation : 10 et 11 Décembre 1991

MM. A. NICKELS
 T. ROSE
 FENARDJI
 BAYOU
 LARBAOUT
 RAMDANI
 BELKACEM

RAPPORT

1 - Vue générale de l'économie et de l'industrie algériennes

1.1. Climat politique et économique général

La situation politique et économique de l'Algérie est caractérisée par l'évolution récente vers des structures et mécanismes moins centralisés et moins rigides que ceux mis en place au lendemain de l'indépendance.

Au plan politique, cette évolution s'est traduite par le multipartisme et l'arrivée de nouveaux acteurs dont le poids sur le comportement actuel des opérateurs économiques, tant algériens qu'étrangers, est certain.

Ceci est particulièrement vrai dans la période du second semestre 1991, qui précède les élections législatives. Nul ne peut dire actuellement quel en sera le résultat et, par la suite, l'incidence sur les nombreuses réformes engagées depuis trois ans.

1.1.1. Au plan économique, les réformes se sont succédées à un rythme extrêmement rapide, modifiant, dans les principes, les conditions de développement de la vie des affaires. Nous en retiendrons principalement trois volets concernant plus précisément le développement industriel qui fait l'objet de ce rapport

. La modification du statut des entreprises publiques.

Celles-ci sont passées ou passeront d'un état caractérisé par la dualité grandes entreprises - administration planificatrice, sans autonomie de gestion, à une situation de centre de profit. Les unes ne sont pas encore autonomes (par exemple SNVI) mais le deviendront après l'épuration de leurs difficultés financières. Les autres sont autonomes. Elles restent néanmoins des entreprises d'Etat, dans la mesure où leurs capitaux sont publics, détenus par une ou plusieurs des holding d'Etat créées à cet effet sous le nom de Fonds de participation. Ensemble, elles représentent 70 à 80 % des emplois et des investissements industriels.

Deux interrogations subsistent :

- 1 - Comment se fera l'arbitrage entre l'obligation d'équilibrer les comptes dans un marché ouvert à la compétition et l'héritage de comportements souvent peu conformes avec l'idée de performance industrielle ?
La question des réductions d'effectifs se pose, notamment, avec une acuité particulière. Cette hypothèse n'est pas envisagée par les grandes entreprises qui constituent l'essentiel de l'emploi dans leur région. Elles devront alors étendre et diversifier leurs productions, ce qui posera un problème de qualification, d'accès aux technologies, et de risque de dispersion.

2 - Va t-on vers une privatisation?

D'aucuns parlent même de fermeture de certaines entreprises publiques, information démentie par le Ministre de l'Economie en 1990 (1). En 1991, on admet que la stratégie d'une entreprise ex-publique puisse être déterminée par un partenaire privé, même étranger, devenu majoritaire.

. L'évolution du secteur privé.

Compte-tenu des priorités absolues données au secteur public jusque récemment, par exemple pour l'importation d'équipements et de matières premières, le secteur privé s'est très peu développé au plan industriel. Il se situe plus volontiers dans des créneaux commerciaux, voire spéculatifs, et investit dans des opérations à rendement rapide.

Une prise de conscience et une volonté affichée par les grands opérateurs industriels se manifestent actuellement en faveur de la promotion du secteur privé : concentration de ces grands opérateurs sur leur métier principal et délestage d'activités annexes, recours à la sous-traitance, essaimage, développement de l'idée de prestation de services. L'évolution des esprits par rapport à une stratégie du " tout intégré " est visible mais l'application concrète se heurte à des difficultés non encore résolues : absence d'un tissu intermédiaire d'industries et de services, pénuries de devises, faiblesse des qualifications dans le secteur privé.

. Le passage d'une économie planifiée à une perspective plus libérale.

La planification autoritaire imposée à l'essentiel des secteurs économiques et industriels dans leurs actions courantes laisse la place à une planification globale qui s'intéressera aux grands équilibres économiques mais exercera néanmoins son influence directe sur les opérateurs économiques de trois manières principales :

- par le capitalisme d'Etat : l'appartenance du secteur industriel lourd à l'Etat par le moyen des Fonds de participation
- par des incitations financières : bonification des taux d'intérêts, primes, subventions
- par l'octroi des ressources financières : le système bancaire reste public, même si les règles de commercialité introduisent un rapport de concurrence entre les banques et de négociation avec les opérateurs économiques

(1) Voir article ci-après

La loi d'orientation sur le crédit et la monnaie introduit des espaces de libertés économiques, favorisant le commerce, les investissements, notamment dans leur dimension internationale.

S'agissant du commerce, l'abrogation de la loi sur les intermédiaires a précédé les dispositions qui permettent l'installation de concessions représentant les sociétés étrangères importatrices. Par ailleurs, la création des comptes en devises est en quelque sorte la reconnaissance officielle du " change parallèle ". Elle devrait augmenter les possibilités d'importation mais aussi accélérer l'évolution du dinar vers la convertibilité et son ajustement au coût réel par rapport aux autres monnaies. De fait, la convertibilité a été annoncée par le Gouvernement pour 1993.

ECONOMIE

"Ni vente d'entreprises, ni licenciement de fonctionnaires"

déclare M. Hidouci

La reorganisation en cours de l'économie nationale "n'a pour objectif que l'assainissement des entreprises publiques et nullement leur vente" comme "il n'est pas question de licencier des fonctionnaires", a réaffirmé le ministre de l'économie, M. Ghazi Hidouci, dans une interview accordée à l'hebdomadaire "Jeune Afrique".

Estimant "aberrante" l'idée même de vendre des entreprises en difficulté, le ministre devra repenser sa conception du "type de privatisation" adopté par l'Algérie. Il s'agit de maintenir le caractère public des capitaux des entreprises sans possibilité de transactions dans le secteur privé, mais ces mêmes entreprises, devenues des sociétés par actions, auront, sur le marché la même indépendance commerciale qu'une entreprise privée.

Interrogé sur les rumeurs de licenciement de fonctionnaires, M. Hidouci a affirmé qu'il n'en est pas question mais qu'au contraire il est prévu le recrutement de 50.000 fonctionnaires en 1991 et même des augmentations de salaire dans la fonction publique.

Dans le secteur économique, les "immenses" capacités de production installées permettront aux entreprises d'offrir des postes à du personnel qualifié, ce qui pourrait avoir un effet d'entraînement sur les besoins en main-d'œuvre non qualifiée, a-t-il ajouté.

A propos de la gestion de l'endettement extérieur, M. Hidouci, tout en restaurant le refus de l'Algérie de demander le restructuration de sa dette, a affirmé que le pays est devenu soluble par sa capacité à assumer, dans le court terme, les comptes de la banque centrale à augmenter ses réserves de change, et à accroître ses importations dès l'année prochaine.

L'accroissement des possibilités de paiement du pays va permettre dès maintenant, selon le ministre, d'améliorer les conditions de vie de la population, de rééquilibrer les comptes des banques pour mieux se positionner sur le marché international et de contracter des crédits à moyen et long termes en vue de "sortir définitivement de notre situation d'endettement".

La baisse actuelle de la valeur de la monnaie nationale "n'est pas une dévaluation mais l'expression de sa valeur réelle sur le marché", a souligné par ailleurs le ministre, expliquant que le dollar ne recouvrera sa stabilité que lorsque l'inflation algérienne sera effacée et le niveau des réserves de change sensiblement augmenté.

Parlant de la fiscalité, M. Hidouci a estimé que l'introduction d'un système moderne vise par une répartition équitable de la charge fiscale à améliorer les recettes publiques sans augmenter les impôts et proportionnellement les alléger pour les entreprises.

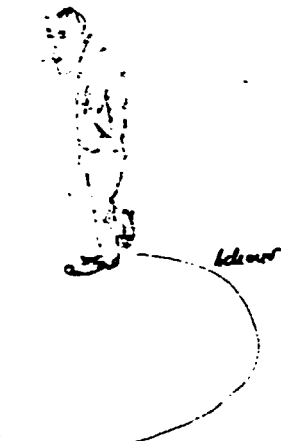
Pour 1991, les prélèvements fiscaux ne seront pas augmentés, alors que les salaires pourraient bénéficier de réductions fiscales, a-t-il ajouté.

A propos des résistances aux réformes, le ministre de l'économie a simplement estimé qu'il faut "un temps d'adaptation" à la logique implacable du marché.

El Monjahid 11.11.90 APS

1.1.2. L'observateur extérieur tire de cette situation une vision dynamique de l'Algérie mais aussi une impression de désorganisation et d'incertitude fondée sur une situation économique générale dégradée : difficultés de la vie quotidienne illustrées par la pénurie alimentaire et le coût excessif des denrées, l'insuffisance dramatique de logements et, plus généralement, les effets de l'exode rural, les moyens de transport, la pollution industrielle et urbaine. Au plan strictement industriel, les grands investissements réalisés dans la période 1965 - 1985 ont été très freinés par la diminution des moyens financiers (prix du pétrole) au cours de la seconde moitié de la décennie 80. Il en résulte un vieillissement généralisé des produits et de l'appareil de production qui se traduit dans de nombreux cas par une inversion de la courbe de développement. Telle production de 10 en 1985 qui devait passer à 15 en 1989 est retombée à 5 ou 6. Un million d'emplois devaient être créés au cours du plan quinquennal 1984 - 1989, la réalité est à 400.000 alors que la population s'accroît de 800.000 habitants par an. De ce fait, les stratégies sont difficiles à mettre en oeuvre : comment faire face à l'amélioration des taux de couverture de la demande intérieure, tout en générant des devises par l'exportation de produits manufacturés dépassés et de qualité insuffisante ? Comment créer des emplois productifs dans un contexte de pénurie de moyens d'investissements et de qualifications techniques ? A ce sujet, beaucoup parlent d'une régression du niveau de l'enseignement, qui ne manquera pas d'avoir des effets importants sur le développement économique de la décennie qui commence.

Qui a dit qu'on ne peut pas faire ça en temps pas rond ?



SYMPOSIUM

L'entreprise en crise

L'Entreprise algérienne face à quelle crise? Economique seulement? Rien n'est moins sûr tant l'économie est fondamentalement politique.

ORGANISATEURS ET PARTICIPANTS À CE SYMPOSIUM AURAIENT CERTAINEMENT souhaité débattre de l'entreprise dans un autre climat.

Non, parce que la majorité d'entre eux s'est investie dans la création d'un tissu industriel qui permet aujourd'hui la possibilité de réformes ainsi que celle d'une gestion moderne pour en faire un outil performant dans le cadre d'une économie de marché, laquelle ne se déçoit pas. Pas plus que ne se décrétant les comportements et attitudes nécessaires par les exigences de la performance

Mais chacun avait à l'esprit la démission de R. Etat de son poste de Président de l'APN, celle M. Merbah du C.C. du FLN, l'appel de ces membres du C.C. du FLN pour la tenue d'un comité central extraordinaire, la démission aussi du Vice-président de la commission d'enquête parlementaire sur la chambre nationale de commerce et surtout la vigoureuse mise au point par Mr. Mouloud Hamrouche à propos de ceux qui gênent les réformes en cours.

La forte participation à ce symposium est due en partie au climat socio-politique dans lequel il s'est tenu.

Mais comme pour prévenir les choses, le premier ministre avait pris le soin lors de la réunion préparatoire tenue avec les dirigeants d'entreprise le 10 octobre dernier de prendre la température et de lever les ambiguïtés de sa politique. C'est auparavant dans une série de communiqués, les dirigeants du secteur public, patrons du secteur privé s'étaient fait l'écho d'inquiétudes réelles. La jonction objective entre la grogne des uns et les opposants politiques aux réformes pourraient constituer dans le contexte actuel un détonateur explosif.

Or, il y a une année à peine ces mêmes gestionnaires ont, non seulement soutenu le principe des réformes économiques mais se sont également inquiétés du retard mis par le passage à l'économie des entreprises publiques.

Alors où est le problème? Pourquoi cette grogne? Réactions de rentiers, comme peut le faire supposer une lecture simpliste des faits, évènements élargis par la perspective d'une économie de marché que ne sanctionnerait que l'instabilité?

Où en parle-t-on? Parce qu'il est admis que sous l'égide de la défense du secteur d'état, on défend des positions et avantages acquis grâce au réseau de relations informelles de protections dont disposent les uns et les autres.

N'oublions pas que c'est au nom de la défense de ce secteur d'état que s'est développé, en 1988-89, un mouvement de contestation des entreprises publiques et qu'un certain nombre ont été sacrifiées sur l'autel de la justice sociale.



Le vrai visage de l'économie

économique. C'est de cela dont se sont fait l'écho les participants au symposium d'Algérie-Actualité. L'inquiétude manifestée ça et là par de nombreux gestionnaires ne résulte certainement pas d'une éventuelle perte d'avantages acquis mais résulte d'interrogations plus profondes, celle de savoir si les réformes initiées par le gouvernement Hamrouche, telles que le laissent apparaître les dernières mesures, permettront à l'économie algérienne de sortir de la crise.

De plus, lorsque l'on sait que les entreprises passées à l'autonomie en 1989, le sont sur la base d'assainissements financiers effectués à partir de bilans comptables arrêtés au 31.12.87! soit deux années après, il ne faut pas s'étonner d'un certain désarroi.

Ne parlons pas des carences laissées à la seule responsabilité des entreprises quand par

ailleurs ont parlé d'endiguer le chômage et de créer des emplois.

Dans ces conditions, sommer les entreprises publiques de se mettre rapidement à l'heure de l'économie de marché, soit! Mais qu'on leur donne les moyens et surtout qu'on leur permette de se préparer correctement!

Or tout se passe comme si la prudence accordée au parachèvement des réformes économiques, allait, une fois ce dispositif entré en vigueur, produire tous les effets escomptés. Cette vision optimiste des choses risque de produire le contraire de l'effet recherché si parallèlement les véritables contraintes ne sont pas prises sérieusement en charge.

"Il faut que ça passe" mais sans casse si l'on veut que l'économie se redresse! C'est le souhait de tous.



H.ZERROUKY

2 - Les entreprises publiques industrielles

2.1. Structures et performances de l'industrie

Le secteur manufacturier

Dans les années 1970, le développement rapide des structures industrielles s'est traduit par la constitution de grandes sociétés nationales.

Aussi, un vaste programme de restructuration a été développé dans les années 80, afin de diversifier le tissu industriel. S'appuyant sur les acquis du plan précédent, la politique industrielle de l'Algérie se définit dans le cadre du plan 1985 - 1989 autour de trois pôles :

- maintenir le niveau de vie individuel
- rentabiliser les entreprises existantes
- faciliter le développement du secteur privé

Pour cela, la substitution de l'industrie locale aux importations constitue une priorité.

Certains secteurs sont privilégiés et bénéficient d'injections massives de capitaux :

- la sidérurgie, en raison des besoins croissants en tubes pour le transport du gaz et de l'eau
- l'industrie chimique, axée sur le développement des pneumatiques, détergents, plastiques, engrais et produits pharmaceutiques
- l'industrie du ciment et du BTP, pour subvenir à la demande de logements et d'infrastructures sociales
- la construction mécanique, actuellement limitée aux véhicules industriels, qui devait s'étendre, au cours du plan, à la fabrication de véhicules particuliers
- et enfin, l'électronique, l'agro-alimentaire et les industries textiles, du cuir et de la chaussure

Les objectifs du plan 1985 - 1989 visent, pour les industries de transformation et le BTP, un taux de croissance de 9 % par an. Ils n'ont pas été atteints.

Au cours de la période 1985 - 1989, la production industrielle, hors hydrocarbures, a connu un taux d'accroissement annuel moyen négatif de - 0,4 %. En termes réels, à la fin de 1989, la production du secteur industriel, hors hydrocarbures, était inférieure à celle de 1984 de presque 2 %.

Les secteurs qui ont subi une chute brutale beaucoup plus importante que la moyenne générale (- 0,4 %) sont les ISMME (industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques et électriques) représentant le tiers de la production

Les secteurs qui ont subi une chute brutale beaucoup plus importante que la moyenne générale (- 0,4 %) sont les ISMME (industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques et électriques) représentant le tiers de la production industrielle. Ils ont connu une baisse globale de 14 % (soit un taux annuel négatif de - 2,9 %). Les branches des textiles et les cuirs ont connu des chutes de l'ordre de - 3,5 % par an. D'autres branches n'ont pas échappé à cette baisse de la production comme les mines et carrières, et le bois et papiers, le commerce et les BTP.

Comme le montre la variation annuelle en volume, les taux négatifs apparaissent brutalement en 1987. Pour certaines branches, ils sont apparus dès 1985.

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Industries hors hydrocarbures	4,6	2,6	- 1,4	- 2,7	- 0,4	- 4,7

الأرقام القياسية للإنتاج الصناعي للشركات الوطنية
 Indice de la Production industrielle des Sociétés Nationales

Base 100 : en 1984

Secteur d'Activité Economique	1990	1989	1988
B. Eau et Energie	154,2	145,3	139,3
C. Hydrocarbures	120,0	114,4	111,2
E. Mines et Carrieres	108,6	106,1	104,4
F. Industries Siderurg. Metallur., mécaniques et électriques	85,4	86,9	101,8
G. Matériaux de construction	110,0	112,9	115,7
H. Chimie - Caoutchouc - Plastic	125,8	128,0	123,9
I. Industries Alimentaires	118,4	115,6	118,9
K. Industries textiles	90,7	85,5	83,9
L. Industries cuir et chaussures	94,5	88,3	89,4
M. Indust. du bois, liège, papier et polygra.	127,1	114,6	100,1
TOTAL GENERAL	108,9	106,0	108,1
TOTAL HORS HYDROCARBURES	102,3	101,0	106,2
TOTAL INDUS. MANUFACT.	100,1	99,2	104,6

Source : SONELGAZ

المصدر : سونلغاز

INTITULE	1990	1989	1988	الوحدة Unité	العناصر العناصر
ELECTRICITE :					الكهرباء
Puis. maxima appelée sur le reseau	2.742	2.487	2.307	م.واط MW.	على قوة استخدامها الشبكة
Abonnés Sonelgaz					مشاركون :
— Haute tension	56	55	55	عدد Nbre	وتر المرتفع
— Moyenne tension	20.811	19.344	17.639	عدد Nbre	وتر المتوسط
— Basse tension	3.138.813	2.960.013	2.787.771	عدد Nbre	وتر المنخفض
Production Sonelgaz	15.450,2	14.598,6	14.090,9	ج واط/GWh	نتاج (سونلغاز)
PRODUCTION NATIONALE	16.183,3	15.137,7	14.480,3	،،	إنتاج الوطني
Ventes d'énergie élect. par Sonelgaz	13.013,2	11.798,3	11.876,7	،،	بيع سونلغاز للطاقة الكهربائية
— Haute tension	3.694,3	3.714,4	3.790,3		وتر المرتفع
— Moyenne tension	4.642,6	4.029,4	4.026,3		وتر المتوسط
— Basse tension	4.676,3	4.054,5	4.060,1		وتر المنخفض
GAZ :					الغاز
Abonnés Sonelgaz	854.842	803.211	762.615	عدد Nbre	مشاركون
— Haute pression	154	146	135	،،	خط المرتفع
— Moyenne pression	1.339	1.254	1.134	،،	خط المتوسط
— Basse pression	853.349	801.811	761.346	،،	خط المنخفض
Livraisons par Sonelgaz aux :					بيع سونلغاز الى
— Distrib. publ.(m. et b. press.)	13.531	12.015,4	11.938,7	مليون وحدة	زبعت الموممة
— Usines thermiques (centrales)	36.767	36.130,9	36.361,9	حرارية	صانع الحرارة
— Clients indust. (haute pres.)	15.951	15.728,8	18.438,4	(1)	بال الصناعيون
— Stations de compression	0,4	0,6	3,2	،،	بطات الضغط

(1) Millions de thermies

BRANCHES	الإنتاج PRODUCTION			وحدة القياس Unité de Mesure
	1990	1989	1988	
INDUS. AGRIC. ET ALIMENT.				
Farines / Semoules	2.588	2.524	2.588	آلاف الأطنان M.T.
Pâtes et couscous	108	120	111	،،
Hulles raffinées alimentaires	338	324	318	،،
Margarine et graisse végétale	17.000	16.000	16.000	طن Tonne
Conserves de légumes	1.350	948	927	طن Tonne
Jus de fruits	10.589	15.994	15.536	طن Tonne
Conserves de tomates	45.959	26.885	35.199	،،
Sucre raffiné et aggloméré	209.000	214.000	222.000	،،
Eau minérale	873	970	1.034	آلف لكل 10 ³ HI
Boissons gazeuses	1.067	1.233	1.361	،،
Lait pasteurisé	9.110	8.474	7.453	آلف لكل 10 ³ HI
TEXTILES ET CUIRS				
Filés cotons et fibranne + laine	30.486	31.940	31.759	طن Tonne
Tissus finis de coton	63.103	62.975	66.906	آلاف المتر 10 ³ ML
Couvertures	2.397	2.011	1.731	آلاف الوحدات M.U.
Chemises	1.937	1.756	1.574	،،
Vêtements de travail	1.648	1.392	1.290	،،
Cuir a dessus (ovins, caprins, bovins)	46.144	40.995	41.533	آلاف الأقدام M.P.
Chaussure. cuir naturel	16.376	14.744	14.689	آلاف الوحدات M.P.
Chaussures cuir synthétique				
BOIS, PAPIER DIVERS				
Menuiserie générale	2.158	1.795	1.214	آلاف متر مربع M.m ²
Mobilier scolaire	582	550	457	آلاف الوحدات M.U.
Panneaux	147	154	138	آلاف متر مكعب M.m ³
Aggloméré de liège	47	50	51	،،
Pâte à papier	21	آلاف الأطنان M.T.
Papier impression	29	26	21	آلاف طن M.T.
Emballage carton (Sacs, Caisses, Boîtes)	88	85	92	،،
Papier de sole	12	11	11	،،
Papier emballages (y compris Kraft)	39	39	46	،،

BRANCHES

PRODUCTION

الاتاج

وحد القياس

فروع

1990

1989

1988

Unité de Mesure

SIDERURGIE METALLURGIE

الحديد و الصلب

Fonte liquide en poche	1.037	1.300	1.500	MT	الاف الاطنان
Acier	767	943	1.301	''	''
Laminés à chaud	564	624	907	''	''
Tubes sans soudure	12	18	24	''	''
Tubes soudés	121	122	156	''	''
Roads à béton	150	173	243	''	''
Charpentes métalliques	37	39	49	''	''
Chaudronnerie	8,3	7,4	6,1	''	''
Serrurerie	1,5	2,0	2,5	''	''

آهن سائل
فولاذ
صفائح على الحار
أنابيب بدون تلحيم
أنابيب ملحمة
أعمدة مسلحة
هياكل حديدية
صناعة الاقفال
صناعة النحاس

INDUST. MECAN. ET ELECTRIQ.

الصناعات الميكانيكية و الكهربائية

Tracteurs agricoles	3.505	2.965	3.404	Unité	وحدة
Véhicules industriels (camions)	3.564	3.946	3.326	''	''
Wagons	253	379	350	''	''
Autocars et bus	727	577	498	''	''
Moteurs diésels	7.503	6.762	6.585	''	''
Accumulateurs	1.016	1.012	1.102	10' USTD	10' USTD
Cables électriques, nus et isolés	22,2	26,1	25,0	M.T.	الاف الاطنان
Cables téléphoniques	2,6	2,6	2,4	''	''
Téléviseurs noir et blanc	159	141	203	M.U	الاف الوحدة
Téléviseurs couleur	124	78	119	''	''

جرارات فلاحية
مقطورات
شاحنات
خافلات
محرك ديزال
مراكم كهربائية
خيوط كهربائية عارية و متعزلة
خيوط هاتفية
أجهزة تلفزيون غير ملونة
أجهزة تلفزيون ملونة
مواد البناء

MATERIAUX DE CONSTRU.

Ciment	6.337	6.819	7.195	M.T.	الاف الاطنان
Plâtre	169	166	142	''	''
Chaux	32	27	32	''	''
Briques	1.644	1.633	1.710	''	''
Tuiles	35	40	58	''	''
Ceramique sanitaire	10,2	10,2	10,6	M.T.	الاف الاطنان
Verre creux	28	29	34	M.T.	الاف الاطنان
Verre plat (non travaillé)	29,8	29,8	28,5	''	''

اسمنت
جبس
جبس
أجرور
قرميد
الاف الاطنان
زجاج اجوف
زجاج منسطح (غير جاهز)

INDUSTRIES CHIMIQUES

Ammonitrate	263	229	248	M.T.	الاف الاطنان
Engrais phosphates	173	193	239	''	''
Méthaneol	93	91	97	''	''
Ethylène	41	45	54	''	''
Transformations plastiques	42	55	47	''	''
Resines	12.130	12.033	10.985	Tonne	طن
Détergents	140	123	131	10' T.	10' T.
Peintures, vernis	99	116	115	''	''
Savons et savonnets	123	100	84	M.T.	الاف الاطنان
Tabacs	27.505	25.272	25.209	Tonne	طن
Allumettes	835	898	800	M.B.	مليون حبة

الصناعة الكيماوية
أمونترات
اسمدة فوسفاتية
ميثانول
إيثيلين
تحويل البلاستيك
راتنج
منظفات
طلاء و بريق
صابون
تبغ
كبريت

U = 10' T.E.P. (Tonne équivalent pétrole)

رول

INTITULE	1990	1989	19
Hydrocarbures liquides (Brut + Condensat)	58.238	55.484	51.8
Gaz Naturel Sec	82.979	80.248	80.6
Gaz Naturel Linuifié	18.424	16.826	14.6
G.P.L. (commercial)	5.757	5.626	5.6

Productions et Exportations des Mines

مخاد

Unité : Millier de Tonnes

MINERAIS	1990		1989	
	التصدير Exporti.	الاتاج Product.	التصدير Exporti.	الاتاج Product.
Mineral de fer		2.939	20	2.748
Mineral de plomb		1.9	3,3	2,8
Mineral de zinc		7,9		12,0
Mineral de cuivre				
Phosphares (calcines + déphosphorés)		1.128	890	1.224

La période 1984 - 1991 est marquée par :

- 1 - Les difficultés d'approvisionnement dues au programme d'austérité mis en place depuis 1987 - 1988. Elles sont limitées et limitent encore les capacités de production industrielle
- 2 - Le manque d'effort de diversification en vue de s'adapter aux besoins du marché national et international
- 3 - La faiblesse du taux de croissance de la production industrielle
- 4 - L'absence de maîtrise technologique

L'industrie, si elle a eu la part belle au cours de la précédente décennie, n'en constitue pas moins l'une des plus sérieuses préoccupations du moment, en attendant la mise en oeuvre, en cours, des profondes réformes des entreprises publiques économiques. Il reste qu'après avoir bénéficié pendant longtemps d'investissements massifs (60 % des budgets d'équipements) avant de voir cette part réduite de moitié depuis le début des années 80, l'industrie n'emploie que 11 % de la population active (4 % pour l'industrie lourde qui ne représente que 7 % du PIB), et continue à vivre des subsides de l'Etat, les pertes des entreprises industrielles du secteur public s'élevant annuellement à près de deux milliards de dinars.

En 1989, la faiblesse de la production a été imputée par les entreprises elles-mêmes, pour 45 % à un manque de ressources extérieures (devises nécessaires à l'importation de matières premières et de pièces de rechange), pour 35 % à une maîtrise insuffisante des installations et équipement et pour 20 % aux conflits sociaux.

Dans le secteur des services, la principale difficulté reste le problème des transports, en particulier par route et par rail ; à cet égard, le plan comporte un important programme d'électrification de voies ferrées, de réfection et d'entretien des routes.

2.2. Contribution du secteur industriel à l'économie nationale

Le secteur industriel contribue à hauteur de 22 % au produit intérieur brut en 1987. Cette proportion s'est maintenue entre 14 et 20 % au cours de la période 1967 - 1987.

Le secteur industriel (hors hydrocarbures) a, entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80, varié entre 15,5 et 17 % de la production intérieure brute (hors hydrocarbures) ou entre 10 à 12 % de la PIB (hydrocarbures compris). A partir du milieu des années 80, la part du secteur industriel a nettement augmenté.

Les analyses simultanées des taux de croissance en prix courants et en prix constants font apparaître nettement les transferts de ressources du secteur productif aux secteurs commerciaux par l'intermédiaire des prix relatifs. Le transfert correspond à un prélèvement sur l'industrie (cumulatif chaque année) de 1,8 % par an.

2.3. Répartition des emplois industriels

Le tableau ci-dessous concerne les effectifs du secteur public. Le secteur privé représente 120.000 emplois.

NSA	INTITULE	Effectifs			Nbre d'entreprises	
		1987	1988	Evol. %	1987	1988
02	Eau et Energie	27.495	27.629	0,1	13	10
03	Hydrocarbures ⁽¹⁾	60.606(1)	34.008(2)	- 43,9	02	02
05	Mines et Carrieres	8.621	8.719	1,1	04	04
06	I.S.M.M.E.	122.994	124.565	1,3	6	31
07	Materiaux de Construction	26.970	28.526	5,8	14	14
09	Chimie, Caoutchouc et Plastique	22.600	22.966	1,5	07	07
10	Ind. Agro-alimentaire. Tabacs et Allumettes	65.462	64.250	- 1,9	26	26
11	Ind. Textile, Bonneterie et Confection	38.196	40.310	5,1	04	04
12	Ind. des Cuirs et chaussures	10.770	11.138	3,4	02	02
13	Ind. du bois, liège, papier, imprimerie	23.496	25.092	6,8	19	16
14	Industries Diverses	534	818	5,3	04	03
	TOTAL	407.744	388.221	- 4,8	124	124
	Total Hors Hydrocarbures	347.138	354.212	2,0	-	-

(1) Il s'agit de NAFTAL et de SONATRACH

(2) Il s'agit de NAFTEC et de SONATRACH

2.4. Secteur public et secteur privé

a - 80 % des emplois de l'agriculture appartiennent au secteur privé. Par contre, les autres secteurs de l'économie sont largement dominés par les entreprises publiques.

La répartition par secteur juridique révèle globalement la part prépondérante du public avec 76 % des effectifs employés (hors agriculture). Depuis 1980, il n'a cessé de renforcer et d'asseoir sa position en tant que premier employeur. Outre l'Administration, il s'affirme principalement dans l'industrie et le B.T.P. avec respectivement 78 et 75 % de l'effectif global. Par contre, sa contribution est relativement plus modeste dans le transport et les commerces et services avec respectivement 53 % et 46 %.

Les statistiques distinguent :

- . Le secteur public (l'Administration, les sociétés nationales)
- . Le secteur public local (entreprises appartenant aux collectivités locales)
- . Le secteur privé

Pour ce qui concerne l'industrie, la période 1965 - 85 a été marquée par la création d'entreprises nationales sectorielles, chacune d'elles correspondant plus ou moins à une notion de filières comme par exemple :

- l'acier
- le machinisme agricole
- les véhicules industriels
- les matériels de travaux publics
- les machines-outils

Dans leur secteur respectif les sociétés étaient chargées, sous la tutelle directe du Ministère de l'Industrie, de missions de production, d'importation et de distribution. Au plan de la gestion, elles fonctionnaient sur un mode administratif, c'est-à-dire sur budget alloué, tant en dinars qu'en devises, sans référence à un équilibre financier de gestion.

Entre 1974 et 1983, malgré un taux de croissance annuel de 13 % environ, la part du secteur privé dans la valeur ajoutée a baissé, passant de 36,5 % à 22,5 %. Elle a ensuite légèrement augmenté.

La part du secteur public dans la valeur ajoutée de l'ensemble industriel a évolué comme suit :

	1974	1978	1985	1987
Eau et énergie	100	100	100	100
ISMME	72,3	91,8	93,4	88,9
Matériaux de construction / verres	80,2	91,9	89,4	87,6
Industries agro-alimentaires	64,5	65,7	60,3	47,6
Industries textiles	23,4	43,2	54,1	51,9
Industries cuirs et chaussures	33,1	59,8	68,5	61,6
Industries bois et dérivés	46,2	60,6	61,7	68,9
Chimie / caoutchouc / plastique	60,7	77,8	80,0	78,3
Industries diverses	66,6	60,7	64,6	53,4

Ce tableau montre que le secteur privé a investi substantiellement dans les industries agro-alimentaires, surtout après 1983 (passage du taux de couverture de la branche de 40 à 53 %), dans les industries textiles (48,1 % de la VA de la branche), des bois et papiers, des cuirs et chaussures et divers. Par contre les industries métalliques - mécaniques ne sont concernées qu'à hauteur de 11 % par le secteur privé.

2.5. Le secteur industriel public local

Le secteur industriel public lui-même se répartit entre industries locales (communales ou de wilaya) et sociétés nationales.

Le secteur public local peut être caractérisé comme suit :

- . du point de vue de l'emploi : 25.000 personnes en 1984, 21.000 en 1987
- . Du point de vue de la VA : 7 % environ du total du secteur public

Du point de vue structurel à l'intérieur du secteur public local, la répartition, à partir de la VA, est la suivante

secteur	En % du total de la VA	En % de la VA du
	des industries locales	public de la branche
Eau et énergie	0	0
ISMME	24,0	9,3
Matériaux de construction / verres	35,3	27,0
Industries agro-alimentaires	2,7	0,9
Industries textiles	10,0	7,0
Industries cuirs et chaussures	0,4	0,6
Industries bois et dérivés	16,2	16,4
Chimie / caoutchouc / plastique	4,1	4,8
Industries diverses	7,3	30,1

La dynamique, bien qu'encore insuffisante, du secteur industriel se traduit par un nombre de projets relativement important : 127 en 1988, pour un total de 827 millions de dinars. Les secteurs les plus animés sont les ISMMEE (39 projets), les matériaux de construction (29 projets), les plastiques, caoutchoucs (25 projets).

Le secteur public local s'est développé essentiellement dans les branches des matériaux de construction, des bois et dérivés et des industries diverses. Sa part dans les industries agro-alimentaires a toujours été faible. Cela traduit probablement le fait que les industries publiques locales ont été conçues non pas pour satisfaire les besoins de consommation de la population, mais comme un instrument pour la réalisation des programmes des collectivités locales qu'il s'agissait d'alimenter en matériaux de construction, menuiseries (notamment pour l'habitat).

Sur le plan des excédents bruts d'exploitation, les performances apparentes du secteur public local sont bien meilleures que celles du secteur public national. Cela ne signifie pas qu'il développe de meilleures performances : cela peut être la conséquence du fait que la quasi totalité des outputs sont vendus aux collectivités locales elles-mêmes et que comme leur excédents de trésorerie sont considérés comme des recettes budgétaires des collectivités locales les prix sont fixés à un niveau élevé.

2.6. Le secteur privé

Jusqu'au début des années 1980, le secteur privé a été politiquement marginalisé (il y a même eu des cas, rares cependant, où des industries privées ont été nationalisées).

Néanmoins, pendant cette période, il y a eu un développement relativement important du secteur privé qui a enregistré, du fait d'une liberté des prix, des taux d'accumulation très importants.

A partir de 1980, le secteur privé a fait l'objet d'encouragements réels : le montant des investissements privés autorisés a été porté à un plafond de 30 MDA (1) puis totalement déplafonné. Un organisme central l'OSCIP (2) a été créé pour accompagner les initiatives privées et, en cas d'agrément, pour donner aux investisseurs retenus les droits à transfert nécessaires pour l'acquisition des équipements et, quelquefois, des matières premières. Le secteur privé a eu, dans certains cas, accès au marché international (AGI) et a recouru au système des " importations sans paiement " selon lequel les équipements et les matières premières, mais pas les produits destinés à la revente sans transformation pouvaient être importés lorsqu'ils ne faisaient pas l'objet de transferts de devises par les canaux officiels.

En même temps, les entreprises publiques ont tenté de développer avec des industriels privés la sous-traitance de pièces industrielles entrant dans leurs programmes d'approvisionnement : ces efforts n'ont pas connu de succès substantiel.

Il s'en est suivi un certain nombre de créations d'industries notamment dans le textile (confection et même tissage) et les chaussures, la cosmétique, l'industrie alimentaire, les bois et dérivés. Cependant, à de rares exceptions près, les investissements privés se rapportent essentiellement à des activités de bout de chaînes s'apparentant davantage à l'amont des activités purement commerciales et au conditionnement (au sens large) qu'à la création d'industries réelles. Les exceptions, bien que rares, sont toutefois significatives.

(1) 30 millions de dinars

(2) L'OSCIP a été dissout le 11.10.88 C'est la CNC (Chambre Nationale de Commerce) organe de nature consulaire qui a hérité les prérogatives liées à l'attribution des licences

2.7. Etat actuel de la planification

Le plan quinquennal 1985 - 1989 a fait l'objet d'un bilan d'exécution en 1991. Parallèlement, des travaux ont été conduits pour la période 1990 - 1995. Ils sont de deux ordres et de nature très différentes des exercices de planification antérieurs :

- l'élaboration d'un programme cadre portant sur des aspects généraux liés aux réformes en cours : programme du gouvernement
- des travaux de branches, résultant des commissions constituées par les principales entreprises, le Centre National de Planification (comprenant les services du Plan et le Ministère de l'Industrie, les groupements d'intérêts et la CNC). Les entreprises y ont apporté leur propre contribution résultant des plans à moyen terme (PMTE).

Dans la période 1990 - 1991, le travail de planification comporte les volets suivants :

- une évaluation de la situation actuelle
- une réflexion à long terme (2005 / 2010) : substitution d'une logique de relations internationales et de valorisation des termes de l'échange à une logique de satisfaction du marché intérieur, épuisement du pétrole.
- la préparation d'un plan à moyen terme 1992 - 1997

Il est clair que ce plan ne prendra pas les formes des plans directifs traditionnels. Il ne s'imposera pas aux entreprises considérées comme autonomes et responsables de leurs projets et de leurs investissements. Par contre, à partir d'une réflexion de stratégie générale débouchant sur des indications de priorités sectorielles et en termes d'accompagnement, il proposera au gouvernement des mesures fiscales, financières (bonification des taux d'intérêt jusqu'à 6 points, primes de localisation, dotations en capital, subventions d'équipement).

Dans la mesure où les entreprises restent publiques, l'Etat peut aussi intervenir en tant qu'actionnaire. Le développement des exportations sera une priorité (objectif de triplement entre 1985 et 1995).

Note LIASSINE

On notera qu'il n'y a plus de plan d'entreprise à caractère annuel, dans le sens légal du terme et dans le sens de l'organisation des relations entre l'EPE et l'Etat (bien entendu il y a des budgets ou des programmations annuelles internes à l'EPE, mais il s'agit là d'une organisation de gestion propre à l'entreprise).

En revanche, il y a un plan national à moyen terme et un plan national annuel. En ce qui concerne la planification de branche, elle est présentée comme un moment méthodologique dans les travaux de planification proprement dite, qui vise à assurer la cohérence des plans d'entreprises d'une branche donnée, et à préparer les travaux d'arbitrage nécessaire à la branche. Mais la planification de branche n'a pas de statut institutionnel ; les travaux de branche sont réalisés par les acteurs de la branche, essentiellement les entreprises concernées, les Ministères techniques ou / et le Conseil National de Planification. Une entreprise peut participer à plusieurs travaux de branche.

. Les nouveaux mécanismes d'intervention de l'Etat, à travers l'Administration centrale et à travers les Fonds de Participation

Il paraît extrêmement utile d'illustrer l'arsenal riche et varié dont dispose l'Etat pour intervenir dans la vie économique en tant qu'Etat actionnaire (à travers les Fonds de participation) et en tant qu'Etat planificateur - régulateur et puissance publique (à travers l'Administration Centrale et Locale).

On s'aperçoit ainsi que l'Etat n'a rien perdu de son rôle prépondérant dans la vie économique, mais qu'il a simplement changé ses formes d'intervention, en vue d'une meilleure efficacité d'ensemble. Les nouvelles formes d'intervention de l'Etat s'exercent désormais à travers la régulation et non plus à travers l'injonction administrative et bureaucratique.

. Contenu des plans d'entreprises / Objectifs indicateurs de gestion

Il convient à ce titre de bien distinguer le plan d'entreprise en tant qu'instrument destiné à organiser les relations entre les entreprises et l'Etat et leur traduction pour ses propres besoins internes de gestion.

Au regard de cette distinction, les plans d'entreprises approuvés quels que soient leur forme et leur mode d'approbation, auront un contenu relativement succinct et différencié, parce qu'ils sont centrés sur les seuls points permettant de préciser, au regard de la mise en oeuvre de ces plans : les obligations de l'Etat envers l'entreprise et les obligations de l'entreprise envers l'Etat.

C'est dans cet esprit qu'il est proposé de privilégier les volets suivants pour les entreprises autres que bancaires

. Axes des développements et stratégies de développement de l'entreprise en liaison avec le plan national : Sous ce volet, il s'agit de :

- rappeler des stratégies nationales et de branche
- préciser les aspects de la stratégie de l'entreprise et de ses axes de développement en vue, notamment, de satisfaire les besoins du marché entrant dans sa sphère d'activité
- développer la nature des restructurations nécessaires ou envisagées (scissions, regroupements d'activités, des fusions ...)
- montrer comment la cohérence est assurée entre les ambitions propres d'entreprises et les objectifs d'intérêt national

3 - La réforme des entreprises publiques (1)

Au début des années 80, les conglomérats d'Etat ont été fractionnés en unités industrielles ou commerciales de plus petite taille, plus facilement gérables d'un point de vue industriel, mais non organisées en centres de profit.

Les réformes 1988-89 proclament l'autonomie des entreprises publiques qui devront désormais équilibrer leurs comptes globaux et en devises, dans un système concurrentiel. Parmi les problèmes qui leur sont ainsi posés figurent la nécessité de concilier équilibre économique et gestion sociale, car certaines d'entre elles constituent pratiquement l'unique employeur de régions très urbanisées (cas d'Annaba et, avec trois entreprises principales, de Constantine).

Une autre difficulté est de déterminer une stratégie industrielle qui ne soit pas un éparpillement de projets définis au nom de la liberté d'entreprendre.

La réforme des entreprises publiques concerne très largement le secteur industriel, encore constitué aux deux-tiers par des entreprises dépendant directement ou indirectement de l'Etat.

La Loi d'orientation sur les entreprises publiques de Janvier 1988 distingue deux catégories d'entités :

- . les établissements publics ou assimilés EPA, EPIC, CRD , structures de sécurité sociale
- . L'entreprise Publique Economique (EPE) régie par la commercialité (2)

L'EPA a une définition relativement classique ; il est un prolongement pur et simple de l'Administration Centrale ; il reste soumis aux règles de la comptabilité publique et n'est pas soumis au droit commercial.

L'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) est régi par le droit administratif dans ses relations avec l'Etat et par le droit commercial dans ses relations avec les tiers.

Le CRD (Centre de Recherche Développement) et les structures de sécurité sociale sont des catégories spécifiques d'établissement.

L'EPIC et le CRD peuvent créer des filiales (EPE) régies par la commercialité et elles ne sont pas forcément assujetties à l'exercice d'une tutelle particulière.

- (1) D'après rapport de M. HOCINE, ancien Ministre de l'Economie
- (2) Les règles du droit commercial

L'Entreprise Publique Economique (EPE) est régie par la commercialité.

Les fonds de participation sont des EPE régies par une loi particulière qui est la Loi sur les Fonds de Participation de Janvier 1988. Ce sont des agents fiduciaires de l'Etat qui gèrent pour le compte de ce dernier, les actions publiques.

Le droit de propriété et les Fonds de Participation

La Loi organise désormais une séparation claire entre les pouvoirs de propriétaire du capital de l'entreprise, et les prérogatives d'administration et de gestion de l'entreprise :

- . L'entreprise Publique est désormais une personne morale distincte de l'Etat
- . L'Etat est propriétaire actionnaire du capital de l'entreprise Publique mais il ne gère plus.
Il crée des structures spécialisées, dénommées Fonds de participation, auxquelles il transfère son droit de propriété sur les actions
- . Il y a lieu de distinguer la fonction de surveillance stratégique à moyen terme (Conseil d'Administration) de la fonction de contrôle opérationnel (Direction Générale)
- . L'Entreprise Publique est une personne morale commerçante
- . Le principe de l'autonomie financière de l'entreprise doit régir effectivement le fonctionnement du secteur économique public.

Les Fonds de participation exercent leur droit de surveillance par l'intermédiaire du portefeuille que leur confie l'Etat. Les actions émises par l'Entreprise Publique sont la contrepartie du capital libéré de l'Etat. En d'autres termes, l'Entreprise Publique émet des actions au profit de l'Etat. Celui-ci transforme aux Fonds de Participation en contrepartie de titres.

Il y a ainsi matérialisation du capital de l'Etat (actions) et mise en place d'une structure qui administre au nom de l'Etat ce capital.

L'inaliénabilité du fonds social des entreprises se situe au niveau des Fonds de Participation, l'Entreprise Publique pouvant respecter dès lors, entièrement, le principe de commercialité. Ainsi, est sauvegardé le principe de l'inaliénabilité du Fonds Social, propriété de l'Etat.

Il faut rappeler avec insistance que les Fonds de Participation ne sont ni des instances de planification ni de nouvelles tutelles. Ils interviennent dans l'élaboration et le suivi d'exécution du plan d'entreprise par leurs représentants au sein du Conseil d'Administration de celle-ci en tant que détenteurs des actions de l'Etat.

Les Fonds gèrent le portefeuille d'action et jouent donc à ce titre le rôle de surveillance stratégique, au prorata de leurs actions dans les entreprises. Les Fonds prennent des participations dans les entreprises et jouent le rôle de sociétés financières.

Notes additionnelles (source rapports LIASSINE et HOCINE) (1)

1 - Parallèlement à la mise en place des nouvelles structures, de nouvelles règles du jeu ont été définies pour assurer la finalité commerciale (la commercialité) des EPE. Il s'agit notamment :

- . de l'autonomie des EPE vis-à-vis des appareils de l'Etat, dont l'éventuelle intervention serait assimilée à l'ingérence.
Les EPE, dans l'ensemble de leurs prérogatives et activités sont sous la seule dépendance, d'une part de la législation et de la réglementation, d'autre part de leurs organes statutaires de gestion.
- . de la nouvelle législation sur la planification (loi 88-02 du 12.01.1988)
- . de la suppression des dispositions de contrôle administratif préalable : stipulations du code des marchés publics (décret 88-72 du 29.03.1988).
Procédures de transferts de fonds (avis n° 32 du 28.03. 1988)
- . de la suppression de tout monopole (d'activité ou de commercialisation de biens et services). Sauf dispositions législatives explicites (décret 88-201 du 18.10.88) :
- . de la nouvelle législation sur les prix (Loi 89-12 du 05.07.89)
- . de la nouvelle législation sur le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (loi 88-29 du 19.07.88) et de la mise en place des budgets devises (décret 88-167 du 06.09.88)
- . du nouveau système de financement des activités industrielles fondé sur la négociation avec les banques
- . du nouveau corpus législatif (publié en partie) sur la gestion des ressources humaines et sur la conduite du dialogue social

(1) M. LIASSINE - Ancien Ministre de l'Industrie - Actuellement Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

(2) M. HOCINE - Ancien Ministre de l'Economie

Tous ces textes entrent d'une certaine façon dans la logique définie au début de 1988. Marquée par la commercialité et une certaine liberté des prix ainsi que par un mode moins rigide de planification et une allocation administrative de certaines ressources rares, notamment les devises. La loi 90-10 du 23 Avril 1990 relative à la monnaie au crédit. Outre qu'elle précise le rôle de la banque centrale d'Algérie vis-à-vis des banques commerciales, met en place un instrument (autonome par rapport à l'Exécutif et au Législatif) de régulation financière et monétaire, marque une rupture avec les modes administratifs d'allocations de ressources aux entreprises, supprime les différences de comportement de l'Etat vis-à-vis du public et du privé et ouvre le chemin aux investissements de non résidents.

Or, le mode de fonctionnement de l'économie, implicitement défini par la loi, est très difficile à maîtriser de la part des organes politico-administratifs de la direction et de la régulation de l'économie ; et l'échec éventuel de ce nouveau mode ne serait pas supporté par des éventuels responsables de l'échec, mais par le secteur public notamment industriel.

Des évolutions de l'économie qui ne seraient pas aussi positives (du point de vue microéconomique ou macroéconomique) qu'on le laisse entendre, seraient en effet le résultat non pas nécessairement de mauvaises performances des opérateurs économiques mais font que les régulateurs n'étaient pas préparés à opérer selon le mode nouveau : c'est-à-dire que cette loi aurait été en quelque sorte prématurée.

2- Les décisions de l'Etat sur l'organisation de l'économie visaient, parallèlement au développement des unités de production, à centraliser l'accumulation financière à travers les banques et les entreprises à vocation commerciale au détriment des entreprises publiques à vocation industrielle ; c'est ainsi que la totalité des investissements étaient financés à partir d'emprunts, sans dotation en capital et que les entreprises industrielles étaient soumises à un régime de prix qui leur allouait une marge (en général faible) sur le chiffre d'affaires. L'analyse des comptes économiques entre 1967 et 1978 (les choses n'ont pas été rectifiées après 1978) établis à prix courants et à prix constants a démontré que les prix ont évolué de façon à pénaliser le secteur industriel et à profiter au secteur commercial. Les prix à la production des produits industriels ayant connu, en moyenne annuelle sur la période, un taux de croissance inférieur de 2 % à celui des autres prix.

La création des Fonds de participation constitue l'évènement majeur dans la mise en oeuvre des réformes structurelles engagées depuis 1987 en Algérie. Au nombre de Huit, les fonds de participation ont pour but de mettre en pratique la réforme du système de gestion des entreprises publiques en consacrant le principe de l'autonomie de l'entreprise publique.

Leur fonction essentielle est de détenir l'ensemble des capitaux publics marchands des entreprises publiques, de les préserver et de les faire fructifier. Aussi ces fonds à travers les administrateurs qu'ils désignent auprès des entreprises publiques exercent la fonction de surveillance stratégique des intérêts de l'Etat dans les résultats des entreprises dont il détient les capitaux. De ce fait, les Fonds de participation sont définis comme des sociétés fiduciaires des entreprises publiques économiques (EPE) ayant des missions financières, économiques et techniques mais nullement de tutelle sur les autres EPE.

Ainsi, des mécanismes sont prévus pour éviter que les Fonds de participation ne remplacent les anciennes tutelles. La loi 88-03 du 12 janvier 1988 précise qu'aucun Fonds de participation ne peut être majoritaire dans une EPE. Un Fonds ne peut détenir au maximum que 40 % des actions des EPE (décret du 21.01.88 - n° 119).

La participation directe et continue des entreprises aux travaux de planification de branche qui se sont effectués pendant la période a consacré la nouvelle approche en matière de planification et a permis une réelle insertion des entreprises dans les processus de réflexion à moyen et long terme ainsi qu'un apport déterminant aux travaux de préparation des plans annuels.

D'autres dispositifs de renforcement de l'autonomie des entreprises publiques économiques seront mis en oeuvre dans le court terme, conformément au programme immédiat d'actions du gouvernement en matière économique et sociale. Ils toucheront, principalement les domaines de l'investissement, du financement, de l'organisation du marché, de l'organisation commerciale et l'exercice du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

3 - Aspects financiers des réformes économiques

Les récentes réformes économiques ont notamment porté sur le secteur financier et sur les modes de financement des projets économiques (extraits du rapport HOCINE)

A court terme, il s'agit d'assurer une meilleure maîtrise de l'évolution monétaire en mettant en place des mécanismes de gestion économique de l'encadrement du crédit, de l'endettement de l'Etat vis-à-vis du système financier et de mobilisation de l'épargne interne à tous les niveaux.

C'est l'objectif essentiel visé par la loi relative à la monnaie et au crédit, dont les principales dispositions consistent en :

- . la création d'un Conseil de la Monnaie et du Crédit et de la Commission de Contrôle des Banques
- . La réglementation rigoureuse des mécanismes de la création monétaire
- . La libération de l'institution d'émission de contraintes multiples
- . La suppression de toute discrimination dans la gestion de la circulation et du placement des moyens de paiement et de crédit
- . L'encouragement des investissements extérieurs utiles
- . L'ouverture de perspectives plus concrètes de mobilisation de l'épargne
- . L'introduction de nouveaux produits financiers - les titres participatifs
- . La définition des mécanismes d'assainissement des dettes des entreprises

Aspects monétaires

En ce qui concerne plus particulièrement la crise du dinar, il est reconnu que sa résorption n'est concevable qu'à moyen terme et se trouve surtout dans l'amélioration de la productivité globale de l'économie.

L'action de valorisation du dinar nécessite un coût élevé dont il faudra organiser le financement, en veillant à identifier avec rigueur les agents économiques et les catégories sociales qui en supporteront la charge.

Dans ce cadre, le rôle régulateur des prix, l'amélioration de la productivité, l'intensification de l'intégration nationale et la stimulation des exportations sont des éléments décisifs pour résorber l'économie parallèle et donner à terme au dinar une valeur équivalente dans l'ensemble de l'économie et un niveau satisfaisant au plan international.

Ce programme d'assainissement concentre ses actions sur la masse monétaire, l'amélioration des ressources nationales en devises, l'amélioration du rendement fiscal, l'élévation de la productivité et surtout l'assèchement des ventes de l'économie parallèle et le recyclage des encaisses oisives. Dans ce cadre, le glissement de la parité du dinar vers sa parité d'équilibre n'est qu'un instrument d'accompagnement et d'accélération du processus d'assainissement de l'économie au terme duquel l'encadrement des activités productives par une régulation effective sera possible, les instruments classiques de régulation (fiscalité, prix, taux de salaire, taux d'intérêt, taux de change) se trouvant désormais en harmonie avec leur champ d'intervention.

La rationalisation des dépenses publiques

Il s'agit en premier lieu de développer un programme de gestion économique de la dette publique, orienté pour le court terme vers la réduction du déficit budgétaire et la contractualisation des relations entre le Trésor et la Banque Centrale, s'inscrivant dans un désendettement progressif du Trésor.

En effet, au delà de l'émergence d'une gestion rigoureuse des dépenses publiques, la relance économique impose à l'état de mettre en permanence ses priorités en concurrence avec les besoins de l'économie et d'opérer les arbitrages les plus conformes aux intérêts à moyen terme, de la Société.

Pour cela, il est prévu de mettre en place les instruments d'une gestion efficace des dépenses de l'Etat et de revoir l'organisation des interventions sélectives de l'Etat sur le marché financier et monétaire en matière de régulation, en mobilisant des instruments nouveaux appropriés, débureaucratisés, par lesquels transiteront le soutien, la subvention ou la garantie de l'Etat, de façon à leur donner une efficacité économique et sociale plus élevée. Une grande partie de ces dispositions est contenue dans le code du crédit et de la monnaie.

La nouvelle politique fiscale

Compte tenu de la réorganisation accélérée de l'économie en cours, amorcée depuis le début des années 1980, les actions de réformes fiscales, en particulier, celles accompagnant le processus d'autonomie des entreprises et celles permettant de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, seront poursuivies intensivement.

Par ailleurs, les conditions nouvelles de financement de l'économie nécessitent une adaptation du rôle que doit assumer le système fiscal pour être à la fois un instrument de collecte des ressources pour le budget de l'Etat mais aussi d'orientation et d'incitation du développement des entreprises et des collectivités locales selon les produits, les zones géographiques (aménagement du territoire) et les objectifs sociaux de l'Etat, et un moyen privilégié de répartition et de redistribution du revenu nationale et de lutter contre la spéculation.

Dans ce cadre, les grands axes de la réforme fiscale sont fondés sur :

- . Les principes généraux de la réforme économique privilégiant la transparence en matière de répartition et de redistribution du revenu ainsi que la régulation économique
- . Les principes liés à l'autonomie des entreprises pour ce qui concerne la fiscalité assure sur les entreprises en particulier et le transfert progressif du capital de l'Etat vers l'entreprise
- . Les principes d'équité fiscale qui impliquent une lutte efficace contre la fraude et l'évasion fiscale sous toutes les formes.

4 - Besoins de réhabilitation

4.1. Analyse du PNUD - Alger

Les taux historiques d'investissement en proportion du P.I.B. notamment dans les années du boom pétrolier, ont été inhabituellement élevés (40 à 50 % dans les années 1970, environ 33 % dans les années 1980). Ils soutenaient une croissance économique rapide dans les années 1970, en créant un secteur industriel de grande envergure, à forte intensité de capital, verticalement intégré avec l'infrastructure qui lui est associé. Une grande partie de ce secteur fait face maintenant à de sérieux problèmes de viabilité économique. L'appui apporté par l'Etat à ce secteur a et continue de constituer une lourde charge sur ses ressources nationales et ses entrées en devises (le sous-secteur des hydrocarbures exclu bien entendu). Quelques douze entreprises publiques ont éclaté en centaines de petites entreprises entre 1980 et 1985, précédant ainsi les réformes économiques profondes. Cependant un management non préparé et la lente progression des réformes complémentaires, ont laissé le secteur à la dérive durant près de dix ans. En 1991, l'industrie ne fonctionne qu'à 30 - 50 % de ses capacités. Les entreprises industrielles publiques sont en principe récemment passées à une autonomie financière (exceptées quelques entreprises stratégiques) et ont été coupées de la tutelle de leurs ministères techniques. Le problème économique le plus important auquel doit faire face le pays à court et moyen terme réside dans la finalisation des réformes du secteur industriel public par :

- . La réorganisation des finances de ces entreprises
- . L'établissement / création des niveaux de contrôle et des responsabilités
- . La restructuration des systèmes de gestions et d'opérations pour en améliorer l'efficacité et la viabilité économique
- . La préservation des énormes investissements d'une dégradation plus importante et de leur sous-utilisation

4.2. Forces et faiblesses actuelles de l'industrie algérienne (source rapport LIASSINE)

C'est un secteur essentiellement public caractérisé par des unités de production souvent importantes, regroupant de nombreuses technologies et chaînes de production liées entre elles dans les unités de production (ce qui en rend la gestion souvent délicate), avec en général peu d'échanges industriels entre unités de production différentes.

C'est un secteur fortement dépendant des importations pour son exploitation : c'est un secteur encore incapable de mettre sur le marché une gamme complète des produits industriels nécessaires aux besoins économiques et sociaux du pays, même dans une hypothèse de forte austérité.

Le secteur industriel vit dans un milieu d'un niveau culturel et scientifique croissant : mais les effets positifs des efforts en matière d'éducation n'ont pas encore permis de rattraper les retards et de donner aux activités industrielles tout le nécessaire soutien de comportements fondés sur la rationalité et les connaissances scientifiques et techniques.

Cela se traduit nécessairement en termes de productivité des capitaux et du travail.

Il y a eu un gros effort de formation, qui se traduit par des taux d'encadrement (et de maîtrise) relativement élevés (respectivement 7 % et 20 % en 1987). Cependant, une bonne partie du personnel d'encadrement et de maîtrise est relativement sans expérience si bien qu'il n'a pas encore une influence suffisante sur les performances. Il existe donc pour les unités et les entreprises une forte réserve de productivité qui sera mise en valeur au fur et à mesure de l'achèvement des processus d'acquisition du professionnalisme par ces cadres et maîtrise.

Le taux d'utilisation des capacités de production, longtemps freiné par la longueur des processus de maîtrise technologique, a connu au milieu des années 80 des niveaux appréciables : puis il s'est à nouveau dégradé à cause des difficultés dans l'approvisionnement par l'importation des inputs.

Par ailleurs, malgré sa puissance, ce potentiel matériel est " inachevé " : le ralentissement du développement industriel que connaît l'Algérie a eu lieu sans attendre que, filière par filière, soit achevée une étape plus ou moins complète du développement. Ce ralentissement a eu lieu à un moment donné, gelant les choses dans l'état où elles se trouvaient à ce moment : dans presque toutes les filières, il manque des maillons importants. L'absence de ces maillons crée des discontinuités dans les flux physiques, rendant obligatoire le recours à des exportations et à des importations de produits non standards, ce qui est difficile et coûteux.

Tel est par exemple le cas des industries mécaniques : certains inputs de production sont spécifiques au modèle du produit final retenu et leur importation ne peut se faire alors qu'après du bailleur de licence ou de ses sous-traitants.

La structure du potentiel industriel installé découle des phénomènes ci-dessus rappelés : elle traduit donc des discontinuités coûteuses. Cette structure correspond à un taux d'intégration donné et à des coûts supplémentaires donnés. Il est probable que, si le taux d'intégration actuel avait été l'objectif visé au départ (au lieu d'être le résultat d'un processus quelque peu " avorté "), il aurait pu être atteint avec des coûts d'investissements et de production beaucoup plus faibles. Il s'agit donc, aujourd'hui, ou bien de subir des coûts excessifs pour le taux d'intégration observé, ou bien de relancer le processus qui a été bloqué dans le but de pousser le taux d'intégration et d'en réduire le coût.

Au plan des relations sociales, les entreprises publiques vivent depuis quelques années des conflits qui se traduisent par des pertes d'heures de travail. Les conflits sociaux ne sont pas toujours motivés seulement par les relations de travail entre employeurs et salariés. Il se traduisent souvent par d'autres insatisfactions des salariés vis-à-vis des organisations syndicales ou politiques notamment. Ils traduisent aussi sans doute une contestation de la " légitimité " des dirigeants des entreprises publiques, qui n'est assise ni sur la propriété du capital (la GSE laissait entendre que, d'une certaine façon, c'est le collectif qui est propriétaire de l'entreprise socialiste) ni sur des décisions politiques.

Les besoins de coordination

Le secteur public industriel reste encore " atomisé " en ce sens qu'il n'existe pas de structures propres à ce secteur dans lesquelles puissent se discuter des questions d'intérêt commun pour prendre position lorsque nécessaire : les seuls cadres sont les branches (mais c'est un organe regroupant des EPE et des administrations) pour la préparation d'éléments de planification. Les fonds de participation peuvent permettre le recueil de points de vue des EPE mais ne sont pas des organes de concertation. Les groupements d'intérêt commun, prévus par la loi 88-01 constituent (mais pour des objets trop précis), une concertation entre les membres. La CNC (Chambre Nationale de Commerce) est à la fois un établissement public à caractère administratif et un lieu de concertation, surtout dans le passé, pour le secteur privé (son Président et les présidents des sections sont des opérateurs privés). Jusqu'à récemment, elle agissait davantage pour le compte du secteur privé, elle est maintenant mandatée (au moins pour le commerce extérieur) pour les PME publiques et privées. Parallèlement, le secteur privé se dote d'une panoplie d'associations patronales.

Il serait sans doute opportun de créer des cadres appropriés de concertation pour le secteur public industriel afin de faciliter l'étude de problèmes communs et l'expression de préoccupations communes. Ces cadres peuvent être globaux (pour tout le secteur) ou partiels, et ouverts éventuellement aux entreprises privées : les besoins de remodelage du secteur industriel, avec ce que cela comporte de développement de la sous-traitance et d'organisation des flux physiques, peuvent requérir la création de " sous-systèmes " propres à faciliter la " gestion stratégique du développement industriel " (pour reprendre les concepts récemment développés par l'ONUDI).

L'industrie algérienne semble avoir des faiblesses en ce qui concerne la recherche - développement (pratiquement nulle), les activités d'engineering et de façon plus générale, les services industriels (nettement insuffisants). De plus, comme elle a fonctionné jusqu'à récemment dans une économie planifiée sinon administrée, elle est encore peu préparée à mettre en oeuvre le concept de marketing (qui les conduira à tenir compte d'une demande qui s'exprime aussi en termes de temps et de qualité).

C'est probablement dans les gestions du temps que les entreprises publiques algériennes ont le plus de progrès à faire : elles ont, dans le passé été occupées surtout par la maîtrise technique et préoccupées par les quantités globales, à travailler sur grandes séries. Le changement dans les comportements devient indispensable et possible : l'enjeu se rapporte à la nécessité de réduire l'immense inertie (interne est due à l'environnement) qui caractérise le secteur.

Les activités connexes à l'axe de production ne sont maîtrisée ni par les industries, ni par les banquiers, ni par les autres administrations concernées.

Il s'agit notamment :

- au niveau interne, de la fourniture de services industriels (consulting, engineering, maintenance et autres services)

Le réflexe même d'acheter ces services, ou de les offrir à d'autres, n'existe que de façon exceptionnelle.

Il s'agit donc pour le secteur d'une part d'apprendre à recourir à ces services et à les valoriser (ce qui est une tâche de maîtrise d'ouvrage, la plus difficile), d'autre part, de se doter progressivement des capacités pour les produire (ce qui est une tâche de maîtrise d'oeuvre)

- au niveau des relations internationales de la connaissance des marchés et du recours aux instruments les plus modernes en matière de services financiers, bancaires, commerciaux

Cette absence de maîtrise se traduit par une grande " inertie " c'est-à-dire un grand délai entre une prise de décision et sa mise en oeuvre, et par des coûts élevés.

Les ressources humaines disponibles ont été mises en oeuvre dans des conditions qui n'étaient pas propres à assurer la meilleure utilisation du potentiel matériel. Dans cet esprit, il faut noter :

- l'absence de personnel de gestion : les ingénieurs et autres cadres ont eu à exercer les métiers de managers sans préparation

- les jeunes cadres et maîtrise n'ont qu'exceptionnellement été correctement encadrés au début de leur carrière, à cause des phénomènes historiques, le monde économique algérien s'était trouvé privé de toute la tranche de cadres formés et expérimentés (ingénieurs en chef, administrateurs en chef, contremaîtres expérimentés ...). Il a fallu reconstituer à partir de zéro l'ensemble des effectifs : des jeunes (issus ou non de l'université, mais toujours sans pratique) ont été nommés à des postes de décision hiérarchique, ayant sous leurs ordres d'autres jeunes.
Du fait que les échelons élevés de la hiérarchie n'étaient jamais formés au " professionnalisme " de leur métier, ils ne pouvaient, vis-à-vis des autres échelons, jouer le rôle d'encadreurs avec ce que cela comporte de transmission dans le savoir-faire et le savoir-être : c'est probablement cela qui, dans beaucoup d'entreprises, donne aux hiérarchies dans les entreprises un caractère d'autorité qui privilégie davantage la transmission d'ordre que celle des connaissances (savoir-faire : savoir-être).

- la législation du travail étant plutôt protectrice et l'ensemble des hiérarchies étant mal préparées à l'exercice des responsabilités de management, il s'en est suivi ce que certains appellent du laxisme dans la gestion des ressources humaines, caractérisé par un manque de discipline dans le monde professionnel, une certaine nonchalance, et de façon générale, l'attribution au travail de finalités davantage sociales qu'économiques.

4.3. Situation actuelle des entreprises industrielles publiques ; besoins en réhabilitation et en investissements

4.3.1. Réhabilitation du potentiel existant (1) - Problématique

L'industrie algérienne a l'âge d'une génération d'homme, ce qui est beaucoup pour une vie de produits et d'équipements. Les uns et les autres exigent des renouvellements. Ainsi, par exemple :

(1) Note LIASSINE : la nécessité de réhabiliter, de moderniser et de compléter le potentiel matériel existant. Ce potentiel commence à être ancien et, ayant été mal entretenu, requiert des efforts de remise à niveau. Il faut également évaluer l'état du potentiel tel qu'il a été laissé à la fin du processus de développement extensif. Cet état est rarement satisfaisant, car des " maillons industriels " prévus dans les plans initiaux n'ont pas été réalisés.

Il faut donc :

- soit trouver des ressources, concevoir et réaliser des investissements de nature à redonner aux industriels une configuration susceptible de valoriser de façon optimale les éléments industriels déjà réalisés (notamment pour réduire les besoins d'importation de matières premières et d'inputs)
- soit, s'il n'y a pas de possibilités de mobiliser des ressources, décider des changements de programmes de production et de process industriels. L'objectif étant toujours la réduction des besoins d'importation des matières premières et d'inputs. Dans cette deuxième hypothèse, des partenaires non négligeables du patrimoine se trouveront non utilisés (bâtiment, machines ...) et il faudra décider du sort de ces éléments : conversion ou cession

. Pour les produits

Les unités de production produits en main, dans le domaine de la mécanique, ont été mises en route au cours de la décennie 70-80.

C'est le cas des matériels de travaux publics, des véhicules industriels, du machinisme agricole.

La conception de ces matériels dans les pays bailleurs remonte maintenant à 20 ans. Le problème posé est celui de la non-capacité de l'industrie algérienne à procéder à ses propres développements industriels. C'est ainsi que, par exemple, le renouvellement des modèles de réfrigérateurs par l'ENIEM (partenaire TOSHIBA) a été soumis aux nécessités d'un contrat produits en main, avec livraison massive d'outillages et de machines de production.

. Pour les équipements

On note des besoins importants de réhabilitation dans les industries de process : sidérurgie, cimenterie, industries agro-alimentaires

4.3.2. Eléments d'analyse

En première approche, les principaux points de difficultés observées dans les entreprises et devant donner lieu à des discussions de restructuration sont les suivantes :

. Les équipements.

S'agissant des grands secteurs industriels, les équipements ont, pour beaucoup d'entre eux, été achetés dans le cadre d'unités clefs en main, dans les années 65 - 75. des renouvellements ont été faits et des compléments ont été apportés. Toutefois, la majeure partie du potentiel de production souffre de vieillissement et d'un défaut de maintenance (1).

Certains équipements sont à la limite de leurs possibilités de production, voire dangereux (COKERIE DE SIDER, site de SKIKDDA, unité ASMIDAL).

(1) Voir l'inventaire systématique des machines et outillages de production, établi par l'ENEM.

. La technologie

L'industrie algérienne reste très dépendante de l'étranger, en ce qui concerne notamment les pièces de rechange, et les outillages. Or, ces derniers sont la condition incontournable d'une appropriation technologique. Tout développement d'un produit passe par une nouvelle conception des pièces et des outillages permettant de les obtenir. Plus généralement l'appropriation technologique n'a été que très partiellement réalisée dans les entreprises et les éléments indispensables au développement n'ont pas été intégrés : études de conception, méthodes, outillages, méthodes d'organisation et de gestion de la production. Par ailleurs, les sociétés d'ingénierie indépendantes ont peu capitalisé en dehors des techniques du bâtiment.

. Les ressources humaines

Les entreprises sont caractérisées par :

- une qualification insuffisante
- un excès de personnel administratif

Tout programme de réhabilitation doit passer par une qualification des personnes, et la formation de nouveaux personnels techniques, afin de renforcer les effectifs de production en qualité et en ratio direct / indirect.

La structure financière

Les entreprises souffrent d'une faiblesse des fonds propres, compte-tenu des reports à nouveau successifs, et d'un volume trop important de créances. Il en résulte un appel au crédit à court terme. Un récent rapport indique que le découvert bancaire atteint pour certaines entreprises l'équivalent de plusieurs années de chiffres d'affaire. A titre d'exemple, le bilan d'une société faisant l'objet d'un programme de réhabilitation financé en partie par la BIRD est le suivant :

Immobilisations	635
Actif circulant	996
TOTAL actif	1.632

Fonds propres nets	- 1.256
Dettes LMT	1.726
Créances	371
Découvert	790
TOTAL passif	1.632

Chiffre d'affaires 710

(l'actif circulant et le découvert bancaire sont supérieurs au chiffre d'affaires).

L'intégration et l'infrastructure

La création de grands complexes intégrés présente l'intérêt pratique de disposer d'unités de fabrication autonomes par rapport à des approvisionnements extérieurs, notamment étrangers. Le problème de la dépendance n'en a pas pour autant été réglé et il en est résulté des systèmes complexes difficiles à gérer, comprenant, en dehors du métier principal de l'entreprise, des activités captives, en deçà de leur seuil de rentabilité, ne participant pas à la constitution d'un réseau de ressources. Les grands complexes industriels n'ont pas suscité la création et le développement d'un tissu intermédiaire de PMI et de services industriels.

Au delà de ces observations, qui devront être affinées sur les cas concrets qui seront retenus, les types d'actions à mettre en oeuvre sont assez clairs et impliquent autant l'environnement que l'entreprise elle-même.

- . Rénovation du parc industriel, sur la base d'audits techniques
- . Transferts de technologie par voie de formation, assistance technique, partenariat industriel
- . Développement de l'infrastructure : sous-traitance, services industriels, maintenance, outillages, ingénierie.
- . Structuration des bilans, avec une implication évidente des banques

Dès lors, le diagnostic de réhabilitation d'une entreprise passera par deux phases :

- . Une analyse interne
- . Une évaluation de l'environnement

4.4. Réflexion sur les concepts : réhabilitation, modernisation, automatisation

L'éventail des problèmes posés par la réhabilitation se distribue selon quatre parties :

- a - Les difficultés liées à des causes fondamentales : la conception ou la construction du projet

Erreur de dimensionnement
Mauvais choix technologiques
Intégration trop forte ou insuffisante

Les trois situations s'apprécient par rapport à un environnement déterminé, qui peut ou non évoluer dans le temps. Les solutions sont d'ordre stratégique : diversification des produits et des marchés, investissements majeurs, intégration verticale ou délestage.

b - Les difficultés liées à des causes initiales

Performances contractuelles non atteintes
Technologie non maîtrisée

La solution peut être d'ordre commercial ou juridique. Elle est le plus souvent liée à un complément d'assistance technique ou de formation

c - Les difficultés liées à des causes internes

Si les problèmes ci-dessus ont été résolus, il s'agit d'une question de management :

- de la production
- de la maintenance
- de la qualité
- des ressources humaines

d - Les difficultés liées à des causes internes - externes

Il s'agit principalement des facteurs de production : disponibilités quantitative et qualitative, coût.

Les causes sont externes car liées à l'environnement : fournisseurs et systèmes normatifs, sources d'énergie, environnement industriel de maintenance, outillages, moyens de formation et internes car susceptibles de solutions internes :

- intégration de fournitures ou de services
- substitution de matières premières ou d'énergie
- formation

Parce que ces quatre groupes de causes sont toujours présents, à des degrés divers, une action de réhabilitation ne peut être envisagée de manière fragmentaire. Elle se conçoit selon une démarche intégrée, comme un projet, dans lequel toutes les interactions techniques et économiques sont prises en cause.

Il n'y a pas de différence de nature, dans la méthode, entre un projet neuf et une réhabilitation industrielle.

La problématique de réhabilitation renvoie également à des problèmes d'ordre technologique strict. Nous en détaillerons trois :

. La production quantitative

In fine, l'insuffisance de quantité de production s'apprécie par comparaison entre un chiffre d'affaires (dans lequel on considèrera le prix de vente comme une donnée de marché) donc une quantité de production, et un ensemble de coûts dans lequel le point sensible est la liste des coûts fixes.

Par ordre de rigidité décroissante, les coûts fixes sont en premier lieu des amortissements, observation qui renvoie à celle de seuil critique technologique et économique. Le constat de difficulté qui conduira au projet de réhabilitation permet rarement de remettre en cause les choix technologiques et de procéder à une réduction du seuil critique par désinvestissement. Remarquons en effet que de nombreuses technologies sont caractérisées par des processus continus pour lesquels la norme critique est technologiquement difficile à transgresser : mini-cimenterie par exemple, (moins de 1 million de tonnes) ou par des processus discontinus comportant des équipements-clés dont la capacité de production est indivisible (une presse mécanique à emboutir est commandée par une cinématique qui impose 500 à 1.000 opérations par heure, selon la taille des pièces. On ne peut faire varier le seuil critique qu'en agissant de manière indirecte, c'est-à-dire par les outillages, en reprise ou à suivre).

Signalons aussi l'impact technico-économique de la taille des séries, qui conditionne la conception de l'appareil de production et les modes de gestion. Bien sûr, ces problèmes se posent au moment de la conception du projet industriel et aucune réhabilitation technique ne pourra ajuster le seuil critique à la dimension du marché. Dans l'hypothèse où cette condition est réalisée, les problèmes de réhabilitation se poseront en terme de performances d'un appareil de production par rapport à une norme.

Selon l'équilibre économique du projet et surtout le niveau des prix de ventes, on peut très bien concevoir qu'un appareil de production, dont l'économie est protégée par des droits de douanes importants sur les produits concurrents fonctionne à la moitié de sa capacité " normale " c'est-à-dire correspondant à la capacité pour laquelle il a été conçu. Même en Occident, on connaît bien la production par campagne, aussi légitime que le passage de 1 à 2 postes de travail.

Par contre, le diagnostic technique de réhabilitation s'appliquera concrètement à plusieurs situations :

- le non-respect des performances du matériel par rapport à un cahier des charges
- les baisses de productivité liées aux pannes d'équipements. C'est le problème de la maintenance préventive et curative qui renvoie à des sous-problèmes variés :

- . Gestion de la maintenance
- . Qualifications de la main d'oeuvre (de production et de maintenance)
- . Disponibilité en pièces de rechange

stockées dans l'entreprise
fabriquées localement
stockées localement
importées à la demande

- . Procédures administratives de commande, livraison, dédouanement

- les contraintes d'input

- . Les matières premières, en quantité et en qualité
- . L'énergie
- . Les outillages
- . Les consommables

- la gestion de la production

. La production qualitative

La qualité de production s'appréciera évidemment par rapport à des normes qui peuvent être :

- d'ordre public, sanctionnées par :

la norme écrite
la procédure homologation
la procédure d'inspection et de certification

- d'ordre contractuel, par rapport à un cahier des charges

Concrètement, l'accès à un niveau de qualité déterminé s'appuie sur la mise en oeuvre :

- . De la base normative
- . Des procédures d'homologation et de certification
- . Des conditions d'obtention de la qualité dans l'entreprise : c'est un problème de qualification et surtout de maturité industrielle

. Les problèmes d'environnement

Ils sont suffisamment connus pour ne pas donner lieu à un développement important. Rappelons toutefois que la non-maîtrise des problèmes d'environnement peut être une cause radicale d'arrêt de la production, notamment pour des raisons règlementaires (rejets d'effluents chimiques à base de chrome dans le cas de la tannerie par exemple ou du revêtement des métaux).

Le tableau suivant présente une démarche permettant de passer de l'analyse des causes de disfonctionnement à deux types d'action :

- sur les causes premières, pour autant que cela soit possible techniquement et financièrement. Il s'agit de remédier à des erreurs dans les choix fondamentaux : équilibre interne du projet, dimensionnement, seuils critiques, intégration, ou de pallier des insuffisances structurelles découlant, par exemple, d'un transfert de technologie insuffisant.
- sur leurs conséquences actuelles, par des actions de redressement

Principales cause de disfonctionnement	Diagnostic	Causes premières	Evolution	Action
Capacité de production insuffisante / structure Mauvais ratio Coûts fixes / coûts variables	Poids excessif des coûts fixes. Amortissements Structures Frais financiers	Erreur de conception dans <u>l'équilibre technico-économique du projet</u>	Nouvelles technologies	<u>Changement de taille</u> Investissements selon marché et finances
Marché insuffisant ou capacité de production trop élevée	Même diagnostic	Erreur dans le <u>dimensionnement</u> initial <u>Seuils critiques</u>	Baisse du marché pour raisons externes (concurrence) ou <u>internes (prix, qualité)</u>	<u>Diversification</u> <u>Nouveaux produits</u> <u>Qualité</u>
Production insuffisante pour raisons internes	Production effective < 8 de la capacité	Performances contractuelles non atteintes Transfert de technologie insuffisant	Dégradation du matériel Personnel : qualification, absentéisme, auto-contrôle	Recours contractuels <u>Assistance technique</u> <u>Formation</u> <u>Sensibilisation</u>
Carence des inputs	Pénurie de matières premières Stocks trop élevés Qualité des inputs Durée des pannes	<u>Taux d'intégration</u> <u>Choix des solutions technologiques</u> Déterminants externes	Changement dans l'environnement	<u>Intégration verticale</u> <u>Délestage</u> Modernisation des équipements
Coût excessif des facteurs de production	Appréciation des coûts relatifs Matières premières Consommables Energie Outillages Main d'oeuvre Maintenance Frais financiers	Déterminants externes	Evolution des déterminants externes Dérives dans la consommation des facteurs	<u>Substitutions</u> <u>Economics</u> Actions externes

4.5. Principales contraintes et faiblesses du secteur industriel et de son environnement

Quatre problèmes clefs :

- . Les approvisionnements de matières premières et d'outillages
- . La fiabilité des équipements
- . L'encadrement technique
- . La pollution

Ruptures d'approvisionnement

Un problème majeur opposé au développement du secteur privé est la discontinuité dans les approvisionnements aussi bien en matières premières qu'en biens d'équipements. En ce qui concerne les matières premières, l'évolution des consommations productives indique une baisse dans des secteurs pourtant orientés vers des secteurs demandeurs :

la métal-mécanique (- 18 % des consommations productives), le textile (- 12 %), les cuirs et chaussures (- 6 %).

Un autre exemple, touchant à l'équipement, est celui des moules pour les matières plastiques : le stock de demandes du secteur privé en cours à la CNC correspond à un montant d'importations de 300 millions de dinars. En 1989, seulement trois demandes ont été satisfaites, pour un montant de 15 millions de dinars et parce qu'il s'agissait de marchés destinés au secteur public.

Une enquête réalisée au cours du 4ème trimestre 1989 indique que plus de la moitié des entreprises ont connu des ruptures de stocks au cours de cette période. Il s'agit principalement des secteurs des ISMME et de la chimie. Le secteur public local est le plus touché, devant le secteur privé, puis le secteur public.

Immobilisations dues aux pannes

Un autre problème important est celui des pannes, dues à un vieillissement et à une maintenance insuffisante. On observe, d'une manière générale, un taux de pannes important et pour des durées significatives : de 6 à 30 jours, dans les secteurs des ISMME, des matériaux de construction et des IAA. (premier trimestre 1990).

Il semblerait que malgré la mise en place d'un plan maintenance par le Gouvernement, les problèmes de maintenance se soient aggravés depuis un ou deux ans.

Encadrement et qualifications

En 1988, on dénombrait 31.853 cadres et 90.248 agents de maîtrises au sein des entreprises industrielles du secteur public national ; sur un total de 388.221 salariés permanents (selon le S.G.T.)

Les ISMME avec 8.572 cadres (catégories 14 à 20 selon le S.G.T.) représentent 27,20 % de l'ensemble des cadres du secteur public national industriel, les hydrocarbures 20,4 % et les industries agro-alimentaires 14 %.

Environnement (extraits du rapport LIASSINE)

Les questions liées à l'environnement et à la pollution ne sont pas prises en charge de façon organisée en Algérie. Elles sont quelquefois traitées dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire, lors de la sélection des sites d'implantation : la problématique, alors, est moins de réduire la pollution industrielle que d'implanter les industries correspondantes dans des régions où la pollution induite est moins nocive. Mais cela n'est pas toujours possible notamment lorsque (pour les cimenteries ou les mines notamment), le site d'implantation est déterminé par des paramètres contraignants (localisation des carrières ou des gisements). Les industries correspondantes ont consenti des investissements non négligeables pour traiter les effluents (liquides et gazeux) : mais il arrive souvent que ces équipements fonctionnent de façon non satisfaisante. On peut citer comme industries dégageant des effluents gênants pour l'environnement :

- * les cimenteries
- * la sidérurgie, qui rejette des effluents gazeux plutôt salissants
- * l'électrolyse de zinc, qui rejette, sous forme liquide et gazeuse, de l'acide chlorhydrique
- * les industries de pâte à papier, surtout à Mastaganem et Baba Ali, qui rejettent des effluents liquides nocifs
- * l'usine de mercure
- * les industries d'engrais, lorsqu'elles contiennent des unités de production d'acide

D'autres industries, notamment le traitement de surface des métaux (phosphatation) utilisent des produits chimiques dangereux (cyanures) qui, après usage, sont récupérés et stockés en fûts. Le retraitement de ces produits chimiques ne se fait pas en Algérie et la récupération ne se fait pas dans des conditions complètement contrôlées.

Enfin il faut noter :

- l'insuffisance des procédés de recyclage et de traitement des eaux industrielles, entraînant des consommations d'eaux qui pourraient être réduites
- le mauvais fonctionnement ou l'insuffisance des systèmes de traitements des effluents gazeux (cimenteries, chimie)
- que la récupération des déchets physiques industriels (ferrailles, chutes de papier) se fait grâce à des entreprises spéciales de récupération. Mais la récupération des déchets des ménages (verres, papiers et autres), qui commence à faire l'objet des préoccupations des autorités n'est pas encore organisée.

Problèmes généraux de gestion industrielle (d'après rapport LIASSINE)

Le management de l'industrie algérienne est en général une fonction atrophiée : dans le secteur public, le management est encore marqué par l'ancienne organisation administrative de l'économie, et, dans le secteur privé, il est totalement confondu avec le capital. L'émergence d'un management attaché au développement et taux d'intérêts de l'entreprise indépendamment de ceux des détenteurs du capital ou des dirigeants peut être une source de progrès.

Le personnel de management est rare dans les entreprises. Certes une bonne partie des entreprises est composée de cadres administratifs. Mais ces cadres administratifs ne sont pas des managers. Là aussi, il existe des réserves de productivités importantes, à mobiliser par l'accroissement du professionnalisme en matière de gestion.

4.6. Quelques compléments sur la problématique d'assainissement

Elle est exposée selon trois points principaux :

- . La mise à niveau financière, notamment la résorption des découverts auprès des banques
- . La restructuration industrielle, impliquant un recentrage sur les métiers de base, une réhabilitation du potentiel industriel correspondant, et un délestage d'activités secondaires vers de nouveaux projets pouvant être pris en charge par le secteur privé.
- . L'aménagement du nouvel espace de PMI constitué par les PMI existantes, celles résultant de nouveaux projets et par les relations de sous-traitance et de services industriels.

Les textes ci-après rendent compte de divers points de vue sur cette problématique.

ENTREPRISES

Où trouver 370 milliards de dinars ?

Par KAMEL CHEHRIT
 Les besoins financiers des entreprises publiques sont énormes. L'évaluation faite par l'Union nationale des entrepreneurs publics donne le total, pas moins de 370 milliards de dinars, soit 37 000 milliards de centimes ! Une somme bien sûr impossible à réunir, selon l'avis d'experts, et cela quel que soit

l'état des finances du pays.
 La démarche qui semble être aujourd'hui privilégiée, tant au niveau de la direction centrale du Trésor qu'au sein du Conseil national de la planification, est celle qui consiste d'abord à dresser un diagnostic réel d'un bon nombre d'entreprises, notamment celles en difficultés et ensuite d'agir par conséquent pour

éviter la répétition des gâchis des années passées. La aussi les choses paraissent très délicates. En plus des moyens énormes à réunir, il s'agit selon un expert financier national de dresser une méthodologie d'assainissement qui soit rationnelle et qui tienne compte des nouvelles réalités de l'économie nationale.

Suite page 5



Gagner du temps en attendant des jours meilleurs...

ASSAINISSEMENT DES ENTREPRISES/ Où trouver 370 milliards de DA ?

Suite de la page 1

Pour cet expert, le premier pas est déjà fait à travers la circulaire du 23 septembre 1991 qui, désormais, définit l'essentiel de la démarche à suivre en matière d'assainissement. Le rôle du Trésor est, dans cette mission, déterminant. Il ne s'agit plus de jouer les pompiers et encore moins la facilité en faisant appel à la Banque d'Algérie - planche à billets - pour des opérations de financement, peut-être sans lendemain.

Il s'agit d'abord d'identifier le mal, son ampleur et aussi de cerner les opérations à entreprendre. Autrement dit, il s'agit surtout de donner une dernière chance aux entreprises "assainissables" et viables pour opérer leur mue, apprendre à force le marché, prévenir les sanctions, la faillite entre autres, consacrée par le nouveau code de commerce.

Le Trésor charge du volet technique de l'opération assainissement conformément à la circulaire du 23 septembre 1991, s'adonne à au delà exercice de l'expertise financière de toutes les entreprises "assainissables".

En plus de l'identification de l'entreprise, il s'agit de dresser tous les ratios financiers pour arriver à un diagnostic sans failles. Les données financières suivantes permettront de dégager une vue d'ensemble sur l'entreprise : le total de ses fonds propres, le total de ses dettes long et moyen termes, le montant du découvert au 31.12.1990, le découvert géométrique, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, la masse salariale, les effectifs, le résultat, etc.

Ces données comptables et financières seront donc d'un secours certain pour pouvoir juger de l'éligibilité d'une entreprise à l'assainissement.

Dans le cas contraire - quand par exemple le déficit est structurel - il est à prévoir des mesures radicales : genre compressions d'effectifs, reconversion ou mise en faillite pure et simple.

La panoplie des mesures d'assainissement préconisées par la circulaire prévoit des mesures d'ordre financier telles la resor-



"Identifier le mal, cerner les opérations à entreprendre..."

tion de l'actif net négatif par la transformation des créances directes du Trésor, la transformation des créances BAD (Banque de Développement), la transformation du découvert géométrique, la transformation du découvert consolidé racheté et le cas échéant un nouvel apport en fonds propres.

Toujours dans ce même dispositif, il est préconisé aussi la mise en place du capital social à travers notamment, la transformation des créances directes du Trésor, la transformation des créances BAD sur ressources du Trésor, la transformation des découverts rachetés et aussi des apports, le cas échéant, de fonds frais.

En plus de cela, il est aussi retenu la possibilité d'agir sur les fonds propres en consolidant sous forme de titres participatifs, les créances directes du Trésor et les créances BAD sur ressources du Trésor. S'agissant de la dette, la formule de sa consolidation est retenue. Les dettes vis à vis du Trésor

et de la BAD seront recouvertes en obligations.

Pour compléter ce dispositif et surtout prévenir les errements du passé et surtout pour limiter au maximum le recours aux solutions artificielles - le recours à la planche à billets, etc. - des mesures d'accompagnement sont prévues. Outre le renforcement des moyens de contrôle interne et externe à l'entreprise (commissariat aux comptes, audits, etc.), il est retenu la formule d'un engagement nouveau Etat/entreprise afin de délimiter les responsabilités de chacun.

Donc, et devant l'impossibilité qu'il y a à réunir et injecter 370 milliards de dinars sur l'appareil économique, les décideurs semblent plutôt opter pour une parade qui surtout permettra à chacun de gagner du temps en attendant des jours meilleurs, et surtout l'éclaircie financière tant attendue.

Kamel Chehrit

El M. 14/5/81

NATION

LOIN des feux de la rampe caractérisant les opérations entrant dans le cadre des réformes politiques comme est le cas pour les prochaines élections législatives, plusieurs actions ayant pour finalité la réussite des réformes économiques sont engagées çà et là. Les gestionnaires d'entreprises et autres économistes préparent le passage à l'économie de marché par une réflexion profonde sur les voies et moyens à adopter pour réussir ce passage. Un des étapes obligées dans ce sens est l'assainissement des entreprises et des banques nationales afin qu'elles soient armées (économiquement s'entend) pour affronter les dures réalités de l'économie de marché au plan national d'abord et international ensuite.

Comment doit s'effectuer cet assainissement ? Par quoi faut-il commencer ? Est-ce que cet assainissement est possible ? Ne nécessite-t-il pas d'autres opérations à mener en parallèle ?

C'est pour répondre à toutes ces questions et à d'autres, que s'est tenu les 12 et 13 mai à l'hôtel Aurassi un important séminaire organisé par le CNAT (Centre national d'animation et de traitement des informations) du secteur du bâtiment et des travaux publics. Son objet était ou ne peut plus clair, l'assainissement économique et financier des banques et des entreprises. Plusieurs gestionnaires d'entreprises publiques et de banques ainsi que des économistes de renom ont participé à cette rencontre et contribué par leurs interventions et leurs interrogations à sa réussite.

Il faut dire que la notion d'assainissement concerne tout le monde, pouvoirs publics, entreprises, financiers, etc. Elle est présentée particulièrement dans les discussions ou négociations

ASSAINISSEMENT DES ENTREPRISES

Choix unique

la situation financière catastrophique de celles-ci.

Les banques auxquelles le pouvoir central a confié la gestion financière des EPE, endettées pour la plupart, éprouvent de plus en plus de difficultés à venir à bout des découverts constatés chez les entreprises publiques d'où les rapports conflictuels existant entre les deux parties.

C'est pour détendre ces rapports que le CNAT et El-Watan ont pensé à l'organisation de ce séminaire. Pour M. Ghazali Hadj Aïssa, PDG du centre d'animation et de traitement de l'information, l'objectif visé est d'abord l'implication des opérateurs qui sont des partenaires indissociables.

Les banques et les entreprises ont intérêt à ce que la situation financière de ces derniers soit assainie. Cela ne peut se faire sans un assainissement de l'environnement des entreprises (qu'il soit juridique, économique ou institutionnel). L'intérêt du CNAT dans cela vient du fait qu'il est un centre d'assistance aux entreprises qui nous font appel pour des diagnostics et des plans de redressement. C'est ainsi que nous avons remarqué que l'entreprise est un élément mineur du processus économique du pays.

Au cours de la première journée, plusieurs communications de haut niveau ont été données par des économistes et des gestionnaires qui furent suivis de débats très riches.

La deuxième journée a été consacrée à des travaux en ateliers sur des thèmes précis tels que l'assainissement du secteur industriel, l'assainissement des entreprises locales, l'assainissement du secteur BTPT (bâtiments et travaux publics), pertes des changes et dépréciation du dinar. L'avantage de cette forme de rencontre est qu'elle permet une participation et une assimilation meilleure. A cet effet, chaque atelier, avec ses participants, a présenté son rapport pour un débat général très instructif et dont les présents ont pu tirer le plus grand profit.

Pour le directeur central à la BDL, « ce séminaire est une des rares fois où l'entreprise et les banques discutent de sujets communs. Il permet de sortir des tensions quotidiennes entre les deux parties. Les gens choisis pour donner des communications maîtrisent leurs sujets et présentent bien les problèmes ».

Pour le directeur financier de l'ENAL, « ce séminaire est très instructif parce que d'actualité ». Les thèmes choisis sont très pertinents. Les interventions sont très bonnes au plan du contenu mais restent toujours théorique. De plus, cette rencontre nous aide à percevoir les avantages et les risques de l'économie de marché. On n'a pas le droit de se tromper ?

Le mot est lâché, à l'étape actuelle, on n'a pas droit à l'erreur qui peut être fatale pour le pays et les générations futures. Pour chaque opération à engager la réflexion entre tous les opérateurs et chercheurs est de mise. Ce séminaire en est un jalon dans cette voie, et c'est l'unique choix.

Fouad DAOU

HABITAT

NOTICE D'INFORMATION

RELATIVE AUX MESURES D'ASSAINISSEMENT DES BANQUES ET DES ENTREPRISES

I. — Principes généraux

Le crédit de crédit bancaire est dans l'intérêt de la collectivité et de la stabilité financière. La mission de la banque est de servir l'économie nationale et de faciliter le développement des entreprises.

II. — Mécanisme de mise en œuvre de l'assainissement des banques et des entreprises publiques

La loi fondamentale de la République prévoit que l'assainissement des entreprises publiques est de la compétence de l'Etat.

III. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

IV. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

V. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

VI. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

VII. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

VIII. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

IX. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

X. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XI. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XII. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XIII. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XIV. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XV. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XVI. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XVII. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XVIII. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XIX. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XX. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XXI. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XXII. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XXIII. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

XXIV. — Principes généraux

Les mesures d'assainissement des banques et des entreprises publiques ont pour objet de garantir la stabilité financière et de promouvoir le développement économique.

CONDUITE DES MESURES D'ASSAINISSEMENT

--- Capital et fonds ---	--- Trésorerie ---	--- Fonds de participation ---	--- Banque ---	--- Clientèle ---	--- Clientèle ---
1. Capital et fonds — Capital — Fonds de participation — Fonds de réserve	2. Trésorerie — Liquidité — Gestion des fonds	3. Fonds de participation — Participation des salariés — Participation des dirigeants	4. Banque — Liquidité — Gestion des fonds	5. Clientèle — Nombre de clients — Qualité de la clientèle	6. Clientèle — Nombre de clients — Qualité de la clientèle

Illustration : cas du secteur de matériaux de construction (source CNAT)

Objectifs de la restructuration

Une restructuration accompagnée ou non d'un redéploiement des activités peut constituer un des moyens de réaliser une politique d'expansion, de diversification, de compétitivité ou de rentabilité de l'entreprise. Ils peuvent conduire à diminuer les coûts de production ou de vente, à améliorer le fonctionnement.

Il demeure certain que la restructuration de l'outil public de réalisation sera conditionnée par un certain nombre de modifications de l'environnement que seuls les pouvoirs public et les collectivités locales pourront mener à bien.

L'analyse préalable de base de cette restructuration rendra facile l'identification et l'évaluation de cette opération.

Il est ensuite aisé de déterminer grâce à une analyse coûts-avantages, quelle hypothèse apparaît économiquement la plus justifiée.

On doit par ailleurs remarquer que la notion de développement intégré, fondée sur la recherche d'activités complémentaires et adaptées au potentiel existant, doit aboutir à une meilleure utilisation des équipements déjà créés et une réduction du coût de ceux qui restent à faire.

Ces préalables n'ont jamais précédé les restructurations organiques et financières intervenues entre 1980 et 1984 et dont nous connaissons les effets aujourd'hui.

On ne restructure pas pour restructurer mais on restructure pour adapter l'outil à une demande, à un marché, à une conjoncture etc ...

La restructuration du secteur de la réalisation passera obligatoirement par le volume de l'activité et son financement, l'organisation du marché qui dictera sa loi, la restructuration financière de l'entreprise publique, le tout contribuant à une maîtrise technique des activités.

Aussi le terme restructuration, à l'étape actuelle et connaissant la situation financière de nos entreprises devrait être pris dans son sens le plus large englobant au moins la restructuration financière, organique et industrielle.

Cette opération se basera sur les résultats de diagnostics sectoriels et des entreprises qui composent le secteur de réalisation et d'enquêtes.

Ces diagnostics macro et micro-économiques seront réalisés au moins sur les trois dernières années d'activité.

L'objectif de la restructuration industrielle sera bien entendu de créer à partir des structures existantes de nouvelles entités plus viables dans le cadre de l'économie de marché.

Cette restructuration industrielle, accompagnée ou non d'un redéploiement d'activité devra viser au minimum la réunion de plusieurs facteurs notamment :

- l'existence d'un niveau d'activité à moyen et long terme et / ou adapté aux compétences de l'entreprise
- une connaissance des moyens de réalisation existantes
- les possibilités de mise à disposition des moyens demandés par l'entreprise
- l'acheminement de ces moyens dans un ensemble de conditions acceptables

Ces facteurs permettront de contribuer d'une manière plus ou moins importante à la réalisation d'objectifs formulés rationnellement ou non par l'entreprise.

Pour l'industrie de la construction nationale, il est nécessaire que cette opération qui a ses propres techniques et qui met en oeuvre un certain nombre de moyens, remplisse un certain nombre de conditions.

Ces dernières n'ont pu être réunies par les mécanismes préconisés dans le passé " restructuration organique, restructuration financière, assainissement financier ".

Elles portent en gros sur deux volets :

- la dotation des nouvelles entités de certaines capacités humaines, matérielles, financières et organisationnelles qu'elles n'ont pas aujourd'hui
- la réduction des contraintes liées à l'environnement

Pour ce faire, cette restructuration s'appuiera d'une part, sur les paramètres de taille, type et degré d'intégration horizontale et verticale des nouvelles entreprises et d'autre part sur une régulation du marché à travers la demande et les mesures d'encouragement de la profession.

La restructuration industrielle, par la concrétisation de certains axes d'intégration horizontale et verticale au niveau des nouvelles structures va permettre :

- une meilleure adéquation avec la pratique actuelle qui favorise tout corps d'état
- une meilleure utilisation des ressources faibles de BTPH
- une plus grande compétitivité obtenue par une meilleure utilisation des capacités et une synergie dans la programmation et coordination des travaux

Cette restructuration du secteur de la réalisation doit puiser tous ses fondements dans la mouvance que nous connaissons et constituer un volet important de la réforme économique qui tarde à se concrétiser pour ce secteur.

5 - Consultation des acteurs impliqués (1)

5.1. Le PNUD (extrait de la note consultative sur le VI^e Programme de pays 1992 - 1996)

Cadre de la mise en oeuvre des réformes

Depuis 1989, le train des réformes économiques a connu un rythme accéléré surtout les douze derniers mois (avec une dépréciation du taux de change équivalente à 50 %). Ce processus a mis en avant plusieurs problèmes et difficultés que rencontrent les économies en phase de transition quant au choix d'une stratégie, y compris la dimension humaine des réformes structurelles. Dans la gestion de ce processus au niveau macro-économique, le PNUD peut apporter son appui au Gouvernement par le biais d'un projet-cadre, en permettant un accès facile et flexible à des échanges de vues sur la nature et les expériences d'autres économies en transition. Ceci pourrait porter sur les options et expériences en termes de stratégie, et les moyens mis en oeuvre pour rendre opérationnelles les réformes économiques, y compris les effets répercutés sur le système administratif, la question cruciale d'une analyse en profondeur des relations réciproques entre les différents éléments du processus de réformes économiques pour une meilleure conception et enchaînement des réformes et, le développement approfondi du système de gestion de la dette. Le PNUD ne propose pas de pourvoir lui-même des conseils en matière de politique d'ajustement, ni d'entamer des négociations en matière de stratégie. Il appartiendrait aux autorités algériennes de décider de l'utilisation de ce projet-cadre. Cette assistance modérée serait octroyée par le PNUD au moment voulu et selon le souhait du gouvernement ; elle pourra comporter la participation à des séminaires internationaux, des voyages d'études, des échanges d'expérience, ainsi que des consultations de courte durée effectuées en Algérie par des experts de haut niveau dans des domaines spécifiques (l'assistance en cours dans le cadre de la réforme du système fiscal pourrait être intégrée à ce travail). L'appui du Programme de Renforcement des Capacités de Gestion (MDP) du PNUD pourrait être sollicité dans l'exécution du programme.

- (1) PNUD Alger :
M. TORE ROSE - Représentant - Résident
M. DABIRI
ONUDI :
M. NICKELS - Directeur

L'industrie

La réforme du secteur public industriel à grande échelle occupe actuellement une place prépondérante. La Banque Mondiale est fortement engagée dans ce processus par le biais d'études, de discussions pour l'élaboration d'une stratégie, et des financements à grande échelle. Le PNUD n'a aucun rôle évident à jouer dans ce domaine. En effet, les projets du PNUD pourvoyant actuellement un appui direct aux entreprises autonomes seront amenés à être clôturés de façon graduelle et ordonnée. Le PNUD pourrait cependant, dès le début du VIème Programme, financer avec le Gouvernement une évaluation conjointe de l'impact des activités passées qu'il a soutenues pour renforcer l'intégration horizontale et approfondir la restructuration du tissu industriel, afin de déterminer s'il existe la possibilité pour le PNUD d'apporter un appui limité, axé vers cet objectif au sein des nouvelles orientations du secteur industriel.

Le Vème programme avait abordé la question du développement des petites et moyennes entreprises et l'importance de ce secteur (PMI / PME) avait été mise en relief lors de la Revue à mi-parcours. En conséquence, des projets appuyés par le PNUD sont en cours d'exécution, visant la promotion de la sous-traitance par des petites entreprises au secteur de l'industrie lourde, ainsi que la fabrication locale d'outils et de pièces détachées. Ces activités devraient être poursuivies. Un secteur PMI / PME bien développé constitue une condition essentielle au bon fonctionnement d'une économie de marché en Algérie, dans la mesure où ce secteur appuiera le secteur de l'industrie lourde, et constituera un mode dominant d'organisation dans le secteur des services. Par ailleurs, son expansion rapide créera un nombre considérable d'emplois. C'est un secteur où dominent les entreprises privées et, par conséquent, le PNUD pourrait aussi apporter son appui à une étude de l'environnement propice au secteur privé afin d'identifier les lacunes et, tout aussi important, examiner les difficultés et blocages que rencontrent en pratique le secteur privé, débouchant sur des propositions en vue d'améliorer la situation et de renforcer le processus de la politique de développement suivi. Il serait aussi peut-être opportun d'examiner s'il y a lieu d'envisager un système incitatif, également applicable au secteur privé et public, afin d'encourager certains sous-secteurs économiques et / ou promouvoir la décentralisation des entreprises.

5.2. Ministère de l'Industrie (réunion du 24.11.91)

Monsieur FENARDJI

Secrétaire général du Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM)

Monsieur LARBAOUI

Directeur de la Coopération Industrielle au MIM

Monsieur RAMDANI

ONUUDI - Paris - Ancien Directeur de l'ingénierie au Ministère de l'Industrie

Monsieur TORE ROSE

Représentant - Résident des Nations Unies

Monsieur Alain NICKELS

Directeur de l'ONUUDI en poste à Alger

Le Ministère de l'Industrie et des Mines procède à un examen d'ensemble de l'outil de production en Algérie. Trois aspects guident l'analyse :

- . l'assainissement financier des entreprises
- . La restructuration de l'appareil de production en fonction d'un redimensionnement des marchés
- . La définition des rôles de l'Etat, puissance publique d'une part, actionnaire industriel d'autre part

Les grandes entreprises publiques garderont un rôle important. Ce n'est plus celui d'un monopole sectoriel, mais une fonction de structuration d'un secteur ou d'une branche. Par exemple : l'agro-alimentaire, le textile. Les stratégies mises en oeuvre seront à la fois sectorielles et élaborées au niveau des entreprises, notamment lorsqu'il s'agit d'une entreprise importante, leader d'un secteur.

On rappelle les principaux opérateurs concernés :

- . Les entreprises elles-mêmes
- . Les Fonds de participation
- . le Trésor Public
- . Le Ministère de l'Industrie qui définit des politiques générales.

S'agissant des entreprises, on distingue :

- . Les entreprises qui appartiendront à l'Etat : SONELGAZ, SNCFA etc ...
- . Les entreprises non autonomes à ce jour mais qui le deviendront après remise de leurs comptes en équilibre.
- . Les entreprises autonomes, qui appartiennent aux Fonds de participation
- . Le secteur privé des PMI, pour lesquelles seront organisés des espaces de développement (zones de Rouiba, d'Arzew).

En matière de restructuration, le problème doit être abordé aux niveaux de l'unité, de l'entreprise, et du secteur (exemples du textile, de l'industrie pharmaceutique, du ciment).

Il se pose également quant à l'organisation de l'espace intermédiaire et de la mise en oeuvre des actions transversales d'animation du tissu industriel. A cet égard, le MIM manque d'expérience et de méthodologie.

Finalement, la question majeure exposée par le Ministère de l'Industrie est celle de la répartition des rôles dans l'élaboration et la conduite de la nouvelle stratégie industrielle. L'Etat, les grandes entreprises, les PMI ont leurs fonctions respectives et se rencontreront dans un espace d'intermédiation qui reste à constituer. Cela concerne en particulier la phase de restructuration (1).

Concrètement, Monsieur Le Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie a indiqué comme secteur dans lequel des projets de réhabilitation pourraient être utilement engagés celui des biens d'équipement. A cet effet, un rendez-vous sera organisé avec le Président du Fonds de participation.

5.3. Ministère Délégué à la PMI

Monsieur BAYOU, Ministre délégué à la PMI

Monsieur RAMDANI

Monsieur BAYOU insiste sur la nécessité de la constitution d'un espace intermédiaire destiné à soutenir, aider, faciliter la création et le développement de PMI, de favoriser les contacts entre les entreprises et d'autres partenaires tels que les Universités, les Ecoles d'Ingénieurs, d'impulser de nouvelles organisations et de nouveaux modes de développement, sous-traitance, essaimage (1).

Une première étape est la création de l'Agence Nationale pour la PMI qui devrait avoir les fonctions suivantes :

- 1 - Aide à l'initiative de projets. Bourse d'idées
- 2 - Aide à l'investissement initial - prêts participatifs, portages
- 3 - Crédits à long terme à taux bonifiés (dans les secteurs à promouvoir)
- 4 - Organisation et promotion du partenariat et du conseil technologique
- 5 - Guichet unique (centre de formalités des entreprises)

(1) Voir en annexe une note d'orientation établie suite à cet entretien

Une préoccupation dominante est de réduire la dépendance de l'industrie algérienne vis-à-vis de l'étranger en encourageant une intégration nationale par des petits et moyens projets.

Un cas typique est celui de l'outillage dont la maîtrise est la condition incontournable du développement de la mécanique, de la fonderie, du découpage-emboutissage, des plastiques.

L'artisanat a été également évoqué comme un sujet important, avec la création de l'ANAT et des Chambres de Métiers, lieux de consultation entre les artisans et forces de proposition.

Dans l'espace intermédiaire on trouvera également les aspects relatifs à la formation (exemple du secteur de la céramique, où l'on associe formation et centre de ressources technologiques pour les entreprises).

S'agissant du choix de projets de réhabilitation, Monsieur Le Ministre Délégué a indiqué les PMI qui pourraient résulter du délestage de grandes entreprises telles que SNVI et ENIEE.

5.4. Centre d'ingénierie et d'expertise financière (CIEF)

Monsieur IDJAKIRENE, Directeur Général

Le CIEF dépend du Ministère de l'Economie. Il est chargé d'un programme important d'audits de réhabilitation - restructuration portant sur 25 entreprises. Ce sont des entreprises autonomes mais en difficultés. Ces missions comprennent :

- pour 5 entreprises : un audit complet de performance (fonctions production, commercial ...) devant déboucher sur un projet de restructuration industrielle
- pour les 20 autres : un audit financier

Ces audits devront être terminés pour Juin 1992. Ils sont réalisés sous le contrôle du CIEF par 4 cabinets : YOUNG, COOPERS, ANDERSON, KPMG.

Ce sont des audits d'entreprises, et en aucun cas des diagnostics de branche.

Le CIEF souhaite, par un partenariat avec les cabinets de consultants (25 % des hommes x mois réalisés par le CIEF) capitaliser la méthodologie et audit. Un complément de formation apporté par exemple par l'ONUDI serait apprécié.

Monsieur IDJAKIRENE indique comme objets souhaitables des projets de réhabilitation ONUDI :

- la filière textile, organisée autour des entreprises CONVERTEX, SOITEX et ECOTEX
- l'entreprise ENAQS : serrurerie, découpage-emboutissage, pour les besoins propres à cette entreprise et pour son potentiel de production, susceptible de constituer une base intéressante de sous-traitance.

Une autre branche pourrait être l'électro-ménager.

5.4. Conseil National de Planification

Monsieur BEN AKZOUA, Directeur de l'Industrie
Monsieur RABHI, Directeur de l'Energie (1)

Le Conseil National de Planification pilote, conjointement avec le Ministère de l'Industrie, les 22 diagnostics d'entreprises non-autonomes. Ces diagnostics sont prêts. Tout complément pouvant être effectué devrait l'être dans des délais très courts, ce qui n'est pas compatible avec le schéma proposé par l'ONUDI.

Par contre, SONELGAZ serait intéressée par une étude technico-économique portant sur les coûts d'exploitation de centrales techniques anciennes. Un rendez-vous sera organisé au cours de la semaine du 7 décembre avec SONELGAZ.

5.5. Chambre Nationale de Commerce (2)

Monsieur CHAMI - Secrétaire Général
Monsieur MAJ - Responsable du Développement et des Exportations (2)

Le rôle de la CNC, autrefois orienté vers une fonction de contrôle des allocations en devises aux projets d'investissement, est maintenant dévolu à l'animation industrielle :

- banque de données de projets - promotion
- remise à niveau technologique
- fusion d'entreprises
- accompagnement au développement
- organisation de la formation

(1) Autre personne : M. RHANEM

(2) Autres personnes : M. SARAOUI - Affaires Internationales - Mme BOUDEMAGH - Secrétariat Général

Le principal problème des entreprises est aujourd'hui celui d'un financement de leurs approvisionnements. Il y a aussi des problèmes de débouchés (le textile) en raison de la concurrence, régulière ou sauvage. Le problème financier (notamment de devises) bloque tout projet nouveau.

La CNC serait favorable à une approche de branche.

5.7. SNVI

Monsieur CHERRAK - Direction du Développement (1)
Monsieur ZEMBA

Un audit est en cours d'étude, dans le cadre des 22 diagnostics effectués par la Banque Mondiale. Il sera disponible très prochainement. Un axe majeur de la restructuration sera le délestage : recentrage sur les métiers dits " nobles " et création d'unités nouvelles séparées mais satellites, qui reprendront le personnel et les moyens de production actuellement employés dans les ateliers délestés.

Un second axe (de développement) est la création de projets nouveaux, dont certains avec des partenaires utilisant les mêmes composants (boîtes de vitesse, hydraulique). Il y a 29 projets identifiés, pour lesquels la voie de la sous-traitance sera privilégiée avec :

- des sous-traitants existants
- des sous-traitants nouveaux
- des sous-traitants nouveaux avec aide technique et de gestion par la SNVI

Ces sous-traitants seront dans l'industrie privée. SNVI a indiqué provisoirement trois possibilités en matière de réhabilitation :

- audit de la fonction sous-traitance
- effets de la restructuration par délestage sur la création par essaimage de nouveaux projets
- étude de réhabilitation - conversion de la fonderie

Une seconde réunion tenue au cours de la seconde mission, a permis de préciser la demande de SNVI (voir document de projet n° 4)

(1) Directeur Général : M. BECCOUCHE
Directeur du développement : M. BEN MAROUF

5.8. SIDER

Monsieur RACHEDDEDINE - Directeur du Développement
(voir document de projet n° 3)

5.9. SONEGАЗ

Monsieur SARI - Directeur administratif et financier
Monsieur CHOUAL - Chef de service de la planification financière

SONELGAZ procède à des études de réhabilitation de centrales thermiques anciennes, construites dans les années 60. Il s'agit en particulier des centrales d'Alger-Port et d'Annaba, de 120 megawatts. Des appels d'offres ont été lancés et EDF international est retenu quant au principe. Le problème du financement se pose mais les montants envisagés (1 million d'écus) ne rentrent pas dans les possibilités du programme proposé.

D'autres demandes pourraient être formulées, concernant des problèmes d'organisation et d'informatique.

Amanallah SARI
DIRECTEUR DES FINANCES ET DU BUDGET

Abdelkader CHOUAL
CHEF DE SERVICE PLANIFICATION FINANCIERE
DIRECTION DES FINANCES

SONELGAZ 2. Bd. Salah BOUAKOUIR - ALGER
Tél. : (02) 74.82.60

SONELGAZ 2. Bd. Salah BOUAKOUIR -- ALGER
Tél. : 64.82.60

5.10. Fonds de participation des industries diverses

M. SAÏBI - Directeur général du Fonds
M. IDJAKIRENE - Directeur général du CIEF
(voir document de projet n° 1)

H. SAÏBI
Directeur Général

Fonds de participation Industries Diverses

12, Boulevard Colonel Amirouche -- ALGER
Tél. : (02) 74.61.24 Télex : 67.232 FOPID

5.11. Fonds de participation des biens d'équipement

M. BELHOUS - Président du Fonds
M. BENAMEUR - Directeur Général
M. LARBAOUI - Ministère de l'Industrie
Mme AMICHI - Ministère de l'Industrie
(voir document de projet n° 2

**FONDS DE PARTICIPATION
BIENS D'EQUIPEMENT**

Kamel BENAMEUR
Directeur Général

12, Bd. Colonel Amirouche - ALGER ☎ : 74.61.72

5.12. Participation au séminaire sur l'industrie pharmaceutique

Programme des Journées nationales sur l'Investissement dans l'Industrie pharmaceutique

Journée du 08 Décembre 1991 :

Journée du 09 Décembre 1991 :

9 H 30' Ouverture des journées par Messieurs les Ministres de l'Industrie et des Mines et de la Santé et des Affaires Sociales .

10H 30' Exposé du Ministère de l'Industrie et des Mines
Thème : Situation actuelle et perspectives de développement de l'Industrie Pharmaceutique par Monsieur AOUH, Directeur
Exposé du Ministère Délégué par Monsieur TAHARI

11H 00' Exposé du fond de participation Chimie-Pétrochimie et Pharmacie .
Thème : Projet de restructuration du secteur de la pharmacie par Monsieur HANIDI, Administrateur

- DEBAT.

14H 30' Exposé du Ministère de la santé et des Affaires Sociales .
Thème : Aspect réglementaire régissant l'activité pharmaceutique par Monsieur GUEBBI, sous Directeur

- DEBAT.

16H 00' Les contrôles du Gouvernement Italien en matière de production des produits pharmaceutiques par Monsieur BATTAGLINO
Fraude sur le médicament générique par Monsieur BES ROSIERS

16H 30' Exposé du Ministère délégué à la Recherche Technologique et à l'environnement
Thème : Recherche et Développement dans l'Industrie Pharmaceutique par Monsieur SAADA, chercheur

9H 00' - Thème : Apport des expériences nationales et internationales dans le domaine de l'Industrie Pharmaceutique

1- Expérience Nationale

- Exposé de :

- SAIDAL (Hr DOUAFIA)
- Institut Pasteur (Hr BENGUEDDA - Nelle GUENASSI)
- EUCOPHARM (Hr ACHOUR)
- Projet Industriel PFIZER et les Pharms (Hr DUBOIS)
- Société PHARMACIA Algerie (Hr BERHANDINE)

10H 45'

Expérience Internationale

- MAROC (PROMOPHARM) par Monsieur HERMISSI
- ITALIE (ICE) Panorama de l'Industrie Pharmaceutique Italienne par Docteur SCIPIONI
- FRANCE - Les médicaments biséquivalents (Labo - Biogalénique) par Madame THIRRE
- L'Industrie Pharmaceutique Française et l'Algérie (SHIP par Monsieur BESTEL

- DEBAT

14H 30' Thème : Mesures incitatives à l'investissement

Exposé de :

- INAPI : Messieurs YOUNSI et YOUNG
- FINALEP : MESSIEUR TAZAIRY
- Ministère de l'Economie
- ONUDI : Monsieur RANDANI Mohamed
- BANQUES

5.13. Secteur privé, pour information

ENTREPRENEURS PRIVÉS

Chez nous, c'est le désastre!

Par Idr

LES RÉFORMES EN COURS POUR L'HOMME DE LA RUE CORRESPONDENT À une volonté d'accélérer la privatisation de l'économie. Se lon lui, en effet, la prééminence est, aujourd'hui, au secteur privé qui prend ainsi sa revanche sur un secteur public longtemps choyé et porté à bras le corps par les pouvoirs publics.

Pourtant, les conférences de presse et autres réunions présidées par M.Lounis Khodja les au "Les 2000 milliards de centimes de créances sur l'Etat et ses démembrements tardent à venir.

Les réformes en cours, pour l'homme de la rue, correspondent à une volonté d'accélérer la privatisation de l'économie. Se lon lui, en effet, la prééminence est, aujourd'hui, au secteur privé qui prend ainsi sa revanche sur un secteur public longtemps choyé et porté à bras le corps par les pouvoirs publics.

Pourtant, les conférences de presse et autres réunions présidées par M.Lounis Khodja les autres "patrons des patrons" ces derniers mois tendent à présenter un autre visage du secteur privé.

A l'unanimité, les représentants des différentes branches constituant ce secteur, adoptent un ton résolument alarmiste. Un véritable SOS est lancé au gouvernement prié de décider un plan de sauvetage de pans entiers actuellement sinistrés de l'industrie privée. Le BTPIC se trouve dans un état critique. Les chiffres avancés par le président de la CGEA attestent d'un réel effondrement de cette activité.

Sur 20 000 entreprises (tous corps d'Etat) existant en 1976, il n'en reste plus en 1990 que 4 000.

Comment, s'interrogent les chefs d'entreprises privées, répondre à des besoins sociaux en croissance constante avec des moyens de plus en plus limités? Jugez-en!

1.500.000 enfants à scolariser, 200 hôpitaux, 1000 polycliniques, 2700 centres de santé et 400 maternités à construire, ainsi que 3.000.000 de logements à offrir le plus rapidement possible pour répondre valablement à une demande qui ne fait que croître. Pas impossible à tenir avec un secteur amputé des 4/5 de ses capacités de réalisation.

D'ailleurs, les 4000 entreprises rescapées ne sont pas au bout de leurs peines.

La liste est longue des récriminations des capitaines de l'industrie privée, reprises dans un mémorandum de la CGEA:

- Gnppage des capacités productives installées.

- Poids rebalancement écrasant des charges fiscales et parafiscales.

- Insuffisance notoire en approvisionnement (matières premières, demi-produits, pièces de rechange, notamment) doublée d'une pratique de répartition discriminatoire, injuste et n'obéissant pas au principe de transparence.

- Impossibilité de renouvellement des équipements et installations largement amortés et obsolètes.

- Une réglementation anachronique (notamment celle relative aux marchés publics), etc.

Et surtout, le non règlement des créances que défient le secteur privé sur l'Etat et ses démembrements. Le président de la CGEA avance le chiffre impressionnant de 2000 milliards de centimes! Une manne qui ne serait pas de trop par les temps qui courent.

Voilà qui est suffisant pour justifier un "on d'alarme" et une série d'invectives à l'adresse des pouvoirs publics qui font la sourde oreille ou qui ne tiennent pas leurs engagements lorsqu'il leur arrive de dialoguer. Evoquant certaines dispositions de la loi de finance complémentaire pour 1990 et certaines tracasseries générées par l'application des décrets 82/145 du 10/04/1982 et n°84/51 du 25/02/1984 relatifs aux marchés publics, le patron de la CGEA, ex-cé, en est arrivé à affirmer que certains ministres "confectionnent des textes de lois, mais ne gèrent pas leur département comme il le faut".

"Une ou deux entreprises sont contraintes de mettre la clé sous le paillasson chaque jour", ajoute-t-il, "si des actions concrètes de sauvetage ne sont pas lancées". Dans une récente intervention à Bistra, M.Lounis-Khodja déplore la grave situation dans laquelle se débat le secteur

"Les 2000 milliards de centimes de créances sur l'Etat et ses

privé concerné, aujourd'hui à penser beaucoup plus à sauver les capacités existantes qu'à élargir ces mêmes capacités.

Dans la perspective de l'UMA, l'entreprise privée algérienne, exsangue, ne lera pas le poids: un combat de "squelettes face à des géants" prévient-il.

On ne peut objectivement pas mettre en doute les propos du président de la CGEA. Mais à le suivre dans son raisonnement, on est enclin à penser que seul le secteur privé est gravement atteint, le secteur public, lui, traversant une période moins sombre. Or, chaque jour qui passe y apporte son lot d'arrêts techniques comme c'est le cas à titre d'exemple de l'ENIPEC S&I "pour cause de rupture de stocks de produits chimiques" suite "aux retards enregistrés dans les procédures bancaires sur lignes de crédit international". Les gestionnaires du secteur public ne sont guère mieux lotis. Ceci est loin de constituer une consolation pour le secteur privé, bien au contraire, cela réduit d'autant les chances des entrepreneurs privés de se voir affecter des ressources plutôt rares depuis quelque temps. Pour les pouvoirs publics, il y a donc du pain sur la planche: relancer l'économie dans sa globalité. Plus facile à dire qu'à mettre en œuvre. A moins que le prix du pétrole - à la faveur de la crise du Golfe - ne se mette à redonner espoir à une architecture économique délabrée et fortement secouée par le choc des réformes.

LCHAFI



M.LOUNIS-KHODJA
"... Chaque jour
une ou deux entreprises
sont contraintes
de mettre la clé
sous le paillasson..."



Des ouvriers devant un établissement industriel



(1) Nous avons rencontré Monsieur LOUNIS-KHODJA, fin 1990.



الكتفديرالية الجزائرية لأرباب العمل

CONFEDERATION ALGERIENNE DU PATRONAT

L'économie nationale en proie à de graves désordres, à la suite des récentes mesures financières et fiscales

Depuis quelques mois la Confédération Algérienne du Patronat s'est attachée à évaluer et à analyser les conditions mises en place par le gouvernement pour assurer la relance économique, que la collectivité nationale ne cesse d'appeler de ses vœux. Elle considère aujourd'hui de son devoir d'exprimer publiquement les conclusions auxquelles elle est parvenue et les propositions qui lui apparaissent devoir être prises en compte à cet effet.

La CAP, a observé que la politique économique, qui accompagne et traduit la mise en œuvre des réformes, est marquée par une préoccupation dominante, celle de resorber la masse monétaire excédentaire dans l'intention de réduire les pressions insupportables qui s'exercent sur l'offre de biens et de services et de favoriser l'épargne nécessaire à un financement sain de la croissance économique.

Si dans son principe cette politique ne peut que susciter et appeler son adhésion, la Confédération considère cependant qu'elle ne saurait être pleinement efficace que si la condition d'être mise en application avec discernement, en vue d'en neutraliser les effets indésirables du contraire aux objectifs visés. C'est précisément de ces effets qu'il s'agit aujourd'hui puisque l'on assiste depuis quelques mois, à une évolution brutale et dangereuse du dispositif mis en place dont les opérateurs économiques nationaux et le consommateur final constituent en fin de compte, la cible.

Il en est ainsi des effets liés à :

- L'accroissement des taux d'intérêts
- La constante dépréciation de la valeur du dinar et à l'adoption des mesures prises pour l'atténuer.
- La taxe compensatoire dont la nouvelle loi de finances vient d'étendre le champ d'application et réam-

1 - La politique poursuivie depuis quelques mois par la Banque d'Algérie, au travers d'un accroissement considérable des taux d'intérêts, pénalise directement les efforts des opérateurs privés nationaux, qui ont pris le parti de refuser les transactions spéculatives et qui cherchent, par le biais des projets d'investissement à contribuer utilement au développement de notre pays et à la resorption du chômage.

2 - De la même manière, la constante dépréciation du dinar depuis trois ans, qui a atteint le taux de 1,5 % par jour depuis six mois, annihile et décourage chez les opérateurs privés toute tentative d'investissement. Beaucoup de promoteurs désespérés par la hausse vertigineuse de leurs coûts d'approvisionnement et effarés par les perspectives de renchérissement de leurs projets d'investissement, dont les valeurs prévisionnelles ont plus que triplé, envisagent aujourd'hui de les ajourner purement et simplement. Les récentes mesures arrêtées par la Banque d'Algérie et l'Administration fiscale en vue d'atténuer les conséquences de cette dépréciation sont inopérantes et injustes dès lors qu'elles procèdent de la volonté d'imposer aux opérateurs économiques, les charges de la stabilisation p. jetée.

3 - A ces tensions insupportables sont venus s'ajouter les effets résultant de l'extension, systématique, cumulative et rétroactive, de la taxe compensatoire, dont le régime échappe à toute logique. Cette imposition qui frappe toutes les marchandises, aussi bien les matières premières que les produits finis et qui s'étend en outre pratiquement à tous les biens d'équipement selon des taux qui varient de 25 à 150%, porte un coup sévère à la production nationale.

Ainsi, aux termes des mesures prises au cours de ces derniers mois, l'état déjà précaire des entreprises s'est

dangereusement dégradé, plaçant l'outil national de production dans une situation critique et discriminatoire, au regard notamment des avantages du fait ou du droit, consentis ou en voie de l'être aux concessionnaires, grossistes et investisseurs étrangers.

Certains de ceux, de ses entrepreneurs, qui dans le souci de maintenir l'emploi de leurs personnels et de ne pas réduire à la misère des familles entières, ont continué à leur verser des salaires malgré la diminution considérable de leurs activités, se voient aujourd'hui contraints de fermer leurs unités et de mettre le personnel au chômage. Des milliers d'emplois sont ainsi menacés de disparaître dans tous les secteurs d'activité.

Si des assouplissements ou des aménagements ne lui étaient pas apportés à court terme, cette politique entraînerait des conséquences économiques et sociales incalculables. Les perspectives de tension et de désordre sociaux ne pourraient qu'en être aggravés sous l'effet de la brutale paupérisation qu'atteindrait les forces vives de la nation. L'ensemble des secteurs économiques serait touché de plein fouet, sous l'effet de la réduction brutale, consécutive de la demande des ménages.

L'esprit de concertation, auquel le Gouvernement a souvent appelé, aurait pu permettre d'éviter ou d'annuler certains des effets les plus graves de cette politique. Malheureusement, toutes les avances de la Confédération Algérienne du Patronat dans ce sens, sont restées vaines. Comment ne pas comprendre dès lors d'éventuelles manifestations de mauvaise humeur ou de désespoir, de la part de beaucoup d'opérateurs nationaux ? Comment pouvoir les éviter ?

Alors que beaucoup cherchent à placer leurs efforts dans le cadre de la politique de relance économique, appeler de leurs vœux par les instances politiques, celles

ci ne semblent pas vouloir saisir toutes les occasions d'expliquer sinon de justifier leur action. Ou bien alors faut-il penser que la relance économique est loin de constituer, dans les faits, la priorité proclamée officiellement.

La Confédération Algérienne du Patronat n'ose pas et ne veut pas le croire compte tenu de l'ombre menaçante déployée par le chômage sur l'équilibre de nos institutions et de notre société. C'est la raison pour laquelle, elle estime, en attendant de pouvoir discuter, dans un cadre concerté et responsable, des différents aspects de la politique économique, que des mesures urgentes et décisives doivent être prises pour éviter l'effondrement de notre appareil de production et le désastre, sur tous les plans, qu'il peut engendrer.

Ces mesures concernent :

— L'adoption d'un ensemble de mécanismes clairs et transparents destinés à réunir et inscrire dans les faits les conditions et modalités de stabilisation de la monnaie nationale.

— Une programmation et un affichage clairs des ajustements éventuels de la valeur prévisionnelle du dinar.

— Une réduction des taux d'intérêt et leur application avec sélectivité afin d'encourager l'incitation à investir et garantir la survie et le développement des entreprises performantes.

— La suspension de l'application de la taxe compensatoire.

La Confédération Algérienne du Patronat réaffirme sa disponibilité et son souci permanent d'apporter sa contribution à toute initiative engagée en vue d'une concertation et d'un dialogue qu'elle ne cesse d'appeler de ses vœux.

5.14. Mission économique en France

M. LAGIER - Attaché commercial

. Des conventions d'assistance technique fonctionnent entre SONELGAZ et EDF International (1). Une société d'ingénierie (SAFIR) a été établie entre GDF (49 %), SONATRACH et SONELGAZ.

. RVI s'intéresse de très près au devenir de CVI, en accord avec KHD, lui-même partenaire potentiel dans le développement de l'unité de moteurs. Ce dossier est suivi chez RVI par M. MASAMET (Directeur du bureau de liaison à Alger) et M. MOREAU Directeur des Affaires Internationales de RVI à Paris.

. Dans le domaine de la pharmacie, plusieurs investissements sont réalisés (au plan commercial) ou en projet par des laboratoires européens :

RHONE POULENC (projet de production de comprimés, gelules, avec SAÏDAL)

SANOFI - Biochimie - Synthelabo

SMITH-KLINE (G.B.)

ROUSSEL UCLAF (distribution)

MERCK (distribution)

DELALANDE (Institut Médical Algérien)

MAISONNE (Argentine)

INTAR et COLIBEL (Belgique)

RIVOPHARM (Suisse) (sirops)

MEDICIPHARMA (pays-Bas)

UPSA

(secteur suivi au P.E.E. par Monsieur CHAUME)

. **SIDER** a utilisé l'assistance technique de **SOLMER** jusqu'en 1989 (**SOLMER GTI** à Fos-sur-Mer - Monsieur **MERLE**).

. Branche textile : il y a peu de fournisseurs d'équipements français. secteur suivi par Monsieur **BAUZAT** au P.E.E.

Philippe LAGIER
Attaché Commercial
Mission Economique et Financière
près l'Ambassade de France en Algérie

12, Chemin du Reservoir
Hydra - Alger

☎ : (02) 60.30.00 / 60.05.22
Télex : c6276 - 66117
Télécopieur : 60-14-80



Electricité de France International
Direction des Affaires Internationales

Michel MARUENDA

Responsable des Affaires Internationales

et **Jean PITHOIS - Attaché commercial**
Région Méditerranée

Tel. (33 1) 40 42 43 55
Telex EDF IE 616 245 F Fax (33 1) 40 42 43 52
Adresse postale : 30 rue Jacques Ibert - Paris Cedex 11
Accueil : 7 rue Anatole France - 92100 Levallois Perret

6 - Assistance présente ou future

6.1. Diagnostic des entreprises non-autonomes (22 entreprises)

Financement Banque Mondiale. Audits réalisés sous le contrôle du Ministère de l'Industrie et du Conseil National de Planification. Ces audits sont terminés en Novembre 1991. Ils ont pour objectif la restructuration financière (mise à niveau des comptes) et industrielle (recentrage et délestage).

Principales entreprises concernées : SIDER, SNVI, ENMTP, ENPMA, ASMIDAL.

La seconde préoccupation est d'insérer la restructuration de ces entreprises dans une perspective d'aménagement de l'espace industriel dans son ensemble.

6.2. Diagnostic des entreprises autonomes (25 entreprises) (1)

Ces diagnostics préalables de réhabilitation sont effectués dans le cadre d'une enveloppe de 6,28 millions de dollars, elle-même incluse dans un programme de 41 millions de dollars comprenant :

Etudes	4,43
Organisation, Ministère de l'Economie	12,22
Organisation BCA	6,10
Formation banques	3,13
Audits formation	3,32
Audits de réhabilitation	6,28
TOTAL	41,00 (2)

(1) Il y a 400 entreprises publiques autonomes en Algérie.

(2) dont prêt BIRD 26 millions de dollars

(3) Document de la Banque Mondiale du 8 février 1991 " Memorandum and recommendations of the President of the IRDB "

(voir § 5.4. et ci-jointe la liste des entreprises concernée).

CENTRE D'INGENIERIE
ET
D'EXPERTISE FINANCIERE

AUDIT-PILOTE OPERATION N° 91 / 01
LISTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES ECONOMIQUES
CONCERNEES

Groupe 01 BTP

REALSIDER	Route d'El Hadjar Annaba
X SONATRO	Zone Industrielle BP N° 26 Réghaia
KAHRAKIB	127 Bld Salah Bouakouir Alger
ERCO	Cimenterie de Zahana Mascara
EB.Const.	Zone Industrielle Constantine

Groupe 02 Equipement

ENCC	35, Ave Marcel Cerdan Oran
FERROVIAL	Route d'El Hadjar Annaba
SONARIC	Gué de Constantine Alger
X ENIE	Route de Mascara Sidi Bel Abbas
ENTPL	02 Ave des Martyrs Oran

Groupe 03 Chimie et Textiles

FERPHOS	Ave des Jardins BP N° 122 Tébessa
SAIDAL	Ain Diab Médéa
X ENAPHARM	02 Rue Bichat Alger
COUVERTEX	Route de Tiaret Tissemsilt
SCITEX	Route de Chetouane BP N°223 Tlemcen
ECOTEX	Zone Ind. Ihaddaden BP N° 324 Béjaia

Groupe 04 Agro - Alimentaire

ENCG	13 Ave El Ouali M.S. Alger
ORLAC	Ave de Tripoli H. DEY Alger
X ERIAD Alg.	28 Ave Colonel Bougara El Harrach
ENASEL	Coudiate BP N° 13 Constantine

Groupe 05 Services et Divers

SNTR	Ave des Frères Bouadou Birmandraie
TV Centre	Route Nationale N° 5 Rouiba Boumerdes
EDG Saïda	Rébahia Saïda
ENATB	Route de Chréa Bouinan Blida
X ENIEM	Zone Industrielle Oued Azzai Tizi Ouzou

X Entreprises devant faire l'objet
d'un audit ultérieur.

6.3. " Industrial Restructuring demonstration project " : projet pilote de réhabilitation portant sur 5 entreprises :

(en millions de dollars)

EMB	25,5
BCR	41,2
PROMETAL	51,1
ENORI	10,2
BIRD	99,5
Entreprises	11,5
Prêts nationaux	34,6
Autres ressources	48,3
TOTAL	193,9

6.4. Industrie du ciment.

Restructuration de l'industrie du ciment. Levée des goulots d'étranglement et amélioration d'unités sélectionnées, avec assistance technique à la gestion de production, au management, à la politique de prix et de distribution (coût : 250 millions de dollars dont 150 par financement BIRD).

6.5. Industrie pétrochimique (SONATRACH)

Projet pour :

- l'exploration et la prospection
- la formation technique
- la valorisation des sous-produits

(coût : 288,7 millions de dollars dont 100 par financement BIRD).

6.6. Projets en cours et proposés (1)

- (1) Extraits du document PNUD : Coopération pour le Développement - Rapport 1989 publié en Mars 1991.

Ce ne sont pas seulement des projets de réhabilitation, mais aussi des projets de développement. Quelquefois, la distinction n'est pas aisée.

Voir notamment : en cours :

- (5) Système de gestion de production et de maintenance SIDER
- (74) Etude de l'aciérie d'El Hadjar (SIDER)
- (96) Aide à la constitution d'une filière mécanique
- (104) Réorganisation de la SIDER

En proposition

- (53) Rénovation de deux chaudières (ASMIDAL)
- (69) Fourniture de pièces de rechange (EPRC)
- (73) Fourniture de pièces de rechange (ERIAD)
- (100) Réduction de la consommation de coke des hauts fourneaux d'El Hadjar (SIDER)
- (10) Rénovation du complexe de liquéfaction GL 1K de Skikda

- (1) Extraits du document PNUD : Coopération pour le développement - Rapport 1989 publié en Mars 1991.

Deux projets de réhabilitation sont en cours d'étude à l'ONUDI, respectivement pour ENIP et ASMIDAL, pour des montants respectifs de l'ordre de 1 million de dollars.

TABLEAU 7.1
PROJETS EN COURS, PAR SECTEUR, 1989

SECTEUR ET IDENTIFICATION DU PROJET	DUREE	DONATEUR	MONTANT ENGAGEMENT	TYPE	CONDITIONS	DEBOURSEMENTS EN 1989
AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES						
/AGR/0070 Beni Salah: mise en valeur forestière / pastorale. Valorisation produits forestière. Etude hydr. Massif de Beni Salah	01/86-01/91	MAEF	561	FTC	DON	*
/AGR/0072 Aide au système algérien de formation pratique à la pêche	09/83-01/91	MAEF	1,034	FTC	DON	*
/AGR/0073 Disinfestation of dates and sprouting inhibition of potatoes and onions by irradiation	01/89-12/91	AIEA	20	FTC	DON	5
/AGR/0074 Pesticide Residues	01/88-12/90	AIEA	186	FTC	DON	82
/AGR/0075 Unité de pâte de fruits	01/89-12/92	CCCE	787	IPA	PRET	*
DEVELOPPEMENT REGIONAL						
/ARE/0003 Oued Mina: mesure de lutte intégrée contre l'érosion	01/84-09/90	GTZ	6,068	FTC	DON	892
INDUSTRIE						
IND/0001 Etablissement d'une usine-pilote pour la production de solutés de perfusions intraveineux	01/87-02/91	PNUD	65	FTC	DON	*
IND/0002 Assistance à l'Institut National d'Etude et de Recherche en Maintenance (INMA)	01/88-01/91	PNUD	94	FTC	DON	53
IND/0004 Mobilisation de l'ingénierie national basée sur la méthode ACT	05/87-10/90	PNUD	271	FTC	DON	135
IND/0005 Système gestion production et de maintenance à SIDER	03/88-12/91	PNUD	532	FTC	DON	378
IND/0006 Plan directeur de développement de l'industrie chimique (EDIC)	11/86-01/90	PNUD	566	FTC	DON	141
IND/0007 Etude de pré-investissement et promotion des projets industriels.	06/88-07/91	PNUD	436	FTC	DON	211

Les versements pour ces projets n'étaient pas disponibles.

TABLEAU 7.1
PROJETS EN COURS, PAR SECTEUR, 1989

SECTEUR ET IDENTIFICATION DU PROJET	DUREE	DONATEUR	MONTANT ENGAGEMENT	TYPE	CONDITIONS	DEBOURSE- MENTS EN 1989	
INDUSTRIE							
ALG/IND/0009	Contrôle qualité des produits industriels	09/88-12/90	PNUD	85	FTC	DON	26
ALG/IND/0010	Développement des capacités de l'entreprise Nle d'organisation, information en matière d'information industrielle	06/87-12/91	PNUD	177	FTC	DON	57
ALG/IND/0011	Développement des capacités de l'entreprise Nle d'organisation, d'information en matière de Consulting industriel	10/88-12/90	PNUD	328	FTC	DON	29
ALG/IND/0012	Développement des capacités de consulting de l'ENORI	01/89-12/92	PNUD	323	FTC	DON	218
ALG/IND/0013	Nuclear analytical laboratory	01/85-01/90	AIEA	251	FTC	DON	10
ALG/IND/0014	Maintenance of Nuclear Instruments	01/89-01/90	AIEA	23	FTC	DON	2
ALG/IND/0015	Radiopharmaceutical quality control	01/84-01/89	AIEA	180	FTC	DON	2
ALG/IND/0019	Coopération PME-PMI	11/89-04/90	AGCD	2	FTC	DON	2
ALG/IND/0021	Fonds Canadiens d'initiatives locales (FCIL)	01/89-01/92	ACDI	254	FTC	DON	85
ALG/IND/0022	Programme de Coopération Industrielle	01/89-01/92	ACDI	5,085	FTC	DON	1,695
ALG/IND/0029	Car Factory, AF	01/89-01/91	DGCS	65,593	IPT	PRET	*
ALG/IND/0030	Télé mécanique AMC	07/89-12/90	MFT	10,425	IPT	PRET	516
ALG/IND/0074	Etude de l'aciérie d'El Hadjar	12/87-12/90	SIDA	1,595	FTC	DON	*
ALG/IND/0076	Articles de conditionnement	01/86-07/90	PNUD	60	FTC	DON	8
ALG/IND/0077	Développement de l'industrie pharmaceutique	01/87-01/90	PNUD	578	FTC	DON	329
ALG/IND/0078	Développement de l'industrie de loisirs	10/86-01/90	PNUD	198	FTC	DON	*
ALG/IND/0081	Appui au COREP	01/89-07/89	PNUD	60	FTC	DON	44

* Déboursements pour ces projets n'étaient pas disponibles.

TABLEAU 7.1
PROJETS EN COURS, PAR SECTEUR, 1989

SECTEUR ET IDENTIFICATION DU PROJET	DUREE	DONATEUR	MONTANT ENGAGEMENT	TYPE	CONDITIONS	DEBOURSE- MENTS EN 1989	
INDUSTRIE							
ALG/IND/0082	Réalisation d'une usine de montage / production de véhicules automobiles	01/89-12/91	DGCS	64,000	IPT	PRET	*
ALG/IND/0084	Sources radio-actives: Contrôle, calibre, étalonnage	01/87-01/91	MAEF	90	FTC	DON	*
ALG/IND/0085	Etudes et applications des plasmas froids	03/88-01/91	MAEF	15	FTC	DON	*
ALG/IND/0086	Audiovisuel HCR	07/88-12/89	MAEF	58	FTC	DON	*
ALG/IND/0092	Pharmacocinétique et biopharmacie	09/89-07/91	MAEF	79	FTC	DON	*
ALG/IND/0093	Génie pharmaceutique	10/89-09/91	MAEF	47	FTC	DON	*
ALG/IND/0094	Promotion et renforcement des activités I.N.M.A.	01/86-01/91	MAEF	585	FTC	DON	*
ALG/IND/0095	Aide à la création de PMI dans le secteur de l'industrie lourde	12/86-01/91	MAEF	272	FTC	DON	*
ALG/IND/0096	Aide à la constitution d'une filière mécanique	03/87-01/91	MAEF	3,130	FTC	DON	*
ALG/IND/0097	Formation en organisation industrielle et conseil	07/88-07/91	MAEF MAEF	1,700 3,150	IPT IPT	DON PRET	* *
ALG/IND/0098	Réalisation d'un centre de recherche appliqué en sidérurgie	09/87-01/90	MAEF CCCE	303 3,071	IPT IPT	DON PRET	* 689
ALG/IND/0099	Développement du département soudure de l'entreprise SIDER	03/87-03/90	MAEF	464	FTC	DON	*
ALG/IND/0101	Développement de la chaîne de froid	09/87-01/91	MAEF	111	FTC	DON	*
ALG/IND/0102	Institut National de Génie Mécanique	07/88-12/91	MAEF	341	FTC	DON	*
ALG/IND/0103	Artisanat urbain et rural	01/89-12/89	OIT	1	FTC	DON	1
ALG/IND/0104	Réorganisation de la SIDER	01/87-12/92	CCCE	580	IPA	PRET	*

* Déboursements pour ces projets n'étaient pas disponibles.

TABLEAU 7.1
PROJETS EN COURS, PAR SECTEUR, 1989

SECTEUR ET IDENTIFICATION DU PROJET	DUREE	DONATEUR	MONTANT ENGAGEMENT	TYPE	CONDITIONS	DEBOURSE- MENTS EN 1989
<u>ENERGIE</u>						
ALG/ENY/0001 Activation Analysis	01/82-12/89	AIEA	341	FTC	DON	5
ALG/ENY/0004 Ion Implantation Techniques	01/89-01/90	AIEA	49	FTC	DON	10
ALG/ENY/0007 HYTEC/SOMATRACH: Nettoyage du système d'amenée d'eau des complexes GL1Z et GL2Z	08/89-12/90	MFT	973	IPT	PRET	281
ALG/ENY/0013 Programme électrification du Sud	01/89-01/91	CEE	22,026	IPA	DON	*
ALG/ENY/0014 Prêt projet électrification sud (phase II)	01/89-01/91	CEE	24,229	IPA	PRET	*
<u>COMMERCE INTERNATIONAL DE BIENS ET SERVICES</u>						
ALG/ITR/0003 Assistance en emballage pour l'exportation	11/89-12/90	PNUD	154	FTC	DON	89
ALG/ITR/0005 Promotion des exportations des produits industriels	10/88-10/90	PNUD	305	FTC	DON	68
ALG/ITR/0007 Promotion d'exportation auprès d'organisations internationales et d'autres acheteurs potentiels	06/88-12/90	PNUD	96	FTC	DON	*
ALG/ITR/0008 Promotion du Commerce Extérieur	11/86-12/89	PNUD	139	FTC	DON	3
ALG/ITR/0015 Programme de formation à l'exportation et d'assistance aux entreprises potentiellement exportatrices	01/89-01/91	CEE	2,423	FTC	DON	*
<u>COMMERCE INTERIEUR DE BIENS ET SERVICES</u>						
ALG/DTR/0004 Information économique: Aide à la mise en place d'un service d'information économique et commerciale	09/88-01/91	MAEF	130	FTC	DON	*
ALG/DTR/0005 Appui au développement du tourisme: analyse de produits touristiques, formation/action, hôtels Pouillon	04/89-07/90	MAEF	709	FTC	DON	*

* Déboursements pour ces projets n'étaient pas disponibles.

TABLEAU 7.2
PROPOSITIONS DE PROJETS, PAR SECTEUR, 1989

SECTEUR ET IDENTIFICATION DU PROJET	DUREE	DONATEUR	MONTANT ENGAGEMENT	TYPE	CONDITIONS	
<u>AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES</u>						
ALG/AGR/0068	Systèmes de production ovins en zone steppique	03/91-03/93	MAEF	46	FTC	DON
ALG/AGR/0069	Recherches en économie et technologie agro-alimentaire	03/91-03/94	MAEF	98	FTC	DON
ALG/AGR/0071	Pêche hauturière des thonidès: approvisionnement du marché national, accroissement des exportations	04/90-10/91	MAEF	76	FTC	DON
ALG/AGR/0076	Lutte anti-acridienne: appui à l'OMM	01/90-12/92	CCCE	2,835	FTC	PRET
ALG/PGM/0011	Aide programme pour mécanisation agricole	04/90-12/92	DGCS	20,000	PBB	PRET
<u>DEVELOPPEMENT REGIONAL</u>						
ALG/ARE/0001	Microréalisation et études préalables aux opérations de valorisation de la région d'Ihérir (Parc Natl. du Tassili)	01/90-10/90	PNUD	63	FTC	DON
<u>INDUSTRIE</u>						
ALG/IND/0008	Assistance à l'Inst. Natl. d'Etudes et de Recherches en Maintenance (INMA) dans le domaine de maintenance industrielle	01/90-12/91	AGCD	753	FTC	DON
ALG/IND/0016	Appui à la Normalisation	12/90-01/93	PNUD	378	FTC	DON
ALG/IND/0017	Industries Educatives	01/90-12/92	PNUD	100	FTC	DON
ALG/IND/0018	Evaluation/Gest. de l'éducation	01/90-12/92	PNUD	265	FTC	DON
ALG/IND/0026	Degremont Asmidal-produits chimiques de conditionnement des eaux de chaudières	03/90-12/92	MFT	489	PBB	PRET
ALG/IND/0027	Potain / ENMTP: Industrialisation de grues livraison SKD/CKD	02/90-12/92	MFT	6,172	PBB	PRET
ALG/IND/0031	ALFA LAVAL / OROLAIT: Réalisation de la laiterie de Relizane	01/90-12/92	MFT	13,736	IPT	PRET
ALG/IND/0032	ALFA LAVAL / OROLAIT: Réalisation de la laiterie de Sidi Bel Abbas	01/90-12/92	MFT	3,345	IPT	PRET

TABLEAU 7.2
PROPOSITIONS DE PROJETS, PAR SECTEUR, 1989

SECTEUR ET IDENTIFICATION DU PROJET	DUREE	DONATEUR	MONTANT ENGAGEMENT	TYPE	CONDITIONS
INDUSTRIE					
ALG/IND/0033 ALFA LAVAL / OROLAIT: Extension de la laiterie de Tlemcen	01/90-12/92	MFT	3,345	IPT	PRET
ALG/IND/0034 ALFA LAVAL / OROLAIT: Extension de la laiterie de Mostagenem	01/90-12/92	MFT	1,820	IPT	PRET
ALG/IND/0035 POTAIN /ENMTP: Industrialisation de grues	02/90-12/92	MFT	2,262	IPT	PRET
ALG/IND/0036 NEYRTEC / ENOF: Fourniture et montage d'une unité de traitement de kaolin	01/90-12/90	MFT	6,495	IPT	PRET
ALG/IND/0037 SEEE / GENISIDER: Contrat d'études et d'assistance technique	03/90-12/90	MFT	3,685	IPT	PRET
ALG/IND/0039 AFICA / ENBA. Lingots de laiton gueuse	01/90-06/90	MFT	262	PBB	PRET
ALG/IND/0040 LTM - Sarbach / ENCOPHARM: Fourniture produits pharmaceutiques	02/90-12/90	MFT	1,283	PBB	PRET
ALG/IND/0041 LTM-DUPHAR / ENCOPHARM: Fourniture produits pharmaceutiques	02/90-12/90	MFT	789	PBB	PRET
ALG/IND/0042 SANOFI /ENCOPHARM: Fourniture produits pharmaceutiques	02/90-12/90	MFT	2,337	PBB	PRET
ALG/IND/0043 ACOME / ENTC: Fourniture de fil de cuivre et de cable	02/90-12/90	MFT	261	PBB	PRET
ALG/IND/0044 CPOAC / ENEM: Fourniture d'équipements hydrauliques	02/90-12/90	MFT	110	PBB	PRET
ALG/IND/0045 LTM Duphar / ENOPHARM: Fourniture de produits pharmaceutiques	02/90-12/91	MFT	753	PBB	PRET
ALG/IND/0046 LTM Latema / ENOPHARM: Fourniture de produits pharmaceutiques	02/90-12/90	MFT	255	PBB	PRET
ALG/IND/0047 LTM Sarbach / ENOPHARM: Fourniture produits pharmaceutiques	02/90-12/91	MFT	115	PBB	PRET
ALG/IND/0048 CASE POCLAIN / Hydro urbain de l'Est: Fourniture d'équipements hydromécaniques	02/90-12/90	MFT	184	PBB	PRET

TABLEAU 7.2
PROPOSITIONS DE PROJETS, PAR SECTEUR, 1989

SECTEUR ET IDENTIFICATION DU PROJET	DUREE	DONATEUR	MONTANT ENGAGEMENT	TYPE	CONDITIONS
INDUSTRIE					
ALG/IND/0049 ALOMBARD /ENEL: Equipement de protection d'interrupteurs et de prise de courants destiné à l'usine d'Ain Touila	02/90-12/91	MFT	2,870	PBB	PRET
ALG/IND/0038 SOCEPEC / NAFTEC: Assistance technique pour le projet de reforming catalytique de l'unité de Skikda	05/90-12/90	MFT	1,216	IPT	PRET
ALG/IND/0050 NORSOLOR / ENL: Fourniture de polystyrène	01/90-12/90	MFT	360	PBB	PRET
ALG/IND/0051 METALAX / ENHU.EST: Livraison de deux centrales à béton	01/90-12/90	MFT	131	PBB	PRET
ALG/IND/0052 DAVAL / SNVI: Fourniture de toles	01/90-12/90	MFT	1,895	PBB	PRET
ALG/IND/0053 FIVE CAIL BABCOCK / ASMIDAL: Rénovation de deux chaudières	05/90-12/90	MFT	1,490	PBB	PRET
ALG/IND/0054 BRUN FR / SIDER: Ronds inox galeté	01/90-12/90	MFT	133	PBB	PRET
ALG/IND/0055 DAVAL / BATIMETAL: Bobines prélaquées	01/90-12/90	MFT	1,639	PBB	PRET
ALG/IND/0056 OTIC FISCHER / ASMIDAL: Fourniture de matériel d'instrumentation et mise en service de chaudières	01/90-12/90	MFT	262	PBB	PRET
ALG/IND/0057 Peugeot / DVP: Fourniture de pièces détachées	01/90-12/90	MFT	5,159	PBB	PRET
ALG/IND/0058 DAVAL / SAPTA: Fournitures de palplanches	01/90-12/90	MFT	243	PBB	PRET
ALG/IND/0059 ALST / SIDER: Fourniture de profilés acier et profilés pour paumelles	01/90-12/90	MFT	501	PBB	PRET
ALG/IND/0060 LAGICA / SIDER: Fourniture de jets en bronze plein	01/90-12/90	MFT	152	PBB	PRET
ALG/IND/0061 COFRADEC / SIDER: Fourniture de demi-produits en aluminium	01/90-12/90	MFT	125	PBB	PRET
ALG/IND/0062 Brun Frères / SIDER: Fourniture de ronds tournés galeté, ronds laminés recuits et ronds prétraités	01/90-12/90	MFT	1,152	PBB	PRET

TABEAU 7.2
PROPOSITIONS DE PROJETS, PAR SECTEUR, 1989

SECTEUR ET IDENTIFICATION DU PROJET	DUREE	DONATEUR	MONTANT ENGAGEMENT	TYPE	CONDITIONS
INDUSTRIE					
ALG/IND/0063 Acières et Laminiers de Rives / Sider: Fourniture de carré lac rainuré et carré laminé recuit	01/90-12/90	MFT	288	PBB	PRET
ALG/IND/0064 FERCOMETAL / SIDER: Fourniture de ronds à béton	01/90-12/90	MFT	1,541	PBB	PRET
ALG/IND/0065 GREMCO / ENIEM: Fourniture de diverses pièces PVC, PE et adhésifs	01/90-12/90	MFT	122	PBB	PRET
ALG/IND/0066 MERLIN GERIN / ENEL: Fourniture de disjoncteurs	01/90-12/90	MFT	336	PBB	PRET
ALG/IND/0067 CEGERS / ENEL: Fourniture de matériel de sécurité	01/90-12/90	MFT	99	PBB	PRET
ALG/IND/0068 TELEMECANIQUE / ENEL: Fourniture de contacteurs-relais	01/90-12/90	MFT	275	PBB	PRET
ALG/IND/0069 SECEM / EPRC: Fourniture de pièces de rechange	01/90-12/90	MFT	421	PBB	PRET
ALG/IND/0070 COLMANT CUVELIER / EPRC: Fourniture de bandes transporteuses et courroies	01/90-12/90	MFT	146	PBB	PRET
ALG/IND/0071 HERMILLON / EPRC: Sté des poudres et produits spéciaux	02/90-12/90	MFT	392	PBB	PRET
ALG/IND/0072 Thyssen Aciers Spéciaux / ENIEM: Fourniture d'aciers spéciaux	02/90-12/90	MFT	344	PBB	PRET
ALG/IND/0073 Tripette et Renaud / ERIAD: Fourniture de pièces de rechange pour minoterie	02/90-12/90	MFT	127	PBB	PRET
ALG/IND/0075 Laboratoire de Contrôle de la qualité de produits chimiques (DIPROCHIM)	01/91-12/94	AGCD	229	FTC	DON
ALG/IND/0079 INMA - Phase II	06/90-06/93	PNUD	503	FTC	DON
ALG/IND/0080 Conception et fabrication d'outillage	06/90-12/90	PNUD	89	FTC	DON
ALG/IND/0087 Etude de la résonance onde-particule dans un plasma multipolaire	01/90-01/91	MAEF	15	FTC	DON

TABLEAU 7.2
PROPOSITIONS DE PROJETS, PAR SECTEUR, 1989

SECTEUR ET IDENTIFICATION DU PROJET	DUREE	DONATEUR	MONTANT ENGAGEMENT	TYPE	CONDITIONS
<u>INDUSTRIE</u>					
ALG/IND/0088 Fabrication de circuits intégrés d'enseignement	01/90-12/93	MAEF	54	FTC	DON
ALG/IND/0089 Etude de l'interaction laser-matière	01/91-12/93	MAEF	31	FTC	DON
ALG/IND/0090 Optimisation alliages résistant à la chaleur	01/91-12/93	MAEF	14	FTC	DON
ALG/IND/0091 Elaboration alliage nickel haute performance	01/91-12/93	MAEF	64	FTC	DON
ALG/IND/0100 Réduction de la consommation de coke des hauts fourneaux d'El-Hadjar	01/90-12/92	CCCE	22,047	IPA	PRET
<u>ENERGIE</u>					
ALG/ENY/0008 FRAMATOME/SONATRACH: Stations de compression de gaz pour les champs d'El Gassi, El Agreb, Zotti et PK 27	09/89-12/90	MFT	4,294	IPT	PRET
ALG/ENY/0009 SPIE-CAPAG / ENAC: Assistance technique gazoduc de Hassi R'Mel/Skikda	12/89-12/90	MFT	7,315	IPT	PRET
ALG/ENY/0010 SOFREGAZ / SONATRACH: Rénovation du complexe de liquéfaction GL1K de Skikda	03/90-12/90	MFT	2,205	IPT	PRET
ALG/ENY/0011 MERLIN GERIN / SONATRACH: Extension de la centrale électrique de Rhourde el Baguel	12/89-12/90	MFT	147	PBB	PRET
ALG/ENY/0012 Assistance à Sonelgaz	01/91-12/92	AGCD	674	FTC	DON
ALG/ENY/0015 Assistance dans le secteur hydraulique	05/90-12/92	DGCS	3,300	FTC	DON
ALG/ENY/0016 Injection d'eau gisements hydrocarbures	01/90-12/92	CCCE	4,724	IPA	PRET
<u>COMMERCE INTERNATIONAL DE BIENS ET SERVICES</u>					
ALG/ITR/0009 Information Commerciale	01/91-12/92	PHUD	100	FTC	DON
ALG/ITR/0013 Marchandises générales II	01/91-01/99	GTZ	16,043	PBB	PRET
ALG/ITR/0014 Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage (CACQE)	01/91-12/92	AGCD	432	FTC	DON

7 - Documents de projet

7.1. Branche textile

A - Justification (1)

La branche textile est le premier employeur industriel d'Algérie, avec 120.000 emplois répartis selon :

- . 60.000 emplois dans le secteur public
- . 60.000 emplois dans le secteur privé

Le secteur public comprend 10 entreprises et plusieurs dizaines d'établissements.

A partir d'une stratégie industrielle mise en oeuvre dans le plan triennal 1966-69, des investissements très lourds ont été faits dans le secteur textile public, dans la décennie 70 - 80. Des filières de transformation ont été constituées :

- laine
- coton
- soie
- textiles industriels
- confection
- couverture

Aujourd'hui, cette branche est dans un état critique marqué par la non-compétitivité avec ses concurrents étrangers, notamment maghrébins. Il y a à cela des raisons diverses :

. D'ordre économique et commercial : le principal problème est celui des approvisionnements. La branche textile est entièrement dépendante de l'étranger, qu'il s'agisse du coton ou des fibres synthétiques. Des projets d'intégration existent mais demanderont des investissements considérables, des partenariats industriels multinationaux, et donc des actions à long terme. Pour l'instant, la question du financement des approvisionnements se pose en termes de pénurie de devises, elle est aggravée par la dévaluation rapide du dinar.

Le problème posé est d'entrer dans le cycle exportation --- > devises --- > financement des exportations. Or, les exportations sont très limitées, notamment par la demande du marché intérieur, elle-même non satisfaite, en raison d'une production faible, et en raison de la pénurie de matières premières.

(1) Note faisant suite à un entretien avec MM. SAIBI, Directeur général du Fonds de participation des Industries Diverses et IDJAKIRENE

. D'ordre financier : le poids des amortissements et, d'une manière générale, des frais fixes, répartis sur une production insuffisante.

. D'ordre technique : l'assimilation technologique aurait été faite et un capital de savoir-faire existerait en Algérie, y compris dans les domaines de la maintenance et de la recherche - développement. La qualité de niveau international est atteinte, dans certains secteurs (label WOOLMARK) et la productivité per capita serait aux normes admises. Des analyses sont toutefois à réaliser au cas par cas.

Le Fonds de participation souhaite la réalisation d'une étude ayant pour objet :

- * l'identification et l'évaluation des contraintes qui s'opposent au bon fonctionnement de la branche textile
- * l'identification des forces vives
- * des propositions d'action

Ces propositions devront tenir compte des grands objectifs assignés à cette branche industrielle :

- * Maîtriser la filière en amont
- * Développer l'exportation
- * Gérer le problème social pouvant naître du traitement des sureffectifs
- * Intégrer les préoccupations d'aménagement du territoire

Objectif 1 **Connaître les mécanismes de développement et les facteurs de blocage de l'industrie textile.**

Résultat 1 (unique) - Etude monographique de la branche textile.

Activité 1 Compilation des études existantes (Ministère de l'Industrie, Fonds de participation)
Etude du plan à moyen terme - audits réalisés sous l'autorité du CIEF.

Activité 2 Enquête auprès des entreprises

- principales entreprises publiques (1)
- échantillon de 10 entreprises privées

L'enquête portera sur les différents volets technique (équipements, organisation de la production), commercial (approvisionnements, commercialisation), des ressources humaines (qualifications, formation, organisation sociale), financier (financement des investissements, financement des opérations à court terme).

Activité 3 Rapport de synthèse mettant en évidence :

- le contenu de la branche textile en Algérie
- son insertion dans le système économique national et international
- les facteurs de blocage ou de ralentissement du développement

(1) 10 entreprises et un échantillon d'établissements.

Objectif 2 Proposer ou recommander des actions visant à réduire les difficultés rencontrées pour l'industrie textile.

Résultat 1

Etablir une liste d'actions détaillées dans les différents domaines identifiés tels que :

- . Maîtrise de la technologie des process
- . Disponibilité des approvisionnements
- . Formation des personnels techniques
- . Formation des personnels de gestion
- . Aide au management
- . Qualité
- . Commercialisation, notamment exportation
- . Identification de projets

Classer ces actions selon :

- leur degré d'importance ou de priorité
- les types d'outils à mettre en place pour les traiter (études, assistance technique, formation, recherche de partenaires)

Activité 1 Préciser les objectifs à atteindre

Activité 2 Identifier les stratégies mises en œuvre et des actions conduites dans d'autres exemples de branche industrielle textile

Activité 3 Définir les actions à envisager en Algérie

Activité 4 Définir les moyens nécessaires :

- structures de travail
- partenariats internes en Algérie
- partenariats étrangers
- moyens humains
- moyens financiers

Résultat 2

Activité unique

- établir le budget du programme proposé et ses modalités d'exécution.

branche ou entreprise : Textile

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Objectif 1												
Résultat 1												
- Activité 1	1	8.000	1	1.000			5	1.000				
Activité 2	3	24.000	4	4.000	4.000		60	12.000				
Activité 3	0,5	4.000	1	1.000			5	1.000				
Résultat 2												
Activité 1												
Activité 2												
Activité 3												
TOTAL partiel	4,5	36.000	6	6.000	4.000		70	14.000				
Objectif 2												
Résultat 1												
Activité 1	0,5	4.000										
Activité 2	1	8.000	1		5.000 (1)		5	1.000			10.000 (1)	
Activité 3	0,5	4.000										
Activité 4	0,5	4.000	1				5	1.000				
Résultat 2												
Activité 1	0,5	4.000										
Activité 2												
Activité 3												
TOTAL partiel	3	24.000	2	2.000	0	5.000	10	2.000				
TOTAL Nb	7,5		8				80					
TOTAL valeurs		60.000		8.000	(4.000)	5.000		(16.000)			10.000	83.000

Mont 11 60.000
 15 8.000
 17
 32 15.000

) en D.A. = 20.000 USD

Experts internationaux

(1) Voyages d'étude

A - H x m - Nombre
 B - H x m - Valeur
 C - Voyages - Vers l'Algérie - Nombre
 D - Voyages - Vers l'Algérie - Valeur
 E - En Algérie - Valeur
 F - Autres - (Valeur)
 G - Perdiem - Nombre
 H - Perdiem - Valeur

Experts nationaux

I - H x m - Nombre
 J - H x m - Valeur
 K - Voyages internationaux et perdiem
 L - TOTAL

7.2. Biens d'équipements

A - Justification

Le Fonds de participation des biens d'équipement comprend 130 entreprises. Le président du Fonds souhaite pouvoir disposer d'un instrument d'action de nature plus industrielle, et plus proche des entreprises, sous la forme de ce qui est appelé provisoirement " holding " : structures de participation financière et outils de gestion des stratégies industrielles, à l'échelon de groupes homogènes par filières ou par branches, comprenant un nombre raisonnable d'entreprises (une dizaine par exemple). Le projet consiste, en s'inspirant d'exemples étrangers, à imaginer et construire ce concept. L'approche est pluridisciplinaire : économique, industrielle, juridique, financière. L'étude sera appliquée au cas concret d'un ensemble d'entreprises publiques orientées vers la construction métallique, la chaudronnerie, produisant des biens d'équipements pour des secteurs tels que l'agro-alimentaire ou les matériaux de construction (ENCC, BATIMETAL, PROSIDER, plus un groupe d'entreprises du secteur public local, à déterminer).

La seconde demande concerne le cahier des charges de la structuration dont ce groupe aura besoin. Ce cahier des charges sera établi à partir d'une méthodologie classique :

- audit des entreprises concernées;
- préconisation des solutions de restructuration : délestages, diversification, projets nouveaux, partenariats, actions structurantes etc ...

Objectif 1 Etudier la restructuration du Fonds de participation " Biens d'équipement " en proposant une organisation adaptée à la définition et à la gestion de stratégies industrielles de groupe.

Résultat 1

Etudier les systèmes d'organisation des entreprises publiques dans d'autres pays : Suède, Portugal, Turquie, autres pays pertinents. Examiner les similitudes et différences avec le système algérien et les possibilités d'adaptation.

Activité 1 Réaliser une enquête dans quatre pays européens :

- Détermination des pays
- Enquête

Activité 2 Etablir le rapport de synthèse

Résultat 2

Application au cas de l'Algérie

Activité 1 Connaissance de l'organisation en Algérie : Entreprises d'Etat, entreprises autonomes, Fonds de participation. Examen des aspects juridiques, économiques et financiers.

Activité 2 Proposer une structure adaptée à l'Algérie

- Définition économique
- Définition juridique
- Définition financière
- Règles de fonctionnement
- Discussion avec les institutions concernées

Objectif 2

Etablir le cahier des charges d'une opération de restructuration du groupe industriel (défini d'après l'objectif 1) " Construction métallique et mécanique ".

Résultat 1

Etude

Activité 1 Délimitation du groupe, avec le Fonds de participation

Activité 2 Audit des entreprises du groupe (15 entreprises, dont 10 entreprises publiques d'Etat, et 5 entreprises publiques ou privées locales).

Résultat 2

Rapport de propositions

Activité 1 Etablissement d'un plan de restructuration du groupe :

- définition des objectifs
- inventaire des moyens
- plan d'action

Branche ou entreprise : Biens d'équipement

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Objectif 1												
Résultat 1												
Activité 1	1	8.000				10.000 (1)	16	3.200				10.000 (1)
Activité 2								(international)				
Activité 3												
Résultat 2												
Activité 1	1	8.000	1	1.000			5	1.000				
Activité 2	1	8.000	1	1.000			5	1.000				
Activité 3												
Objectif 2												
Résultat 1												
Activité 1	0,25	2.000	1	1.000			5	1.000				
Activité 2	4	32.000	8	8.000	2.000		80	16.000				
Activité 3	1	8.000	1	1.000			5	1.000				
Résultat 2												
Activité 1												
Activité 2												
Activité 3												
TOTAL Nb	8,25		12									
TOTAL valeurs		66.000		12.000	(2.000)	10.000	116	(20.000) + 3.200			10.000	101.200
113.200												

dont 11 66.000
 15 15.200
 17
 32 20.000

() en D.A. = 22.000 USD

Experts internationaux

(1) Voyages d'étude

- A - H x m - Nombre
- B - H x m - Valeur
- C - Voyages - Vers l'Algérie - Nombre
- D - Voyages - Vers l'Algérie - Valeur
- E - En Algérie - Valeur
- F - Autres - (Valeur)
- G - Perdiem - Nombre
- H - Perdiem - Valeur

Experts nationaux

- I - H x m - Nombre
- J - H x m - Valeur
- K - Voyages internationaux et perdiem
- L - TOTAL

7.3. SIDER

A - Justification

La SIDER (entreprise nationale de sidérurgie) veut mettre en oeuvre une politique de segmentation de ses activités en séparant la production sidérurgique proprement dite d'une part, et les activités en aval d'autre part. C'est le cas notamment de la tuberie sans soudure qui revêt une importance particulière pour plusieurs raisons :

- . C'est un produit fini à haute valeur ajoutée, utilisant les matières premières nationales (l'acier produit pas El Hadjar).
- . La consommation en Algérie est importante, avec un client principal important, la SONATRACH, solvable et en expansion.
- . La production nationale ne couvre pas les besoins. L'excédent des besoins est importé à un prix élevé (1.000 dollars la tonne).

La tuberie sans soudure de SIDER a été installée en 1970 (mise en service en 1975), avec une capacité nominale de 67.000 tonnes par an à 2 équipes. Or, la production n'est que de 40.000 tonnes à 3 équipes. La conformité du matériel (1) à la définition initiale n'est pas en cause, de même que le vieillissement de celui-ci (2). Le défaut de performances est du principalement à des problèmes d'organisation et de gestion. La direction générale de SIDER souhaite une étude de réorganisation qui comprendrait 4 volets ou résultats :

- . Etude d'un programme de réhabilitation (confirmation des investissements à réaliser) et d'organisation
- . Conseil, assistance technique d'organisation, ajustement des ressources humaines (3)
- . Formation à la gestion de production
- . Identification de partenaires

Ce dernier objectif ne fera pas partie du programme proposé.

(1) INNOCENTI - Italie

(2) Quelques investissements ont été préconisés par un audit de MANNESMAN, pour un montant de 8 millions de DM.

(3) L'effectif est actuellement de 1.500 personnes

Objectif 1 Etude d'un programme de réhabilitation

Résultat 1 Etude technique. Détermination des équipements et investissements nécessaires. Equipements additionnels à prévoir.

Activité 1 Mise au net du processus de fabrication

Activité 2 Détermination de la liste des équipements et de leur capacité de production.
Identification des équipements additionnels.

Résultat 2 Détermination des investissements

Activité 1 Rédaction d'un cahier des charges

Activité 2 Consultation des constructeurs d'équipements

Activité 3 Rédaction d'un rapport

Objectif 2

Résultat 1 Etude de l'organisation de la production.
Ajustement des ressources humaines

Activité 1 Rédaction d'un rapport de préconisation sur l'organisation de la production.
Définition des postes de travail
Détermination des effectifs par postes et par équipes

Résultat 2 Formation

Activité 1 Organisation d'un séminaire de formation des cadres techniques sur la gestion de production de la tuberie

Activité 2 Rédaction d'un manuel

Activité 3 Visites en Europe

Résultat 3 Assistance technique

Activité 1 Assistance technique à l'organisation de l'atelier

branche ou entreprise : SIDER

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Objectif 1												
Résultat 1												
Activité 1	1	8.000	1	1.000	500	4.000	5	1.000				
Activité 2	0,5	4.000									(international)	
Activité 3												
Résultat 2												
Activité 1	0,5	4.000										
Activité 2	0,5	4.000										
Activité 3	0,5	4.000										
Objectif 2												
Résultat 1												
Activité 1	1	8.000	2	2.000	1.000		5	1.000				
Activité 2												
Activité 3												
Résultat 2												
Activité 1	1	8.000	2	2.000	1.000		10	2.000				
Activité 2	1	8.000										
Activité 3	0,5	4.000				1.000					5.000	
Résultat 3												
Activité 1	2	16.000	2	2.000	1.000		40	8.000				
TOTAL Nb												
	8,5		7				60					
TOTAL valeurs												
		68.000		7.000	(3.500)	5.000 (1)		(11.000) + 1.000			5.000 (1)	86.000

dont	11	68.000										
	15			8.000								
	17											
	32					10.000						

) en D.A. = 1.570 USD

Experts internationaux

(1) Voyages d'étude

- A - H x m - Nombre
- B - H x m - Valeur
- C - Voyages - Vers l'Algérie - Nombre
- D - Voyages - Vers l'Algérie - Valeur
- E - En Algérie - Valeur
- F - Autres - (Valeur)
- G - Perdiem - Nombre
- H - Perdiem - Valeur

Experts nationaux

- I - H x m - Nombre
- J - H x m - Valeur
- K - Voyages internationaux et perdiem
- L - TOTAL

7.4. SNVI

A - Justification

La SNVI (Société Nationale des Véhicules Industriels) devrait passer à l'autonomie courant 1992. Un plan à moyen terme (PMTE) a été établi et un audit de restructuration a été commandité par le Ministère de l'Industrie et le Conseil National de Planification. Cet audit est maintenant terminé. L'ensemble de ces documents indique une stratégie de développement de la SNVI et du secteur des biens d'équipement dont un des axes principaux est la constitution d'un tissu industriel " d'infrastructure " c'est-à-dire de sous-traitance et de services industriels. Certains éléments de cet environnement résulteront du délestage d'activités actuellement intégrées dans le complexe industriel (1). D'autres seront le produit d'un partenariat entre SNVI et des entreprises autonomes, publiques ou privées (2). Le souci de SNVI se situe à deux niveaux :

- définir la meilleure organisation possible de l'ensemble constitué par l'entreprise et son réseau de sous-traitants. Confirmer le degré d'intégration.

- réaliser l'étude technico-économique des projets ainsi définis, afin d'en confirmer la faisabilité. Des études ont déjà été réalisées. SNVI souhaite les prolonger et les actualiser, principalement sur le volet économique.

Le programme envisagé viendra achever le plan stratégique de la filière " véhicules industriels ". Par ailleurs, il complètera les travaux effectués dans le cadre de la Bourse de sous-traitance, mise en place avec l'aide de l'ONUDI.

- (1) Petite tôlerie
Estampage
Frappe à froid
Ferrures, quincaillerie
Décolletage

- (2) 29 projets, de sous-traitance ou de fourniture

Objectifs et résultats

Objectif 1 Etude et recommandations sur l'organisation de sous-traitance de la SNVI.

Résultat 1

Examen d'ensemble de la structure d'organisation industrielle de la SNVI. Repérage des goulots d'étranglement, potentiels sous-utilisés. Extrapolation à l'objectif 8.000 (production de 8000 camions par an, la production actuelle étant de 4.500)

Activité 1 Etude de l'organigramme de production de SNVI
Evolution de la production effective dans le temps.
Identification des causes de sous-production
Identification des réserves de productivité
Comparaisons avec RVI - Recommandations

Activité 2 Etude des ateliers de production par spécialités
Etablir la liste
Caractéristiques de chaque atelier :
produits ou activités - quantité produites
équipement
savoir-faire
procédures de contrôle - qualité
identification des problèmes spécifiques

Résultat 2

Inventaire des équipements et savoir-faire pouvant être utilisés dans d'autres secteurs en Algérie et dans le Maghreb. Evaluation des débouchés.

Activité 1 Parmi les ateliers, activités, décrits au R1.2., identifier ceux pouvant être utilisés dans d'autres secteurs que le poids lourd.
Enumérer ces secteurs et les familles de produits :

- dans le cas de l'Algérie
- dans le cas du Maroc et de la Tunisie

Cette étude s'appuiera sur le groupe maghrébin des composants pour véhicules.

Activité 2 Evaluer la demande de ces autres secteurs par spécialité.

Résultat 3 Classement des spécialités technologiques selon :

- activités intégrées
- activités délestées
- activités à créer en sous-traitance

Confirmation de 35 projets et nouvelles identifications éventuelles.
Dimensionnement des projets de sous-traitance.

Activité 1 Décrire un schéma d'ensemble de l'organisation industrielle préconisée comprenant :

- les activités intégrées
- les activités délestées
- les activités créées en sous-traitance

Activité 2 Etablir la liste des projets devant résulter des activités délestées et des activités créées en sous-traitance.

Activité 3 Caractériser chacun de ces projets par un objectif de production en distinguant :

- le débouché SNVI (base 8.000 véhicules)
- les autres débouchés, poids lourds ou autres secteurs, Algérie ou Maghreb.

Objectif 2 Insertion du système de sous-traitance dans un schéma de développement régional intégré (obtenus par délestage, ou nouveaux).

Résultat 1 Etude économique des projets

Activité 1 Analyse des études déjà réalisées (partie technique)
Audit technologique des activités à délester
Préconisations sur les équipements

Activité 2 Analyse des études déjà réalisées (partie relative à l'organisation)
Audit des activités à délester
Processus sommaire des projets envisagés

Activité 3 Analyse des études déjà réalisées (partie économique)
Audit des activités à délester

Activité 4 Profil économique des projets envisagés

Activité 5 Vérification de cohérence du schéma d'ensemble
Recommandations de fonctionnement
Discussion avec les décideurs algériens

Résultat 2 Etude de l'aménagement d'une zone d'activité

Activité 1 Etude immobilière - terrains - coûts d'aménagement - programme

Activité 2 Détermination et coûts des équipements et projets : pépinière d'entreprise, centre d'affaires, services industriels.

Branche ou entreprise : SNVI et sous-traitance

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Objectif 1												
Résultat 1												
Activité 1	2	16.000	4	4.000			10	2.000				
Activité 2	2	16.000	4	4.000			40	8.000				
Activité 3												
Résultat 2												
Activité 1	1	8.000	1	1.000	1.000		10	2.000				
Activité 2	0,5	4.000	1	1.000	1.000		5	1.000				
Activité 3												
Résultat 3												
Activité 1	1	8.000	1	1.000								
Activité 2	1	8.000	1	1.000								
Activité 3	1	8.000	1	1.000								
Objectif 2												
Résultat 1												
Activité 1	1	8.000	1	1.000			5	1.000				
Activité 2	1	8.000	1	1.000			5	1.000				
Activité 3	1	8.000	1	1.000			5	1.000				
Activité 4	2	16.000	1	1.000	10.000 (1)		15	3.000 (1)			15.000 (1)	
Activité 5	1	8.000	1	1.000				(international)				
Résultat 2												
Activité 1	1	8.000	1	1.000								
Activité 2	1	8.000	1	1.000								
TOTAL Nb	16,5		20									
TOTAL valeurs		132.000		20.000	(2.000)	10.000		95(16.000) + 5.000			15.000	180.000

Jont	11	132.000										
	15		20.000									
	17											
	32					28.000						

() en D.A. = 18.000 USD

Experts internationaux

(1) Voyages d'étude

A - H x m - Nombre

B - H x m - Valeur

C - Voyages - Vers l'Algérie - Nombre

D - Voyages - Vers l'Algérie - Valeur

E - En Algérie - Valeur

F - Autres - (Valeur)

G - Perdiem - Nombre

H - Perdiem - Valeur

Experts nationaux

I - H x m - Nombre

J - H x m - Valeur

K - Voyages internationaux et perdiem

L - TOTAL

Résumé et feuille de contrôle des budgets

		Textile	Biens d'équipements	SIDER	SNVI
Ligne 11	Experts internationaux	60.000	66.000	68.000	132.000
Ligne 15	Voyages internationaux et perdiem	8.000	15.200	8.000	20.000
Ligne 32	Voyages d'études	15.000	20.000	10.000	28.000
TOTAL USD		83.000	101.200	86.000	180.000
Voyages en Algérie		4.000	2.000	3.500	2.000
Perdiem en Algérie		16.000	20.000	11.000	16.000
TOTAL D.A. (1)		20.000	22.000	14.500	18.000

(1) Valeurs exprimées en USD, payables en DA.

Bases de calcul retenues

Experts internationaux : H x m = 8.000 USD
 Experts nationaux : H x m = 4.000 USD
 Perdiem : 200 USD

7.5. Pharmacie (pour mémoire)

A - Justification

Les grandes lignes de la politique exposée par le Président du Fonds de participation du secteur pharmacie (1) lors des journées sur les investissements dans le secteur pharmacie (2) sont les suivantes :

- 1 - Réhabilitation de l'outil de production existant
- 2 - Mise en fonctionnement de l'Institut Pasteur et de ses différents laboratoires
- 3 - Développement de créneaux industriels à faible investissement et de complexité technologique limitée (emballages, extraction végétale, instrumentation légère, distribution)
- 4 - Etude et recherche de partenaires

Cette politique sera développée dans le cadre du fonctionnement des sociétés commerciales. Elle s'appuiera sur :

- 1 - Une priorité à l'impulsion à donner aux activités productives et au management
- 2 - La relance des investissements et de la R et D
- 3 - La valorisation des savoir-faire acquis
- 4 - La mise en place de structures capables de mettre en oeuvre la stratégie décidée

- (1) En fait, trois Fonds de participation contrôlent le secteur de la pharmacie :
FP de la chimie, pétrochimie, pharmacie
FP Mines
FP Biens d'équipement
- (2) Hôtel El Aurassi - 8 et 9 Décembre 1991

ANNEXES

1 - Branche textile

Lettre de Monsieur SAÏBI, Directeur Général du Fonds.
Fonds de participation industries diverses : genèse et analyse des contraintes internes et externes de l'EPE.

2 - Branche biens d'équipement

Documents sur le secteur de la mécanique et sur les entreprises concernées par le projet.

3 - SIDER

Lettre de Monsieur RACHEDDEDINE, Directeur du Développement
SIDER.
Plaquette SIDER. Présentation de la tuberie sans soudure

4 - SNVI et sous-traitance mécanique

Plan à moyen terme de la branche mécanique.
Lettre de Monsieur BEN MAKROUF, Directeur du développement SNVI

5 - Branche pharmacie

SAIDAL - Présentation de l'entreprise et perspectives de développement
Journées nationales sur l'investissement dans l'industrie pharmaceutique
(8 et 9 Décembre 1991)
Programme
Article El Moujahid

6 - Divers

Note de réflexion : rôle d'animation industrielle de l'Etat.

Société de services financiers et d'investissements (SOFIN)
Données économiques concernant l'Algérie

ANNEXE 1

Branche textile

صندوق المساهمة للصناعات المختلفة

FONDS DE PARTICIPATION INDUSTRIES DIVERSES

S.P.A. au capital de 30.000.000 DA

Alger, le 26/10/1991

261014191

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
Avenue Claude Debussy

ALGER

A l'Attention de Mr. NICKELS

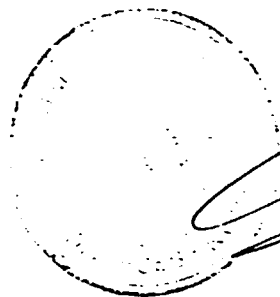
Notre Fonds, créé dans le cadre des réformes en cours, à pour mission de gérer un portefeuille de valeurs mobilières pour compte de l'Etat dans ~~les entreprises~~ de différents secteurs dont les principaux sont le textile, les cuirs et peaux, le bois, les céramiques, l'engineering et l'électroménager.

La diversité et la complexité de ces branches nécessitent un recours à des évaluations de nature stratégique à l'effet de conforter à moyen et long terme les actions que nous détenons.

C'est pour répondre à cette préoccupation que Nous avons exprimé, lors de l'entretien que nous avons eu le 22 décembre avec votre représentant à ALGER, Mr NICKELS, notre souhait d'engager une coopération avec l'ONUDI dans les domaines de la planification stratégique, de l'audit d'entreprise, de l'information économique et de la bourse (visites d'étude de place boursière).

Compte tenu de l'importance de ce dossier, nous vous saurions gré des dispositions particulières que vous voudriez faire prendre à l'effet d'engager rapidement cette collaboration .

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.


LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL
H. SAIBI

Noté : cette demande a été confirmée lors de l'entretien du 9-12-91 auquel participaient :

M. SAIBI

M. IOJAKIENE, Directeur général du CIEF

M. NIKIAS

Elle a été détaillée selon les termes exposés dans le paragraphe "justification" de la fiche "branche textile"

*GENESE ET ANALYSE
DES CONTRAINTES -
INTERNES ET EXTERNES
DE
L'ENTREPRISE PUBLIQUE ECONOMIQUE*

HOCINE SAIBI
DIRECTEUR GENERAL
FONDS DE PARTICIPATION INDUSTRIES DIVERSES

"... S'il existe un choc du futur dans le monde d'aujourd'hui, il est plus probablement le lot des nations en voie de développement qui sont encore en pleine période de transition, que celui du monde développé qui a eu 50 ou 100 années de plus pour digérer la transition..."

"Le Nouveau Management."

HERBERT A. SIMON

Prix Nobel d'Economie 1978

S O M M A I R E

- I. - Préambule : Le coût de la mise en place de bases industrielles réparties à travers le territoire national, grève encore lourdement la gestion et le développement de l'E.P.E. actuelle.

- II. - L'organisation antérieure du système productif algérien et l'émergence de l'EPE.

- III. - Les contraintes actuelles de l'E.P.E. face à la Réforme Économique : Cas des E.P.E. de la Branche "Textile".

- IV. - Les grandes lignes de l'assainissement de l'E.P.E. et les problèmes d'application pratique.

- V. - CONCLUSION : Actions engagées pour les court, moyen et long termes.

**1. - PREAMBULE : LE COUT DE LA MISE EN PLACE DE BASES INDUSTRIELLES
REPARTIES A TRAVERS LE TERRITOIRE NATIONAL, GREVE ENCORE
LOURDEMENT LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EPK ACTUELLE**

C'est toujours avec un réel plaisir que je me retrouve dans une communauté de réflexion pour aborder ensemble l'évaluation de notre expérience, qui n'est qu'une suite progressive d'essais et d'erreurs constituant un long apprentissage qui prend consistance et s'améliore avec le temps.

La richesse des "Expériences accumulées" constitue de nos jours un capital précieux à préserver d'abord, à développer ensuite.

A cet égard, votre Institution constitue un outil privilégié et un centre où l'Intelligence collective doit se conforter :

- En analysant objectivement le passé,
- En percevant le présent,
- En préparant l'avenir.

Certes, il est extrêmement délicat pour les hommes qui ont contribué, parfois dans l'ombre, à la mise en place de véritables bases industrielles nationales, de faire un bilan exhaustif de cette oeuvre, dans la mesure où à chaque Unité industrielle réalisée correspond un investissement personnel profond de la part de chacun des "bâtisseurs".

Aussi, si nous devons effectuer l'évaluation à la lumière des récentes mutations socio-économiques opérées, il convient néanmoins de replacer l'Entreprise Publique Algérienne dans le contexte de sa création, de son évolution et de son adaptation.

S'inscrivant dans le cadre général de la crise politico-économique mondiale et de ses profondes répercussions chez nous, le processus de mise en oeuvre en cours de la Réforme Economique pose en permanence la question jumelée :

--- Que faire ? Et comment ?

Appelons à l'aide la science économique dont les objectifs ont un double aspect :

"En tant que science positive, elle doit donner une image intelligible, aussi fidèle que possible du fonctionnement des systèmes économiques que l'on observe.

--- En tant que science normative, elle doit s'interroger sur la meilleure manière d'organiser l'allocation de biens".

La théorie économique qui en découle établit la nécessité pour l'Entreprise de générer un "surplus" (excédent de la valeur des extrants sur celle des intrants) en ces termes :

-----"Quel que soit le régime politique et économique de l'Entreprise, si elle ne dégage pas de bénéfices ou surplus, cette Entreprise est condamnée à terme".

Mais, est-il raisonnable d'exiger la "création de surplus" de Sociétés Nationales qui croulaient sous le lourd fardeau de multiples missions (dont de nombreuses ne sont pas normalement de leur ressort en "régime de croisière") nécessitées par la gestation (conception et mise en oeuvre) de plus de 400 Unités industrielles réparties à travers l'ensemble du territoire national ?

Engagée dès le lendemain de l'Indépendance dans la bataille du développement, l'Entreprise Algérienne devait se forger au fur et à mesure ses propres instruments de travail et ce, à travers la complexité des procédures.

Dans un séminaire tenu en 1977 portant sur l'"Entreprise Socialiste", un bilan particulier des innombrables missions qui lui sont dévolues a été dégagé. Il en ressort que l'Entreprise socialiste "industrielle" :

- participe à la construction de l'économie nationale, et à son indépendance,

- fournit un moyen de maîtrise et de promotion du développement économique et social,

- permet une valorisation de nos potentialités naturelles ainsi que celles des sous produits de notre économie,

- contribue au processus d'accumulation financière nécessaire au maintien d'un développement continu,

- rend possible la réalisation accélérée d'un important programme d'investissement, par le développement des moyens humains et matériels comme par l'élargissement du marché,

- constitue un outil de lutte contre les inégalités régionales, de promotion de la politique d'équilibre régional, et, de façon globale, de traduction dans les faits de la politique d'aménagement du territoire,

- contribue à la promotion et au développement de notre agriculture,

- assure la création des emplois directs et des emplois indirects qui sont induits par le développement industriel,

- permet la promotion d'une production nationale et sa substitution à l'importation,

- assure à travers ses monopoles, un contrôle des importations de produits en vue, notamment, de l'intégration industrielle,

oeuvre à la mise en place de la normalisation et de la standardisation industrielle en vue de favoriser l'intégration de l'économie nationale,

prend en charge de façon croissante et malgré les entraves, la distribution de sa production,

constitue un instrument en vue de la suppression des grossistes et des intermédiaires par la mise en place des structures de distribution,

accroît la satisfaction des besoins de consommation en quantité et en qualité,

prend en charge la sécurité de nos approvisionnements par une politique de stockage stratégique de matières premières et de produits finis, et par le financement de ces stocks,

crée des moyens pouvant être mis à la disposition pour toute grande campagne d'intérêt national,

offre un cadre à la formation des hommes,

fournit à la Société Algérienne une école pour l'acquisition et la maîtrise du savoir faire technologique à travers la maîtrise de l'outil de production, et la prise en charge des autres fonctions de l'entreprise,

favorise la mise en place de capacité de recherche d'études et de réalisation, en vue de la maîtrise technologique dans le domaine de la conception et de la réalisation.

permet l'élévation du degré d'intégration de notre économie et facilite son émergence dans l'ère industrielle,

participe à la prise en charge des problèmes sociaux des travailleurs,

contribue, à travers la politique des prix, à la sauvegarde du pouvoir d'achat,

en un mot, participe à l'édification d'une Société moderne et développée.

La somme des objectifs qui sont assignés à l'Entreprise résumant le rôle moteur qui lui est dévolu pour le développement de l'économie algérienne.

Ce rôle moteur pour le développement de l'économie nationale passe nécessairement par la prise en charge d'importants programmes d'investissements, qui, liés aux contraintes découlant de la somme des objectifs cités ci-dessus, n'ont pas manqué de faire peser sur l'Entreprise des incertitudes.

Ainsi, dans sa phase et dans son environnement d'enfance, l'investissement industriel algérien a été considéré comme l'instrument économique au service de la création politique du processus national de développement.

Dès lors, on ne peut que constater que les Sociétés Nationales ont donné naissance, sous contraintes, aux bases industrielles réparties, dans un cadre environnant bien éloigné des conditions permettant l'orthodoxie financière et, par suite, la création de surplus.

Il se trouve qu'aujourd'hui ce coût important de création rapide de ces bases industrielles, a dégénéré en "déficit" permanent, qui s'est amplifié sous la forme d'un lourd passif structurel financier handicapant sévèrement toute possibilité de sortie du "rouge" bancaire, quels que soient les efforts méritoires que l'Entreprise pourrait déployer.

Dans ce contexte, comment envisager les solutions du présent et les perspectives d'avenir, à la lumière de l'analyse du passé ?

C'est cet effort d'analyse que nous présentons à votre réflexion afin de continuer ensemble à approfondir les problèmes et préconiser les solutions nécessaires au développement de la Branche des Textiles.

Après cette introduction générale et en complément de ce qui a été déjà exposé par les collègues, il m'a paru utile de vous rappeler les innombrables missions qui ont été, dans le passé, un vaste programme, mais combien contraignant !

Certes c'est bien le présent qui nous préoccupe et qui nous angoisse, mais le passé explique le présent et détermine l'avenir ; c'est uniquement dans cet état d'esprit que l'analyse rétrospective est reprise ci-après.

II. - L'ORGANISATION ANTERIEURE DU SYSTEME PRODUCTIF ALGERIEN ET L'EMERGENCE DE L'EPF : CAS DE L'EPF MANUFACTURIERE.

Depuis 1962, l'option de doter le pays de nouvelles Institutions étatiques parallèlement à la création de bases Industrielles, a généré dans le comportement des décideurs des éléments négatifs dans la mesure où étaient fortement centralisées, non seulement les décisions stratégiques, mais aussi les décisions opérationnelles ; cela entraîna une insidieuse inefficacité globale de l'Appareil Economique, induisant des conséquences de plus en plus préjudiciables pour la Nation.

Dès 1980 sont apparus des indices caractéristiques d'un dangereux déséquilibre macro économique, à savoir :

- le taux de change réel commençait à glisser notablement et durablement en dessous de son niveau d'équilibre.

- les salaires réels prenaient le pas sur la valeur de la production qui se détériorait inexorablement.

- le taux d'intérêt réel, nettement sous-évalué par rapport à celui qui aurait généré une application sans entraves de la "loi de l'offre et de la demande", faisait apparaître des "subventions cachées" de l'Etat.

Ainsi, la planification et la gestion "administrée" de l'Entreprise détériorait gravement l'emploi production :

- Taux élevé et croissant du chômage.
- Masse salariale en fort dépassement sur la valeur marchande de la production.
- Des signes patents de productivité en déclin.

Tant que la rente pétrolière pouvait compenser ces contre-performances, il pouvait paraître pensable que le système économique en vigueur pouvait s'amender !

Mais en 1986, la chute brutale des prix pétroliers révéla que les dysfonctionnements de l'"économie dirigiste" n'étaient plus soutenables et qu'elle devait être impérativement remplacée par le système stable et performant de l'économie gérée de manière décentralisée ("autonome") régulée par le marché.

Le processus en cours de la Réforme Économique élaboré depuis 1986 à un rythme accéléré et mis en oeuvre aussitôt, ambitieux, face à une réduction des ressources externes :

- De restaurer une croissance de la consommation par habitant.
- D'enrayer la progression du chômage puis renverser la tendance en générant une dynamique d'expansion de l'emploi.

La mise en œuvre de la Réforme vise à améliorer l'efficacité par l'ajustement de structures de produits et une distribution des ressources à la fois plus équilibrée.

Des mesures significatives ont été déjà prises pour :

- Mettre en place des mesures institutionnelles en vue de créer une charpente qui permet une prise de décision décentralisée en réponse aux signaux du marché.
- Pour faire l'ajustement macro-économique nécessaire et ainsi accompagner la libération de l'initiative économique de l'E.P.E.

III. - LES CONTRAINTES ACTUELLES DE L'EPE FACE A LA REFORME ECONOMIQUE : CAS DE EPE DE LA BRANCHE "TEXTILE".

La législation de début 88 a conduit à une décentralisation totale de la prise de décision dans les EPE. Celles-ci ont été transformées en Sociétés par Actions et régies par les lois commerciales.

L'Etat exerce son droit de propriété par le canal de B "Fonds de Participation" agissant en qualité d'Agents Fiduciaires.

A ce jour, quelques 300 E.P.E. sont passées officiellement à l'autonomie, quoique 22 des plus grandes Entreprises ne sont pas encore entièrement prêtes pour l'autonomie vu qu'elles exigent une restructuration majeure.

Jusqu'à 88 les EPE ont bénéficié de prêts du Trésor (concours définitifs et temporaires) qui étaient fixés par la Banque Algérienne de Développement. Depuis les Investissements ne sont plus financés par le Trésor mais plutôt par le système bancaire ou par leurs fonds propres. Le rôle de l'Etat actuellement se limite à subventionner le taux d'intérêt pour certains investissements prioritaires ou à contribuer au capital par le canal des Fonds de Participation quand les conditions le permettent.

La déclaration explicite de l'Etat de ne pas intervenir dans la gestion des EPE a créé certains problèmes de transition :

Elle a laissé les dirigeants d'EPE seuls pour traiter avec un environnement où se maintiennent encore des habitudes dirigistes.

Les EPE elles mêmes ne s'impliquent que progressivement dans les nouvelles règles du jeu en l'absence de l'aiguillon de la concurrence.

En conséquence, de nombreuses règles de gestion restent à créer et à expérimenter par les EPE, concernant par exemple :

- . le niveau des prix de vente à établir.
- . les niveaux de salaires à viser.
- . les niveaux de profit possible et souhaitable.

A signaler aussi que le système financier mis en place ne peut encore jouer son rôle marchand régulateur car les taux d'intérêts ne sont pas encore déterminés raisonnablement et librement par le marché.

Devant une telle situation où l'Entreprise Publique Economique n'a subi qu'une transformation juridique, peut-on considérer qu'elle est placée dans une situation économique et financière en mesure de lui assurer son développement ?

Toute la problématique actuelle se pose en terme de prise en charge des contraintes internes et externes de la nouvelle E.P.E.

Examinons quelles sont ces contraintes ?

1) Contraintes externes.

a) Dévaluation du Dinar.

La dévaluation vertigineuse du dinar a eu pour effet :

- le renchérissement des consommations intermédiaires de l'appareil de production qui travaille dans sa quasi totalité pour le marché intérieur ; cela est d'autant plus grave que cet appareil est très dépendant de l'étranger en matières premières et pièces de rechange.
- la dépréciation du dinar sous évalue la valeur des investissements comptabilisés au coût historique et par voie de conséquence minimise les amortissements. De ce fait, ces derniers ne permettent plus de reconstituer la valeur de renouvellement des éléments d'actif disparus et ne constatent plus la perte réelle de l'Entreprise exprimée en dinars dévalués.
- En raison de la sous évaluation des éléments d'actif, la "situation nette" n'est plus représentative de la situation patrimoniale de l'Entreprise.
- la Trésorerie est faussée dans la mesure où les liquidités obtenues par les opérations antérieures sont insuffisantes en raison des hausses des prix pour assurer le financement du cycle d'exploitation.
- le remboursement des crédits extérieurs étant multiplié par 4, les Entreprises accusant brutalement une très forte sorte de Trésorerie, sans aucune possibilité de compensation par répercussion sur le cash flow dégagé ; le montant de ce dernier, étant exprimé en Dinars dévalués, se trouve minimisé.
- Le fort renchérissement des équipements importés pénalise lourdement la rentabilité provisionnelle de projets d'investissements en cours d'étude, ce qui rend caduque un bon nombre d'entre eux.

b) Libéralisation du Commerce Extérieur.

Dans le cadre des récentes mesures de libéralisation du Commerce extérieur qui confient de nouvelles prérogatives aux Banques, il y a lieu de s'inquiéter sur les capacités et le dynamisme nécessaires à celle-ci :

- . pour pouvoir traiter à temps les dossiers d'importation,
- . pour négocier, obtenir et répartir des moyens de financement extérieurs, suffisants.

c) Contraintes de financement.

Limitation des ressources offertes par les Banques :

- . Aujourd'hui les Entreprises doivent négocier avec leur banque le plan de financement de projets ; les Banques ne peuvent plus financer les projets à 100 % parce qu'elles mêmes sont sous capitalisées du fait du montant exorbitant de créances irrécouvrables sur les EPE et sur les autres secteurs de l'économie.

Insuffisance de moyens de paiement extérieurs concernant aussi bien les matières premières que les équipements importés ; En effet, le marché financier est caractérisé par une offre stationnaire et une demande croissante.

d) Fiscalité.

Taxe compensatoire :

La mise en place de la taxe compensatoire étouffe les Entreprises en frappant les intrants et les extrants, ce qui a conduit :

- . à une augmentation vertigineuse des prix,
- . au rétrécissement conséquent de la demande solvable,
- . à l'augmentation des stocks (mévente des produits).

L'investissement et le fonctionnement des Entreprises sont directement touchés, freinant ainsi la relance économique ainsi que l'assainissement financier des Entreprises.

Le mode d'imposition.

Le taux de l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial est trop lourd (55 %).

Les EPE placent tous leurs espoirs dans une imposition plus "juste" (économiquement) lors de la mise en application, prévue pour l'an prochain, du nouveau système fiscal basé sur la "T.V.A." (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

2) Contraintes internes.

a) Endettement excessif du L.T. ("Long Terme").

Toutes les Entreprises ont financé leurs investissements sur crédit, externe ou interne, à long terme. Dans le cadre de l'investissement les Entreprises ont financé par le biais de crédit externe, les opérations relevant du concours définitif, en l'occurrence la formation professionnelle et l'infrastructure environnante.

Le remboursement s'effectue sur le montant intégral de l'investissement y compris les opérations prévues en concours définitif parce que les contrats ont reçu un financement global.

L'Entreprise est alors pénalisée doublement :

Au delà du principal, il y a les frais liés à l'intérêt et aux diverses commissions et agios à l'étranger.

Le paiement sur découvert en Algérie lié au remboursement de l'endettement externe qui s'opère sur les facilités de caisse ("découvert"), ce qui peut prendre des proportions importantes.

Concernant le financement et le remboursement du crédit interne, aucune Entreprise n'a utilisé ses fonds propres. Les crédits internes relèvent du M.T. ("Moyen Terme") et du L.T. octroyés soit par les Banques commerciales à des taux d'intérêt excessifs, soit par la BAD.

Les Entreprises vont être incessamment sollicitées pour rembourser leurs dettes, d'où de grandes difficultés en perspective, compte tenu de la situation financière actuelle des Entreprises et de l'ampleur de cette dette (le remboursement est multiplié par 4 compte tenu de la "dérive" du dinar).

Compte tenu de la conjoncture économique, le Comité d'Évaluation des emprunts (Ministère de l'Économie) a fait obligation aux Entreprises de rechercher des crédits dont la durée de remboursement est supérieure à trois ans, y compris pour le financement des matières premières et des pièces de rechange, ce qui constitue une charge de frais supplémentaires.

b) Les contraintes d'exploitation.

L'impératif permanent de l'exploitation consiste classiquement à rechercher et à atteindre un taux d'utilisation des capacités conséquent (au delà du "point mort") pour être dans la "zone de génération de profit".

Les capacités des Entreprises se trouvent considérablement sous utilisées par une insuffisance d'approvisionnement, devenue depuis quelques années chronique, ce qui positionne l'Entreprise au dessous de son "point mort", donc dans la "zone de génération de perte".

La cause première réside dans l'insuffisance de l'allocation en moyens de paiement extérieurs au regard des besoins minima de fonctionnement, aggravée par la dévaluation du dinar.

Les niveaux du taux d'activité enregistrés ces dernières années permettent à peine aux Entreprises d'assurer le "seuil d'activité critique"

La dévaluation officielle de la monnaie n'a pas fait l'objet de mesures d'accompagnement afin de permettre aux Entreprises d'honorer les échéances de paiement de la dette externe.

La solution consistant à répercuter la perte de change au client à travers les prix de vente, ne peut être envisagée du fait des limites du pouvoir d'achat des citoyens.

Certaines Entreprises ont envisagé de procéder à la constitution d'une provision pour risque de change à la clôture de l'exercice (provision défiscalisée puisque établie sur la base du bénéfice brut avant impôt).

Cette solution déjà très limitative puisqu'elle ne concerne que les EPE dégageant un résultat d'exploitation positif, ne peut constituer aujourd'hui une mesure acceptable puisque les dispositions prévues dans la circulaire n° 02 du 17/02/1991 de l'Administration Fiscale limitent la déduction fiscale des provisions, à seulement 10 % du bénéfice avant impôt.

Pour le financement en cas de besoins de l'exploitation par recours au crédit de caisse ou au découvert bancaire, l'EPE considère comme "lourd" le taux d'intérêt pratiqué, alors que ce dernier est considéré comme "faible" (inférieur au taux d'inflation, estimé à 30 %) par les Organismes bancaires.

c) Libération des prix.

La libération des prix visant une meilleure aisance financière de l'EPE et une absorption d'une partie des surliquidités du marché, risque de n'atteindre que partiellement ces objectifs.

En effet :

le poids relatif des contraintes externes (faible niveau d'approvisionnement, renchérissement des coûts des importations et de la dette, dû au "glissement" du dinar) entrave trop fortement les possibilités d'atteinte de conditions normales d'exploitation.

Des prix élevés (jusqu'à une certaine limite) favorisent l'EPE au niveau des extrants, mais la pénalisent au niveau des intrants.

3) Elas sur les contraintes financières de la Branche "Textile".

Ces quelques contraintes citées sont les plus significatives des déséquilibres structurels des Entreprises Publiques Economiques.

Aussi, devant une telle situation, qu'avons nous à dire de la Branche Textile ?

Note rencontre d'aujourd'hui regroupe la famille des "Textiles" :

Alors, comment se porte cette grande famille qui comporte 11 Entreprises et 45.000 Emplois ?

Intéressons nous à son découvert :

Production annuelle : 13 Milliards de Dinars
Découvert : 10 Milliards de Dinars

Le ratio Découvert / Travailleur se monte à : 220.000 DA

Le ratio découvert/ production : 10 Milliards/13 Milliards = 0,77

montre que le découvert représente les 3/4 de la valeur de la production annuelle totale de la Branche.

IV - LES GRANDES LIGNES DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EPE ET LES PROBLEMES D'APPLICATION PRATIQUE.

1 / PROBLEMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT.

Les finalités assignées à l'assainissement des EPE visent à rétablir et maintenir de façon permanente l'équilibre financier de ces EPE à travers un examen approfondi des facteurs de viabilité de leurs activités au plan technologique, technique, économique et social, et pouvant déboucher, selon le cas, sur des programmes de redéploiement, de restructuration ou de redressement de ces activités.

Ces programmes à négocier avec les différents partenaires des EPE peuvent aboutir, au plan de l'instrumentation et des montages financiers, à des stratégies de recomposition aussi bien des EPE actuelles que du portefeuille de participation des Fonds. Aussi, l'objectif d'assainissement marque une rupture avec la logique et les méthodes qui ont sous-tendu dans le passé les opérations de restructuration financière.

De cet énoncé sommaire de la problématique d'ensemble, il découle trois principes de base devant guider la réflexion et l'action :

Les opérations d'assainissement doivent être appréhendées au cas par cas selon la nature de chaque Entreprise et ses capacités aux exigences de fonctionnement de l'économie de marché.

Elles doivent être pensées et menées autant que possible en référence à une vision de branche renouvelée dans un esprit de consolidation des réformes et de passage à l'économie de marché.

Les Fonds de Participation s'assureront de la coordination nécessaire induite par les participations créées.

2- / PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE.

Les axes fondamentaux de mise en oeuvre de l'objectif d'assainissement des EPE autonomes peuvent être regroupés en deux étapes :

- Etape "1" : Analyse diagnostique de l'existant.
- Etape "2" : Elaboration et finalisation du plan d'assainissement.

a) Analyse diagnostique de l'existant.

Du point de vue du contenu, cette analyse diagnostique portera sur les fonctions essentielles de l'Entreprise et notamment les volets économique, technique et technologique, social et financier.

Du point de vue de la démarche, le contenu attendu de ce diagnostic sera formalisé à travers des cahiers des charges à négocier avec les différentes expertises.

Du point de vue de la mise en oeuvre, les expertises nationales et étrangères seront mobilisées.

L'assainissement comptable des EPE constitue un préalable à la mise en oeuvre de l'objectif d'analyse diagnostique pour autant qu'il s'agisse de fonder le diagnostic économique et financier sur des données fiables.

b) Elaboration et finalisation du plan de mesures d'assainissement.

Le diagnostic de l'existant débouchera en synthèse sur des plans d'assainissement cohérents reposant sur une stratégie économique, financière et sociale du redressement et négociés avec les différents partenaires de l'Entreprise.

Ces plans seront aussi l'outil de relance et d'actualisation des P.M.T.E.

L'échéance ultime de finalisation de ces plans d'assainissement est fixée pour le 31.12.1991.

Compte tenu des délais de réalisation de cet objectif et vu l'état critique de certaines Entreprises, il a été aussi retenu, à titre intermédiaire, d'examiner rapidement leur situation financière en vue de dégager des mesures d'urgence à prendre.

L'approche générale retenue à cet effet est la suivante :

Identification des Entreprises dont la situation est jugée critique, notamment au plan de l'équilibre financier immédiat, celles qui se trouvent en situation de capital négatif.

Les mesures d'urgence à prendre procéderont d'un diagnostic financier rapide qui permettrait de repérer les causes du déséquilibre financier sur lesquelles il serait possible d'agir dans l'immédiat sans hypothéquer les conclusions auxquelles conduira le diagnostic global de l'EPE.

La mise en oeuvre de ces mesures d'urgence appellera de ressources financières immédiatement mobilisables.

3 / PRINCIPES METHODOLOGIQUES.

La prise en charge de l'opération est déterminée par :

3.1. des mesures urgentes pour les Entreprises en situation critique en 1990.

3.2. l'assainissement global

a) Mesures urgentes.

Il s'agit des EPE non bancables pour lesquelles des mesures financières urgentes sont à mettre en oeuvre pour permettre la continuité de leurs activités durant l'exercice 1991. Ces mesures n'étant que palliatives, ces EPE devront réaliser, au cours de l'exercice 1991, l'expertise devant mener à l'assainissement au même titre que les autres EPE. Il demeure entendu que les seules mesures pouvant être proposées ne concerneront que les causes externes du déséquilibre financier constaté.

Les causes internes appelant un autre type de solutions devront être prises en charge lors de l'opération assainissement global de l'EPE.

Parlant des mesures d'urgence identifiées, les Fonds devront arrêter les principes généraux des décisions à faire prendre par les Institutions concernées aux fins de dégager le cadre opérationnel de mobilisation des ressources nécessaires à la restitution à court terme des équilibres financiers pour ces EPE.

Ces décisions sont à négocier avec les partenaires de l'Entreprise:

Institutions financières,

Services du Ministère de l'Economie, (D.T.C.),

le Délégué National à la Planification.

La dernière circulaire et l'arrêté du Ministère de l'Economie fixent les préalables et les conditions d'assainissement des E.P.E.

b) Processus d'assainissement global.

L'assainissement de l'Entreprise Publique vise à préconiser la viabilité de l'Entreprise par le biais de la rentabilité des capitaux publics investis. A ce titre, l'opération à entreprendre doit dépasser le champ financier pour embrasser l'ensemble des paramètres qui concourent à l'activité de l'Entreprise pour éradiquer définitivement les facteurs de déséquilibre et lui assurer son développement.

C'est en fait une véritable démarche d'analyse stratégique qu'il faut entreprendre dans le contexte de réformes économiques qui définissent un nouvel environnement de l'Entreprise appelée à évoluer sur un marché devenu concurrentiel.

Dans ces conditions, la bonne santé de ces Entreprises ne doit être réelle, d'où la nécessité de leur assainissement. A partir de là, l'Entreprise Publique en tant qu'agent économique actif peut exprimer dans son Plan à Moyen Terme une stratégie en rapport avec l'économie de marché avec un certain nombre d'objectifs dont la résultante finale intègre aussi bien les projections du Plan National qui la concernent que la réalisation ou la consolidation de résultats financiers positifs à son niveau.

La réalité actuelle fait que deux situations prévalent au sein des Entreprises Publiques. Ainsi, il y a lieu de distinguer les Entreprises Publiques Economiques dont la bonne santé financière permet l'élaboration d'un P.M.T.E. à travers lequel la stratégie d'Entreprise se doit d'être une stratégie offensive face au marché et les Entreprises Publiques Economiques dont la situation financière défavorable exige un plan de redressement dont les effets restent liés à leur assainissement. Le Plan de Redressement servant lui-même comme "outil de relance et d'actualisation du P.M.T.E." par lequel s'exprimera alors une stratégie offensive graduelle de l'Entreprise.

L'Entreprise est aujourd'hui interpellée pour réaliser rapidement des études dont le produit sera la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un plan pour sa mise en oeuvre.

Ceci va nécessiter la mobilisation d'une expertise aussi bien interne à l'Entreprise qu'externe (nationale et internationale).

Il convient toutefois de rappeler que la crédibilité de l'étude à réaliser est tributaire de l'information que l'expertise aura à traiter, et qu'à ce titre l'Entreprise doit se mobiliser pour réunir et mettre à disposition une information fiable.

L'Entreprise, maître d'ouvrage, est responsable de la réalisation de l'ensemble des opérations liées au processus d'assainissement. Le plan d'assainissement devra être prêt, pour sa mise en oeuvre, au plus tard à la fin de l'exercice 1991.

(*) Voir document du Groupe Inter-fonds de Participation "Assainissement" intitulé "Rapport d'Elape N°1".

V CONCLUSION : ACTIONS ENGAGEES POUR LES COURT MOYEN ET LONG TERME.

Le Fonds de Participation, agissant en tant qu'Agent Fiduciaire de l'Etat et ayant pour mission d'assurer la surveillance stratégique du portefeuille d'actions sur les Entreprises, qu'il détient, a engagé avec le concours des Entreprises, des Banques et des Institutions concernées, une opération d'assainissement dont la finalité vise à déserrer en partie les contraintes que subissent actuellement les Entreprises.

Certes, le traitement spécifique du découvert, les consolidations de dettes B.A.D. et Trésor, la recapitalisation des banques et des entreprises, cet ensemble d'actions peuvent déclencher un début d'assainissement en mesure d'apporter une aptitude suffisante à transiter vers l'"économie de marché".

Toutefois, ces actions seraient incomplètes si on n'appréhendait pas globalement la vision stratégique de l'E.P.E. à travers à la fois des plans :

- . D'assainissement, à très court terme,
- . De redressement, à court terme,
- . De redéploiement des activités Industrielles, à moyen et long terme.

La méthodologie d'élaboration d'une telle vision stratégique de base sur l'"approche système" qui :

Privilégie le cheminement qui va du global au particulier,

Prend en considération, au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre, des rétroactions possibles du "particulier" sur le "global".

Le meilleur scénario de branche, choisi sur la base de critères économiques déterminés, servira alors de cadre au redéploiement des activités de chaque E.P.E., en tant que composante de branche.

Toute notre problématique est là, votre contribution au cours de cette rencontre est d'une importance capitale.

En conclusion que pouvons nous dire ?

La situation actuelle que les E.P.E. traversent est un véritable bouleversement économique et dans ce cas là que devons nous faire ?

La réponse n'est pas facile, mais il y a au moins deux (2) critères essentiels qui détermineront les stratégies de reprise à suivre :

- 1) Quel que soit le développement d'expansion à entreprendre, la reprise s'étalera sur une longue période (5 à 15 ans)
- 2) Quels que soient les efforts financiers à faire, il serait vain de croire que chaque E.P.E. aura une part appréciable de l'investissement.

Alors que reste-t-il ?

Un seul paramètre technique qu'il faudra présenter comme le point de départ : c'est l'outil actuel de production vis à vis duquel il faudra prendre conscience :

que l'Alpéris ne pourra jamais plus réaliser un outil d'une telle complexité.

que cet ensemble de biens technologiques n'a pas son équivalent dans les pays du Bassin Méditerranéen.

Devant des coûts techniques, les réalités économiques et la rationalité technique nous conduiront à coordonner des actions profondes de nature à préserver, à valoriser et à rationaliser ce merveilleux outil national des textiles.

L'aggravation du marché extérieur, la fragilité de nos systèmes organisationnels, nous interpellent rapidement, alors il convient une dernière fois peut être de conjuguer nos réflexions de créer des centres d'intelligence permanente capables de s'adapter aux exigences de l'heure.

Nous n'avons pas le droit de rater cette étape, combien importante, parce qu'elle peut encore mobiliser les hommes qui ont été concepteurs, réalisateurs, gestionnaires et organisateurs de cette grande famille que constitue la Branche des Textiles.

de vous remercier.

Roeline SATBI

ANNEXE 2

Biens d'équipement

Les ISMMEE (Industries Sidérurgiques, Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques) représentent 125.000 emplois. 90 % des activités de ce secteur concernent les entreprises publiques.

La répartition des emplois par sous-secteurs est la suivante :

	Nombre d'emplois	Principales entreprises
Sidérurgie, première transformation des métaux, y compris non ferreux	20.000	SIDER, PROSIDER, ANABIB, TPL, ETANOF
Construction mécanique lourde, matériel de chemins de fer, matériel de travaux publics, machinisme agricole	45.000	FERROVIAL, ENMTP, ENPMA, SNVI, ENCC, BATIMETAL, ENF
Composants industriels, pompes, vannes, quincaillerie, boulonnerie	15.000	PMH, BCR
Construction électrique et électronique	25.000	ENIEM, ENIE
Divers secteurs publics	10.000	BCL, EMB, ENEM
Secteur privé	10.000	
TOTAL	125.000	

Principales entreprises et production des ISMMEE

Entreprises	Localisation	Effectif	Production
FERROVIAL	Annaba	1.500	Wagons (80 % de l'activité) Produits forgés : 3.500 t par an Brouettes métalliques : 100.000 par an
PROMETAL	Oued-Smar Khemis-Miliana		
ANABIB	Regghaïa		Tuberics
ENF	Tiaret	Fonderie	
BATIMETAL	Ain Defla	500	
	Rouiba	700	Pylones
	Alger	540	Charpente métallique

ENCC	Oran	1.000	Charpentes métalliques, ponts roulants, coffrages métalliques, cuves, réservoirs
	Ouest-Smar		
	Blida		Charpente métallique, chaudronnerie
	Annaba		
	TOTAL ENCC	5.200	
SNVI	Rouiba (CVI)		Fonderie : 10.000 tonnes par an
	Rouiba (CVI)		Carrosserie industrielle
	TOTAL complexe CVI		Autocars et autobus (7.500 par an)
	El Harrach		Fonderie : 5.000 tonnes par an
	Tiaret		Carrosserie industrielle
	TOTAL SNVI	15.000	
ENMTP	Ain Smara		Pelles et grues (CPG) - 1.000
	Ain Smara		Compresseurs - compacteurs (CCA)
	Ain Smara		Chariots élévateurs (en cours de démarrage)
	Ain Oussera		Transpalette
	Bejaïa		Grues
	El Harrach		Bétonnières, dumpers
PMA	Constantine	6.000	Moteurs : 13.500 par an
		Tracteurs : 6.500 par an	
	Bel Abbès	7.300	Machinisme agricole
	Rouiba		Machinisme agricole
	Hammam Bouhadjar		Remorques et herses
	Ben Brahim		Remorques et citernes
PMO	Constantine	600	Machines-outils (800 par an)

PMH	Berrouaghia		Fonderie (CPV) : 7.000 t par an Vannes et pompes : 27.000 par an)
	Baraki		Pompes (4.500 par an)
	Rouiba		Pompes
	Laghouat		Eoliennes
	Djelfa		Pompes manuelles
	TOTAL PMH	3.200	
BCR	Ain Kebira (Setif)		Boulonnerie-visserie (BVR)
	Oued Rhiou		Boulonnerie-visserie (BVR)
	Cheraga		Boulonnerie
	Bordj Menaïel		Coutellerie
	TOTAL BCR	2.300	
DVP	Guelma	1.500	Cycles : 25.000 par an Motocycles : 40.000 par an Moteurs : 5.000 par an
ENERI	Alger		Ingénierie mécanique
ENEM	Alger	160	Ingénierie mécanique
PVP	Alger		Production de véhicules particuliers

C'est en 1982 que la SONACOME, qui regroupait jusqu'alors l'essentiel des activités du secteur mécanique, a été séparée en plusieurs parties devenant respectivement PMA, SNVI et DVP. Les activités restant à SONACOME ont plus tard donné lieu à la création de DVP, ENMTP, PMO, PMH, BCR, ENEM.

Le développement du secteur mécanique suppose la mise en oeuvre de projets permettant la maîtrise des composants : hydraulique, pneumatiques, pignonnerie, accouple-ments, réducteurs.

FONDS DE PARTICIPATION "BIENS D'ÉQUIPEMENTS"

- Société par actions au Capital de 30 000 000 DA
- Registre de Commerce no 88 B 078
- Siège social : 12, Bd. Colonel Amirouche - Alger.

Au termes d'une Assemblée Générale Ordinaire convoquée aux formes de s, et réunie le 21 Avril 1991 au siège de ladite société, il résulte que ladite mblée:

- 1 Mande le Conseil d'Administration de veiller à l'accomplissement et au suivi des opérations d'assainissement financier des Entreprises publiques Economiques ainsi qu'à l'élaboration de leurs plans de redressement.
- 2 Mande le Conseil d'Administration de prendre ou de faire prendre les mesures nécessaires pour souscrire et libérer en la forme légale prescrite, les augmentations de capital inhérentes à la récapitalisation des EPE de caractère bancaire.
- 3 Mande le conseil d'Administration de procéder à l'affectation des Fonds tels qu'arrêtés par les décisions du C.N.P. relatives aux dépenses en capital en priorité à des EPE en vue de leur assainissement financier et du financement de leurs investissements.
- 4 Habilité le Conseil d'Administration à délivrer, en cas de nécessité, toute garantie, sûreté ou caution exigées des EPE en faveur des banques, et ce notamment dans le cadres des opérations d'assainissement et de restructuration.
- 5 Mande le Conseil d'Administration de perfectionner les Conseils d'Administration d'EPE par la mise en compétition et une sélection élargie des administrateurs à désigner : ainsi que de veiller à la représentation de droit des travailleurs dans ces Conseils.

6

Mande le Conseil d'Administration de déterminer, à titre transi rémunération des administrateurs d'EPE comme suit:

- Jetons de présence,
- tantième,
- à titre exceptionnel, des primes d'effort.

7

Mande le Conseil d'Administration de faire procéder à la tualisation des relations de travail entre le Conseil d'Administrati Directeur Général de l'EPE, et entre ce dernier et les membres de dirigeante de l'EPE.

8

Mande le Conseil d'Administration d'organiser la prise en charge EPE, des négociations salariales collectives selon la réglementation vigueur.

9

Mande le Conseil d'Administration d'assurer, à titre Intérimaire, en avec les Conseils d'Administration des autres Fonds de Participat représentation des employeurs publics au niveau des différents de concertation et de négociation à l'échelle nationale avec les p publics et les organisations syndicales des travailleurs salariés.

10

Mande le Conseil d'Administration de faire engager la procé rétrocession au Ministère de la Défense Nationale de l'Unité Carto de Sidi-Moussa. Originellement dépendant de l'ex-domaine milita

11

Mande le Conseil d'Administration d'organiser la mise en oeu opérations de transformation des entreprises Publiques Loca Entreprises publiques Economiques / Sociétés par Actions.

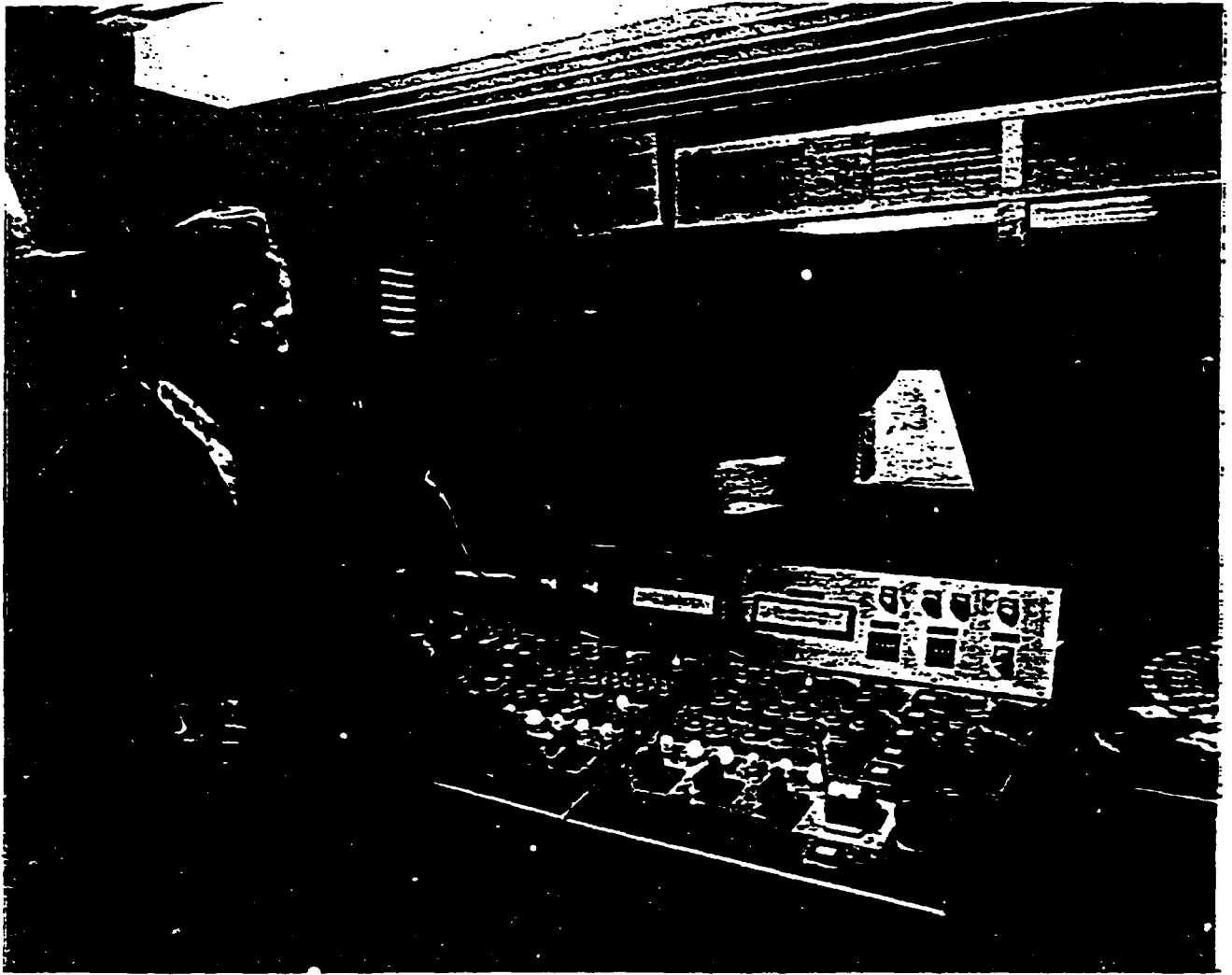
Pour Publication légale conformément à
Pour le Conseil d'Administration et par délégation

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

K.M. BENA

ANNEXE 3

SIDER



PROCESS DE FABRICATION

Tubes sans soudure

La décision de réaliser une tuberie sans soudure au complexe d'El-Hadjar, en 1969, a été dictée par le programme important de recherche et d'exploitation pétrolière de l'Algérie pour les années 70-80.

Par ailleurs, les tubes sans soudure ont des utilisations infiniment variées et peuvent être utilisés dans l'industrie mécanique.

Le choix du process - le laminoir au pas de pèlerin - a été choisi parce qu'il répond le mieux au souci de produire une gamme variée de tubes sans soudure extrêmement vaste.

Ce type de laminoir permet, en outre, d'obtenir des tubes de très grandes longueurs (jusqu'à 28 mètres), ce qui améliore considérablement la productivité et la mise au mille.

En outre, l'installation d'un laminoir réducteur étireur (20 cages) en aval de la ligne laminoir au pas de pèlerin 8 pouces (8") permet d'obtenir une gamme variée de petits tubes inférieurs à 5".

Trois bâtiments principaux abritent les équipements. Le bâtiment aciérie (ACE) qui fabrique l'acier à partir d'un four électrique de 30 tonnes, est suivi en aval, dans des moules appropriés pour obtenir des lingots lami-

nables. Le bâtiment laminage et finissage (LAT) qui transforme à chaud le demi-produit en tubes ou semi-finis.

Le bâtiment parachevement (PAT) qui comme son nom l'indique, paracheve les tubes (filetage, manchonnage, traitement thermique...).

Enfin, un bâtiment annexe qui réalise les manchons.

GAMME DE PRODUITS ET NORMES

La tuberie sans soudure produit des tubes pétrole et des tubes divers. La gamme des tubes pétrole comprend :

- les tubes « casing » pour coffrage des puits
- les tubes « tubing » servant de conduite à l'intérieur d'un puits productif (remontées de fluide).

Les tubes « Line Pipe » servent aux liaisons entre les puits et les centres de collecte en surface. Les tubes « pétrole » sont produits principalement selon les normes API (American Petroleum Institute). Cependant les normes ASME et DIN sont partiellement ou complètement respectées. Les tubes « divers » sont normalisés selon AFNOR, DIN, ASTM... Les « casing » et

tubing » sont produits filetés et munis de manchons. Les manchons sont produits par un atelier annexe de la tuberie sans soudure. Certains « Line Pipe » et tubes divers sont également filetés et manchonnés. Les autres tubes sortent de l'usine avec des extrémités lisses et chanfreinées.

Deux types de filetage et par conséquent de manchonnage sont réalisés, à savoir :

- pour les casing : filetages standard API, butress, spéciaux (VAM),

- pour les tubing : filetages standard API, spéciaux (VAM) joint intégral. Les tubing sont produits avec des extrémités refoulées.

PROCESS DE FABRICATION

L'originalité de la technique, la multiplicité des opérations à effectuer et leurs interactions font de la tuberie sans soudure, un atelier au fonctionnement assez complexe.

Il s'agit de transformer un lingot d'acier corps cylindrique plein, court en tube creux, long, bien droit présentant des extrémités correctes, ayant un diamètre et une épaisseur bien définis. De là, découle la succession. Sommaire des principales opérations à effectuer :

Chauffage lingot -) Perçage -) Laminage -)

Calibrage en réduction -) finissage -)

Parachèvement des extrémités.

Les lingots sont produits à l'aciérie électrique à partir de la ferraille récupérée et de la fonte HF. Ces lingots sont livrés au parc TSS après conditionnement.

Dix types de sélection sont réalisables :

Ø: 190 ronde

Ø: 225 "

Ø: 235 "

Ø: 270 "

Ø: 305 "

Ø: 405 "

Ø: 500 dodécagonale (12 canures)

Ø: 350 "

Ø: 410 "

Ø: 500 "

Les nuances d'acier H40, J55, N80, P110, A42, GVB, X42, 52, X60... sont obtenues directement à l'ACE.

La production annuelle est de 110.000 tonnes de lingots.

Quant aux tubes sans soudure, dont la production annuelle est de 70.000 tonnes de tubes finis et 50.000 t. de casing et tubing, la gamme des diamètres est de 60,3 mm (2" 3/8) à 366,1 mm (14") et la longueur des tubes est de 4,5 m à 15 mètres.

Les contrôles effectués sont ceux exigés par les normes et portent essentiellement sur :

- L'analyse chimique.

- Les caractéristiques mécaniques (E, R, A, K).

- Les contrôles dimensionnels (O, epds/m...).

- Les contrôles non destructifs (électromagnétique, magnétoscopie, ultra son...).

- L'épreuve hydrostatique.

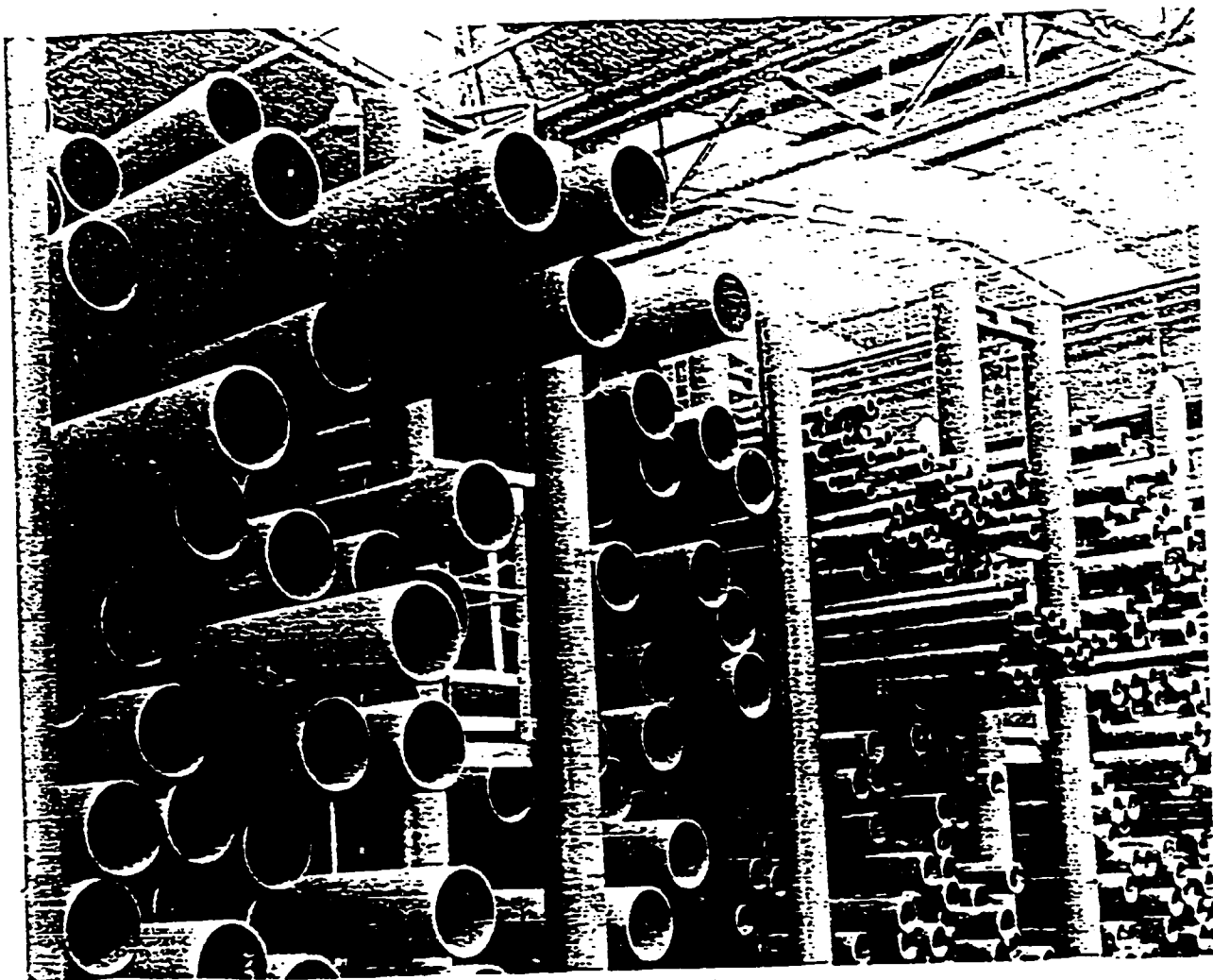
- Le contrôle des extrémités (filetées ou lisses).

Enfin, le contrôle final est effectué par une structure extérieure aux structures de fabrication.

Les certificats délivrés portent sur les aspects suivants :

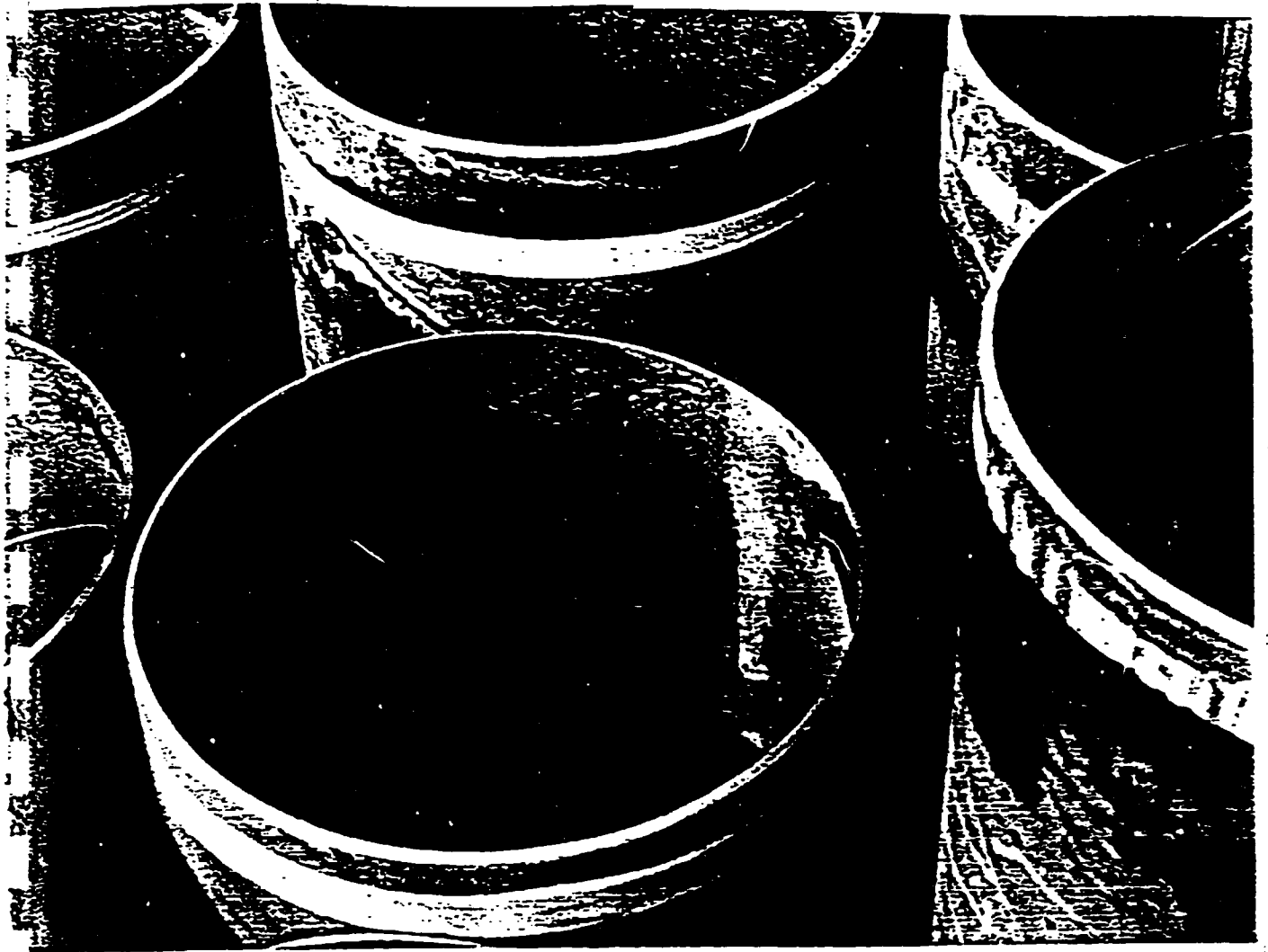
- analyse chimique, caractéristiques mécaniques, épreuve hydraulique, contrôle non destructif, liste de colisage.

En plus, les instances de l'institut américain des pétroles, au vu de la qualité des produits et des équipements de contrôle utilisés, ont attribué le droit d'utiliser le monogramme API (S.A. S.A.M. S.A.C. S.D.) sorte de label de qualité.

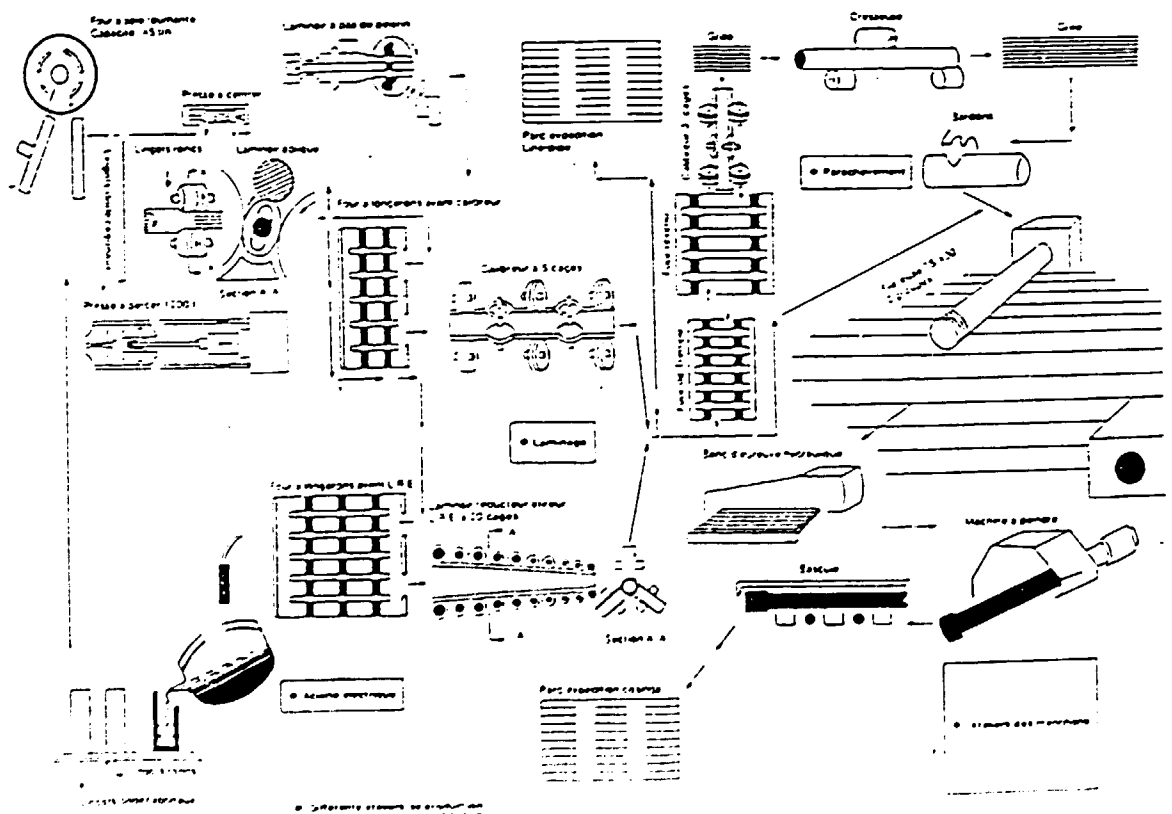


GAMME DES PRODUITS DE LA TSS

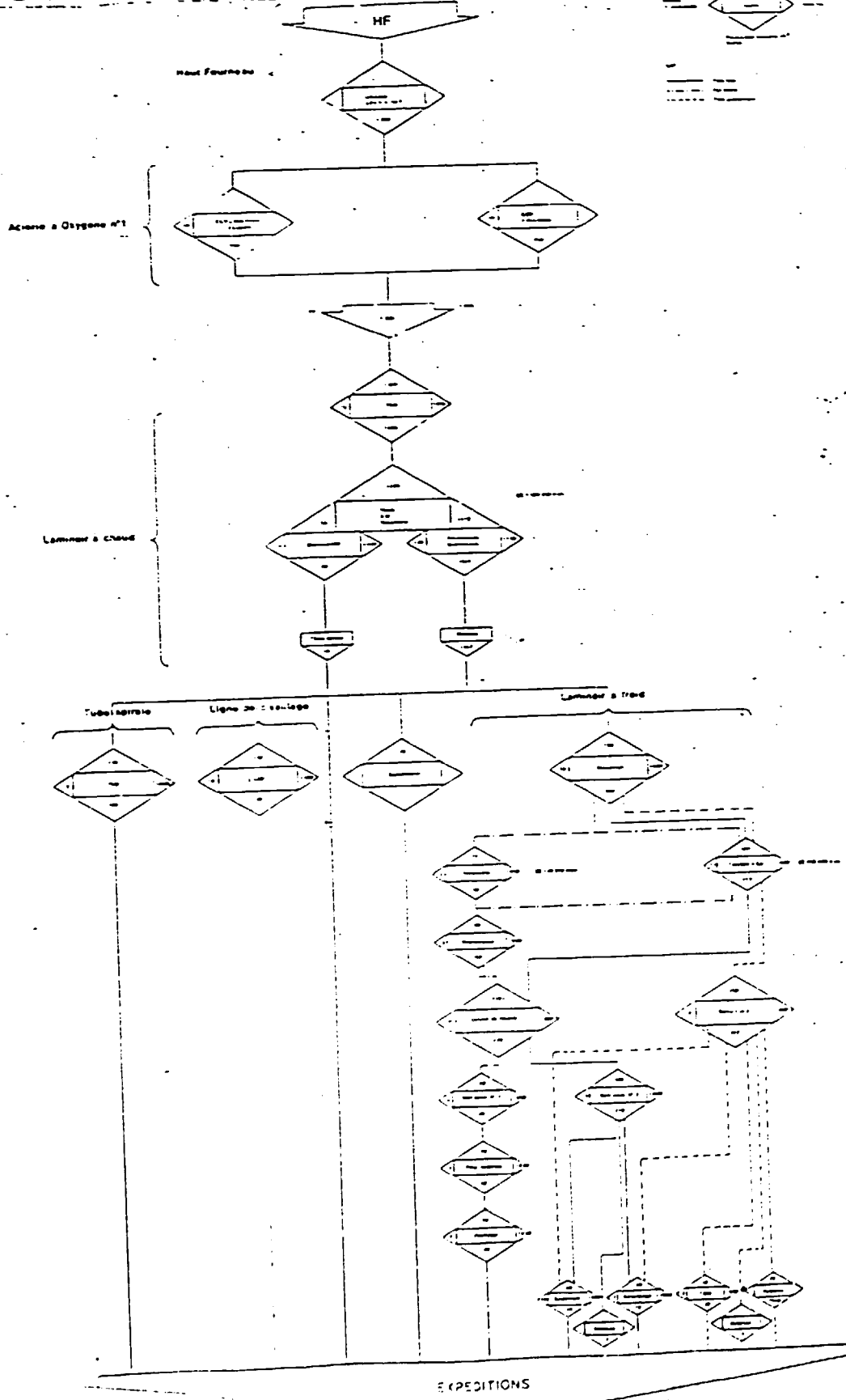
Gamme de Produits	Norme	Grade	Longueur	Diamètre extérieur en mm	Type de filetage	Protection extérieure	Observations
Casing tubes de cuvelage et tubing	API Std 5A Std 5AX	H40-J55	(1) 4,88 ≤ L < 7,62	177,8	- API rond court (STC) - API rond long (LIC) - VAM, peuvent être livrés, filetés et manchonnés	Peinture anti-rouille	Epaisseur consulter SIDER
		K55-H80	(2) 7,62 ≤ L < 10,36	219,1			
	P110	L ≥ 10,36	244,5				
	AS T M	J55-A381		273,0			
		y46-y48		339,7			
		k55-y50		73			
		y52		88,9			
	AFNOR	N80-27M5		111,3			
		D110-33MC					
		V5					
Line pipe tubes de conduites	API Std-SL Std-SLX	A25-A.B	- courants simples	60,3	- Extrémités lisses ou chanfreinées API	huilage	Epaisseur consulter SIDER
		X24-x46	- mini 2,74M	88,9			
	X32-X60	- moy. minim 5,33M	114,3				
		- doubles mini 4,27M	168,3				
		- moy. minim 10,67M	219,1				
		avec 90% des tubes L ≥ 8M	273,0				
Tubes et divers	AFNOR A49111 A49112	Tu 37A	- courants de 4 à 8 mètres sur demande de 3m et plus	70	- Extrémités lisses ou chanfreinées	huilage sur demande	Epaisseur consulter SIDER
		Tu 37B		101,6			
		Tu 42B		169,3			
		Tu 43B		219,1			
				244,5			
				273,0			
		323,8					



Process de fabrication TSS



Process de fabrication PPL



ANNEXE 4

SNVI et sous-traitance



الؤسسة الوطنية للسيارات الصناعية



Rouiba, le 07 Décembre 1991

O N U D I
19, Avenue CHAHID EL-QUALI
MUSTAPHA SAYED - ALGER

NZBEE/ - 176/180/101
OBJET/ - Réhabilitation du secteur
"Biens d'Equipements".

A l'attention de Monsieur NICHOLS

Monsieur,

Comme convenu lors de la réunion de travail tenue en vos bureaux le 25 Novembre 1991 entre Monsieur NICHOLAS - Experts Consultant ONUDI et Messieurs CHERRAK et ZERBAA SYDI - DCOF, nous vous confirmons l'intérêt de l'Entreprise à s'associer à l'opération de réhabilitation du secteur industriel "Biens d'Equipements".

Nous vous proposons de retenir les domaines d'interventions suivants :

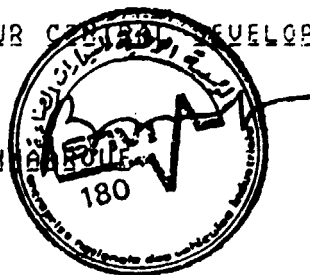
- Réorganisation de la fonction sous-traitance.
- Diagnostic pour la conversion de deux lignes de moulage fondente.
- Etude de faisabilité de l'activité électrique et des projets de sous-traitance (PXT).

Nous vous prions de bien faire connaître les modalités de mise en oeuvre de cette opération.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

DIRECTEUR CENTRAL DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT / PLANIFICATION

I.S. BEN



**Résumé du Plan à Moyen Terme de branche
(Branche mécanique)**

Filière	Véhicules Industriels	Véhicules particuliers	Machines-outils
Production actuelle	4.000 par an	Néant	400 par an
Demande potentielle	25.000 par an	160.000	20.000 par an
Taux de couverture			
1987	53 %	0	4 %
1989	36 %	0	2 %
1994	72 %	25 %	6 %
Stratégie de produits et de production	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des capacités de production - Spécialisation des unités par familles de produits - Développement de l'engineering - Délestages vers la sous-traitance nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la filière et intégration de composants - Partenariat avec les constructeurs étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> - Machines-outils universelles - Machines-outils à CN - Outillages coupants
Configuration 1994	8.000 VI par an totalement intégrés <ul style="list-style-type: none"> - Reconversion de la carrosserie en unité de production d'autobus (2.500 par an) - SEM moteurs diesel - SEM boîtes de vitesses - SEM gamme basse et moyenne - Unités de sous-traitance 	<ul style="list-style-type: none"> - Unité de montage VP et VU - Unités de sous-traitance composants et pièces de rechange - Centres de rénovation moteurs, machines électriques et carburateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des capacités existantes - Projet outils-coupants

Filière	Matériels T.P.	Boulonnerie, coutellerie, visserie			Fonderie
Production actuelle	1.000 par an				
Demande potentiel	2.500 par an				
Taux de couverture					
1987	36 %				56 %
1989	40 %	42 %	41 %	110 %	50 %
1994	122 %	62 %	59 %	97 %	53 %
Stratégie de produits et de production	<ul style="list-style-type: none"> - Extension du SAV - Pièces de rechange standards - Exportation (Iran, Irak, URSS, Maghreb) 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le développement - Améliorer la qualité des produits - Développement de l'exportation 			<ul style="list-style-type: none"> - Forte augmentation des pièces mécaniques moulées en fonte ordinaire et GS - Exporter une partie de la production
Configuration 1994	<ul style="list-style-type: none"> - Fonderie de Ain-Smara - Composants hydrauliques - Réducteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Boulonnerie-visserie : 11.000 t - Coutellerie : 26 millions de pièces - Robinetterie 1.880 t 			<ul style="list-style-type: none"> El Harrach : 9.500 t Oran : Evolution vers les pièces mécaniques : 7.500 t Nouvelles fonderies : 10.000 t de fonte et 5.000 t d'acier dont 60 % de pièces mécaniques

Fillère	Cyclomoteurs	Matériels hydrauliques (pompes, vannes)	Matériels agricoles
Production actuelle	45.000		
Demande potentielle	200.000		
Taux de couverture			Tracteurs 79 % Moteurs 77 % Moissonneuses 35 %
1987	42 %	115 %	
1989	35 %	217 %	
1994	34 %		
Stratégie de produits et de production	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialisation du complexe dans la fabrication de cyclomoteurs - Nouveaux produits - Améliorer la qualité - Importations du Maghreb au lieu de l'Europe 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un réseau de distribution - Groupement d'achats pour les importations 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du taux d'utilisation des production - Introduction de montage CIO pour élargissement de la gamme (moto-culteurs, minitracteurs) - Exportation des excédents de production
Configuration 1994	<ul style="list-style-type: none"> - Redéploiement du complexe de Gujma - Spécialisation cyclomoteurs et moteurs stationnaires - Création d'une unité de bicyclettes : 150.000 par an - Maturation de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialisation des petites unités de l'entreprise et du secteur privé des produits domestiques - Développement de nouveaux produits 	Projets de taille moyenne et modulaires

ANNEXE 5

Industries pharmaceutiques

UNE STRATEGIE DE LA PREVENTION

■ *L'industrie pharmaceutique algérienne dispose du concours d'institutions, d'universités, d'un marché en pleine expansion. L'Algérie est un des rares pays du tiers monde à investir dans le domaine des biotechnologies.*



LES journées nationales sur l'investissement dans l'industrie pharmaceutique, organisées par le ministère des industries et des mines et les associations professionnelles de pharmaciens (APHAC, APE, APO), ont été ouvertes hier à l'hôtel Aurassi.

Le représentant du ministère de la Santé et des Affaires sociales soulignera que "le problème important de la santé nécessite une disponibilité des médicaments en quantité et qualité. Ce produit est stratégique et préventif, par conséquent, il est impérieux de permettre aux industriels algériens de le fabriquer."

Les pouvoirs publics continuent d'accorder au médicament une attention particulière. "La constitution garantit la santé aux citoyens, a-t-il déclaré. d'énormes efforts sont consentis pour la formation des personnels médicaux et paramédicaux afin de faciliter aux citoyens l'accès aux soins et notamment l'acquisition des médicaments."

Toutefois, a-t-il souligné, les approvisionnements dépendent des importations. En 1991, il a été difficile de maintenir le niveau d'approvisionnement en raison des contraintes financières.

Le représentant du ministère de la Santé et des Affaires sociales devait ajouter que les médicaments doivent rester accessibles à toute la population quel que soit le niveau social... même pour ceux atteints de maladies chroniques et les non assurés sociaux.

Il devait conclure en disant que l'une des missions du ministère est d'adapter les médicaments à nos besoins en garantissant la qualité et en incitant les partenaires sociaux à inscrire leur action dans le cadre d'un programme à long terme, notamment pour la prise en charge des maladies chroniques.

Deux milliards de dollars par an pour les médicaments

M. Keramane, ministre de l'Industrie et des Mines, a surtout souligné l'importance de ces deux journées nationales sur l'investissement dans l'industrie pharmaceutique.

Il a précisé que l'on s'attend à des résultats positifs, en mettant en relief le rôle stratégique et prioritaire des produits pharmaceutiques.

Les autorités politiques du pays sont conscientes du problème de la promotion du secteur de la Santé publique.

Il est nécessaire de voir le problème de l'industrie pharmaceutique d'un point de vue pragmatique et réaliste. A-t-il déclaré, ajoutant que chaque année 2 milliards de dollars sont dépensés pour l'importation des médicaments néan-

moins, le ministre notera que les moyens humains et matériels sont disponibles moyennant une utilisation qualitative et quantitative.

"Nous devons atténuer notre dépendance vis-à-vis de l'étranger", a-t-il relevé. Cette dépendance est aggravée par la pression conjuguée de la croissance démographique et l'amélioration sensible de la couverture sanitaire.

M. Keramane a affirmé que la couverture de nos besoins actuels ne dépasse pas les 16%, ce qui est quasiment ridicule, a-t-il dit, en ajoutant que l'importance des investissements dans ce secteur vise la satisfaction de nos besoins nationaux en matière de produits pharmaceutiques dans certains n'existent pas une haute technologie.

"Il faut définir ensemble, avec les industriels, les professionnels et les partenaires, les critères d'investissements dans lesquels il faut s'engager pour prendre une part de plus en plus importante dans ce domaine", devait-il dire.

M. Keramane notera que les pouvoirs publics tendent à encourager la meilleure utilisation de l'outil de production en citant le complexe d'antibiologiques de Média, l'Institut Pasteur et l'entreprise SAIDAL.

D'autre part, le ministre dira qu'il est impérieux d'aider les professionnels à investir dans ce domaine et surtout favoriser davantage le partenariat qui, dit-il, commence à s'exprimer de manière dynamique...

M. Keramane notera que parmi les objectifs assignés dans l'industrie pharmaceutique, il existe la nécessité de conjuguer les efforts des secteurs public et privé, et les opérations économiques et industrielles en Algérie tout en précisant que l'Etat apporte un concours multiforme dans toute action d'investissement.

Il relèvera qu'il doit y avoir un triptyque pour la réussite de l'entreprise algérienne investie dans le domaine industriel pharmaceutique, à savoir, la productivité, l'efficacité et la compétitivité.

L'Algérie, premier importateur dans le tiers monde

M. Bechini, du ministère de l'Industrie et des Mines, soulignera que l'Algérie est l'un des premiers pays du tiers monde importateurs de médicaments, malgré le fait que l'entreprise SAIDAL, dispose des meilleures installations au niveau du Maghreb, mais ne couvrant que 16% à 17% de la demande nationale, ce qui est insuffisant.

L'intervenant a relevé les points forts

et les points faibles de l'industrie pharmaceutique algérienne. Il notera l'existence d'institutions et d'universités, d'un marché en pleine expansion et le fait que très peu de pays du tiers monde interviennent dans le domaine des biotechnologies.

Certaines carences ont été énumérées, telles que l'absence de symbiose entre les universités et les unités de production, le faible niveau de développement des sciences fondamentales, et surtout l'inexistence de formation de très haut niveau...

M. Tahari, du ministère délégué à la PMI, notera que le terrain est vierge et tout reste à faire dans le domaine de l'industrie pharmaceutique. Donc, il faudra réhabiliter l'outil existant, achever l'Institut Pasteur avec ses différents laboratoires, choisir des créneaux d'investissements légers.

Encourager l'investissement

D'autres paramètres doivent être mis en œuvre pour amorcer l'industrie pharmaceutique, tels que la gestion faisant appel à des technologies non-complexes, le fonctionnement autonome non tributaire de l'étranger ainsi que la valorisation des matières premières locales à des coûts acceptables.

Quant au représentant du Fonds de participation chimie et pétrochimie, il notera que les fonds sont chargés de procéder à des investissements économiques notamment par la participation aux activités des entreprises. Le but recherché est de générer des gains financiers.

La stratégie des fonds de participation consiste surtout à soutenir les activités productives, encourager l'investissement industriel, nationaliser le commerce, valoriser les compétences et appuyer le partenariat national et étranger.

M. Guebbi a souligné, pour sa part, que "c'est nécessaire de promouvoir la qualité des produits afin d'éviter les mauvaises utilisations et les accidents".

Il poursuit "en Algérie, la production coexiste avec l'importation qui est majoritaire. Aucun médicament n'est commercialisé sans autorisation d'enregistrement du ministère de la Santé".

M. Battaglino dira, quant à lui, que tous les médicaments mis sur le marché italien depuis 5 ans sont soumis à la révision de vérification de leur efficacité et la police sanitaire intervient même dans les usines et sur le marché pour le contrôle de la qualité.

Amar AOUIMER

Projet cherche financement

COMMENT venir à bout de la pénurie du médicament en Algérie ? Les responsables de ce secteur, les professionnels et les opérateurs économiques s'accordent à dire que la production locale est le principal moyen pour remédier à cette situation. Du coup, plusieurs projets de partenariat foisonnent dans les têtes de ces hommes qui ont la vocation de guérir.

L'un de ces projets est coordonné actuellement pour M. Benhamdi, président de l'Association des pharmaciens du Centre (APHAC). L'objectif est de créer une société par actions afin d'importer des médicaments dans un premier temps et de les fabriquer ensuite dans un délai de 30 mois, après le démarrage du projet. La seule contrainte dont souffre ce projet à l'état actuel est l'indisponibilité de partenaires étrangers détenteurs de capitaux et de technologie, "c'est ce qui nous a retardés", a déclaré, M. Benhamdi. Il espère trouver un partenaire étranger à l'occasion du séminaire sur l'investissement dans l'industrie pharmaceutique qui a débuté hier à Alger. En effet les Algériens comptent en masse des pourparlers avec les délégations française, marocaine et italienne, présentes à ce séminaire pour dégager et cerner les opportunités d'investissement.

Après la fabrication, M. Benhamdi estime que les habitudes de prescription doivent elles aussi changer. "Un malade réquirit pas nécessairement à une ordonnance ou à quatre médicaments", a-t-il ajouté. "Intégrer un module d'économie de santé dans les cours de formation est une garantie nécessaire pour apprendre à prescrire" a-t-il en outre noté.

La maîtrise d'un bon régime du marché consiste, selon notre interlocuteur, dans la rationalisation de la distribution pour ne pas égarer toutes les ressources disponibles. "Il y a des situations de coopération qui accablent la préemption et le vergil pillage".

M.A.

ENTRETIEN EXPRESS

M. Kamel BEZZICHE

Directeur,
Laboratoires Biogalens (France)
(directeur pour l'Algérie)

"L'ENAPHARM, noire partenaire"

Nous avons signé un contrat avec notre partenaire ENAPHARM de concession exclusive pour l'Algérie de la représentation de nos produits en Algérie et un autre contrat pour la

création d'une société d'économie mixte qui montera une usine en Algérie dans le cadre de ce partenariat.

Dans un premier temps, les produits seront commercialisés par ENAPHARM, qui aura la somme de nos produits biogalens. Dans un deuxième temps, lorsque l'usine sera opérationnelle, nous fabriquerons l'ensemble de la gamme retenue par la nomenclature algérienne, ici sur place.

Dans l'immédiat, notre partenaire achètera des médicaments de produits

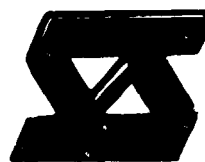
finis. L'usine sera opérationnelle dans 3 ans, et le médicament sera complètement algérien.

Les médicaments seront disponibles en Algérie au début de janvier.

Le grand problème qui se pose pour les partenaires étrangers, c'est l'attente des législatures pour voir plus clair. Nous avons finalisé tous nos contrats avec l'Algérie sans attendre cet aspect politique qui nous intéresse moins.

Propos recueillis par
Amar AOUIMER

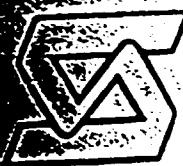
Présentation de l'entreprise et perspectives de développement



ADAL sa

société par actions au capital de 80 000 000 DA.

siège social : Ain D'heb - MEDEA

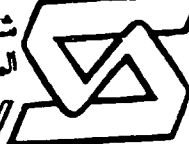


SAIDAL sa

société par actions au capital de 80 000 000 DA.
siège social : Ain D'heb - MEDEA

شركة مساهمة برأس مال قدره 80 000 000 دج
المقر الاجتماعي : عين الذهب - المدينة

سالم



Antérieurement chargée, par l'Etat Algérien, en sa qualité d'Entreprise Nationale de Production Pharmaceutique, du monopole de la fabrication des produits pharmaceutiques destinés à la médecine humaine et vétérinaire, SAIDAL s'est transformée, à compter du 15.02.89, en société par actions.

Son capital, fixé à 80 millions de Dinars Algériens, est réparti entre trois " Fonds de Participation " :

- Fonds Chimie, Pétrochimie et Pharmacie : 40 %
- Fonds Mines, Hydraulique et Hydrocarbures: 30%
- Fonds Biens d'Equipement : 30%

Ces Fonds de Participation sont organisés et fonctionnent sensiblement de la même façon que les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe (SICAF) françaises.

SAIDAL SA. est donc dotée d'un Conseil d'Administration qui est responsable devant l'Assemblée des Actionnaires et Monsieur BELKEBIR Mouloud en est le Président, en même temps que le Directeur Général de l'Entreprise, avec le titre de Président Directeur Général.

Le Décret du 18 Octobre 1988 a supprimé les monopoles économiques en Algérie mais il n'en reste pas moins que, jusqu'à présent, SAIDAL SA. y est la seule entreprise de production de médicaments.

Qui plus est, elle a été chargée par le Gouvernement de la conception et de la mise en oeuvre d'un Plan Directeur de Développement de l'Industrie Pharmaceutique en Algérie dont nous parlerons plus loin.

PATRIMOINE ACTUEL DE L'ENTREPRISE

Le patrimoine actuel de SAIDAL SA. se compose de:

1. trois unités de production de spécialités pharmaceutiques, soit:

1.1. l'unité BIOTIC (Kouba /Alger)

dont la production a dépassé 10 millions d'unités-vente en 1988 pour un chiffre d'affaire de 66 millions de Dinars;

1.2. L'unité EL HARRACH (El Harrach /Alger)

qui a produit, en 1988, 12 millions d'unités- vente pour un chiffre d'affaire de 36 millions de dinars;

1.3. l'unité PHARMAL (Dar El Beida/Alger)

dont le chiffre d'affaire en 1988 s'est élevé à 82 millions de dinars, pour une production dépassant les 20 millions d'unités-vente.

Rappelons, en passant, qu'un plan de rationalisation de ces trois unités a été élaboré qui, par le biais d'investissements mineurs et d'une formation de recyclage des personnels, vise à doubler leur production en fin d'opération.

La gamme de production de ces trois unités comprend 210 produits pharmaceutiques, fruits, dans leur quasi-totalité, du travail de recherche et de développement de l'Entreprise, c'est à dire issus d'une technologie exclusivement algérienne.

Pratiquement, toutes les formes galéniques sont produites par ces unités :

- poudres, granulés, gélules, comprimés et dragées pour les formes dites "sèches".
- sirops, solutés, suspensions, collutoires, ampoules buvables et solutions en ce qui concerne les formes liquides.
- pommades, crèmes, dentifrices et suppositoires pour les "pâteux";
- solutés massifs et ampoules injectables pour ce qui est des "stériles".

Chacune de ces unités possède, évidemment, son laboratoire de contrôle et sa structure Assurance de Qualité.

2. une unité de recherche et de développement (U.R.M) fer de lance de l'Entreprise, qui est chargée de constituer et d'augmenter le capital technologique de SAIDAL SA. par la formulation de nouveaux produits génériques et l'élaboration des dossiers techniques et scientifiques correspondants.

Notons, par ailleurs, que l'U.R.M. sert aussi de support technique aux unités de production et intervient sur toute sollicitation de ces dernières.

Ajoutons enfin que l'U.R.M. dispose d'un équipement scientifique et technique très sophistiqué comprenant des structures pilotes et qu'avec l'extension prévue par le plan de développement (voir plus loin), l'Entreprise disposera là d'un outil scientifique sans prix.

3. un complexe intégré de production d'antibiotiques qui s'étend sur une superficie de 16,5 hectares.

Précisons que ce complexe produit, à partir de milieux de culture, les antibiotiques en vrac qu'il utilise, à un stade ultérieur, comme bases dans la composition des spécialités pharmaceutiques de sa gamme.

Il s'articule en :

- A - une structure de production d'antibiotiques en vrac composée de neuf (9) fermenteurs totalisant une capacité de 1170 m³;
- une unité d'extraction de pénicillines;
- une unité d'extraction des autres antibiotiques;
- une unité de semi-synthèse chimique;
- un atelier de chlorhydrates.

La gamme d'antibiotiques retenue pour la production est la suivante :

- Pénicilline G
- Pénicilline V
- Tétracycline
- Oxytétracycline
- Streptomycine

et, issus de la semi-synthèse:

- Ampicilline trihydrate
- Ampicilline sodique stérile
- Oxacilline
- Pénicilline G procaïne
- Pénicilline G benzatine
- Extencilline.

- B - une structure de production de spécialités pharmaceutiques composée de deux unités de production distinctes : l'une pour les produits pénicilliniques, la seconde pour les autres antibiotiques.

Les formes pharmaceutiques dans lesquelles sont présentées ces spécialités sont les suivantes: comprimés, gélules, sirops, pommades, ampoules injectables et sirops secs.

Les capacités de production de ce complexe, en ce qui concerne les antibiotiques en vrac, dépassent les 300 tonnes/an.

Pour ce qui est des spécialités pharmaceutiques elles s'élèvent à 125 millions d'unités-vente.

PRODUCTION DE L'ENTREPRISE - CHIFFRE D'AFFAIRE

Pour l'année 1988, le chiffre d'affaire de l'Entreprise s'est élevé à 337 millions de Dinars algériens pour une production de 66 millions d'unités-vente.

Les résultats sont en progression constante et régulière depuis 1985.

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

SAIDAL SA est chargée, par le Gouvernement, de la réalisation du plan de développement de l'industrie pharmaceutique en Algérie.

Ce plan de développement, approuvé par le Gouvernement le 20 janvier 1986, a pris naissance à partir d'un plan directeur, élaboré avec la collaboration de l'ONUDI, qui projette le développement de l'industrie pharmaceutique en Algérie au cours des vingt (20) prochaines années.

L'idée maîtresse qui a guidé cet important travail de conception, auquel ont participé plus de vingt (20) experts de l'ONUDI, était que ce plan devait "...conduire à la naissance d'un ensemble industriel cohérent, assurant une réduction importante de la dépendance vis à vis de l'étranger, permettant la valorisation et l'intégration des ressources nationales et orienté vers la satisfaction des besoins prioritaires de santé publique".

Dans ce cadre, des études d'experts ont été réalisées dans les domaines suivants :

- la consommation des médicaments ;
- l'obtention des matières premières par synthèse chimique, culture de plantes médicinales et utilisation de substances bioactives d'origine animale ;

- la transformation en spécialités pharmaceutiques ;
- le transfert de technologies et de techniques modernes de gestion ;
- la formation et le perfectionnement des personnels ;
- le développement des industries annexes ;
- l'établissement de programmes de production basés sur une liste de médicaments essentiels adaptés à la pathologie algérienne.

Dans sa conception finale, le Plan de Développement a retenu les projets suivants :

1. rationalisation des unités anciennes de SAÏDAL SA de façon à doubler leur capacité de production ;
2. réalisation de six (06) unités modulaires (UM) de production de spécialités pharmaceutiques ;
3. réalisation d'une unité-pilote de synthèse chimique ;
4. réalisation de trois (03) unités de production de solutés massifs ;
5. réalisation de trois (03) unités vétérinaires ;
6. réalisation de trois (03) unités de recherche (biotechnologie, synthèse chimique et extraction végétale) ;
7. réalisation d'une unité de synthèse chimique ;
8. réalisation d'une unité-pilote d'extraction végétale ;
9. réalisation d'une unité d'extraction végétale ;
10. réalisation de trois (03) ateliers régionaux de maintenance ;
11. extension de l'unité de recherche en technique pharmaceutique.

Ce Plan de Développement nécessitera un investissement de l'ordre de 5 milliards de dinars (environ 770 milliards de liras italiennes) pour une multiplication des capacités de production de l'industrie pharmaceutique algérienne par 19.

La mise en oeuvre de ce plan a commencé, au niveau de SAÏDAL SA au début de l'année 1986.

Le Plan à Moyen Terme de SAIDAL SA retient, comme date de mise en activité (entrée en production) des premiers projets, les dates suivantes :

- Solutés Massifs ONUDI - 4ème trimestre 1990
- Contraceptifs Oraux - 1er trimestre 1992
- Extension U.R.M.T.P. - 1er trimestre 1992
- Solutés Massifs I - 2ème trimestre 1992
- Unité Vétérinaire I - 4ème trimestre 1992
- Unité Modulaire I - 1er trimestre 1993
- Unité Modulaire II - 3ème trimestre 1994
- Unité-Pilote Synthèse Chimique - 1er trimestre 1995
- Unité Modulaire III - 1er trimestre 1997

PERSPECTIVES DE COOPERATION AVEC L'INDUSTRIE ITALIENNE.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce très ambitieux plan de développement, SAIDAL SA. est prête à étudier tout type de coopération avec les industriels étrangers et, particulièrement, avec l'industrie pharmaceutique italienne dont la réputation n'est plus à faire.

Dans cette perspective, tous les projets retenus par le plan de développement et cités plus haut peuvent être réalisés dans le cadre d'une collaboration algéro-italienne à l'exception, évidemment, de ceux dont la réalisation est déjà entamée.

Les types de coopération sont divers et laissés à l'imagination et à l'appréciation des éventuels postulants.

Cependant, SAIDAL SA. privilégie le système d'association dans un cadre de constitution de sociétés mixtes de production.

La législation algérienne en la matière a été récemment complétée dans le sens de la libéralisation de façon à faciliter la constitution de ces sociétés mixtes et SAIDAL SA. est désireuse de profiter de ces nouvelles dispositions pour développer sa coopération avec l'industrie pharmaceutique italienne qui pourrait, par ce biais, conserver d'abord, puis augmenter, sa part du marché algérien du médicament en y ajoutant tous les avantages du statut de producteur local associé.

SAIDAL SA.

ANNEXE 6

RÔLE D'ANIMATION INDUSTRIELLE DE L'ETAT

Note de réflexion

Le Ministère de l'Industrie et la délégation à la PMI ont à gérer une situation nouvelle fondée sur des relations de partenariat entre l'Etat et le secteur industriel, public, à participation de fonds publics, ou privé. Il appartient, notamment, à l'Administration, et outre ses fonctions de réglementation et de contrôle, d'inspirer des stratégies industrielles, développer et promouvoir des méthodes, accompagner les acteurs économiques. Pour cela des outils et des pratiques doivent être mis en place. Ce peut être le rôle de l'ONUDI d'aider à leur conception et à leur mise en pratique.

Inspirer des stratégies industrielles

L'Etat (le Ministère de l'Industrie) assure une fonction de cohérence entre les acteurs économiques, et notamment industriels.

La détermination d'une stratégie industrielle est en premier lieu fondée sur la connaissance, l'analyse, et la prise en compte de déterminants (au sens d'éléments qui déterminent, restreignent les degrés de liberté) de l'opérateur économique. Il s'agit par exemple :

- de déterminants juridiques et réglementaires. l'entreprise se développe dans un réseau de contraintes repérées par le droit des affaires : les contrats, le droit fiscal, le droit de l'urbanisme, le droit de l'environnement, le droit social, le droit pénal économique, qu'elle ne peut pas ignorer

- de déterminants micro-économiques et financiers : des équilibres économiques fondamentaux de l'entreprise et leur traduction selon des présentations comptables, des équilibres financiers et leurs effets sur la relation entre l'entreprise et l'environnement financier.

- de déterminants technologiques : l'entreprise est animée par l'exploitation d'un potentiel technologique constitué d'un flux entrant : la veille technologique, les transferts de technologie, la R et D, l'innovation, et d'un flux sortant : l'obsolescence et les mutations technologiques

(1) Document remis informellement au Ministère de l'Industrie.

- de déterminants méso-économiques. L'insertion de l'entreprise dans son contexte local et régional, qu'il s'agisse de l'organisation de ses relations industrielles : la sous-traitance, le recours aux services, les marchés de proximité, de sa politique de l'emploi, au sein d'un bassin de main d'oeuvre : recrutement, qualifications, conversion, de son rapport à l'urbanisme : infrastructure, desserrement urbain, aménagement des zones d'activités, de son rapport à l'environnement, ou encore de son poids politique et social dans la cité et la région.
- de déterminants macro-économiques, constitués des politiques économiques nationales ; taux d'intérêts, taux de changes et réglementation du commerce extérieur, fiscalité, commandes publiques, incitations directes au développement et à la localisation etc ...

L'ensemble de ces éléments constitue la base des données auxquelles un opérateur économique, quel qu'il soit, devra confronter ses propres impulsions et projets, afin de transformer ceux-ci en une politique rationnelle et explicite.

Cet exercice est rarement à la portée des entreprises au niveau de l'analyse (difficulté de collecter et d'agréger des données) comme celui de la synthèse (défaut de méthodologie et de pratique). Il est nécessaire de disposer d'une capacité de médiation, habituellement constituée de l'Administration (le Ministère de l'Industrie, la Délégation à la PMI, des agences techniques spécialisées dans les problèmes d'innovation, de productivité, de formation, de gestion d'énergie etc ...) des organisations professionnelles et consulaires, des conseils privés, voire des collectivités locales.

Quelle que soit la répartition des fonctions et des moyens, selon l'option plus ou moins centralisée ou libérale qui est choisie, les services de l'Etat ont évidemment ce rôle d'accompagnement des politiques industrielles. Ceci d'autant plus, dans le cas de l'Algérie, où il s'agit également d'accompagner le passage délicat d'une pratique centralisée et autoritaire à une relation fondée sur l'autonomie de décision dans un schéma organisé et cohérent. Il s'agit en fait de mettre en place les repères, les points d'ancrage, constitués par des systèmes d'information, des points focaux de réflexion, des structures de concertation et d'animation, des centres de ressources techniques sur lesquels l'Etat, les organismes intermédiaires, et les opérateurs économiques pourront fonder leur stratégie commune.

Dans ce contexte, le rôle de l'ONUDI ne sera pas d'intervenir directement auprès des opérateurs économiques sauf par délégation, mais plutôt d'accompagner les services de l'Etat : Ministère de l'Industrie, la délégation à la PMI pour développer et promouvoir des méthodes et outils d'accompagnement.

Développer et promouvoir des méthodes d'accompagnement

Nous retiendront, parmi d'autres, sept domaines dans lesquels peut se développer une politique partenariale entre les services de l'Etat et les opérateurs économiques. Nous entendons par opérateurs économiques aussi bien les entreprises industrielles que les services qui s'y appliquent, les services opérationnels des collectivités locales, en matière d'aménagement d'équipements par exemple, les structures de formation, les sociétés d'ingénierie et de conseil.

L'existence d'un système d'information constitue l'une des premières conditions d'une réflexion organisée, qu'il s'agisse des " déterminants " de stratégie industrielle qui ont déjà été évoqués ou de l'état des lieux de l'économie et de l'industrie nationales. Sources statistiques nationales et internationales, banques de données, rapports de commissions permanentes d'ordre sectoriel, thématique, ou conjoncturel doivent être exploitées et concentrées au niveau du Ministère de l'Industrie afin qu'il puisse orienter, encourager ou déconseiller des décisions de stratégies industrielles. Concrètement, la mise en oeuvre de ce projet peut s'appuyer sur la conception d'un système d'ensemble et l'indication des sources pertinentes, et d'autre part, sur la rédaction de notes circonstanciées, à l'appui de toute décision ou prescription importante.

Les services de l'Etat ont aussi un rôle d'animation du tissu industriel, lorsqu'il s'agit, par exemple, de tendre à la cohérence d'une filière en encourageant la création de chaînons manquants, de justifier et accompagner une politique de délestage, de susciter le développement d'une infrastructure de services industriels, de gérer au mieux les aspects publics d'un processus de conversion. Pour mener à bien ces actions, les Pouvoirs publics doivent disposer de l'information nécessaire (voir paragraphe précédent) mais également bénéficier de l'expérience de situations diverses, dans le temps et dans l'espace, qui peut leur être apportée sous forme de missions de conseil.

Il appartient également à l'Etat de promouvoir des centres de ressources technologiques soit sous la forme de pôles d'excellence concentrés, par exemple les centres techniques, les centres de recherche et d'innovation, soit et dans tous les cas, sous la forme de réseaux constitués entre des entreprises, des laboratoires, des universités, dont il appartient aux Pouvoirs Publics d'assurer ou de faire assurer l'animation. Dans ce domaine, des missions ponctuelles peuvent avoir pour objet, sur un thème ou une circonstance déterminés, de participer à cette cohérence. Dans un contexte de développement, il est très important de pouvoir mobiliser rapidement et concrètement les compétences disponibles autour d'un problème ou d'un projet.

Dans un domaine voisin de préoccupation, la relation Université - industrie, et plus généralement la cohérence et la mise en synergie de la formation et de ses applications industrielles, sont du ressort de l'action publique. Cette action peut être effectuée sur le mode de la prescription, en direction des structures de formation, ou par la mise en oeuvre d'initiatives de formation première ou continue. Une aide peut être apportée au Ministère de l'Industrie et à la Délégation à la PMI sous forme de conseils sur l'ingénierie de la formation appliquée à l'industrie, par exemple la création de centres de formation ou d'écoles d'ingénieurs, qui peuvent relever de l'industrie, ou de formation entrepreneuriale qui peut relever de la délégation à la PMI.

La relation entre le développement industriel et l'aménagement du territoire est évidente. Sa mise en pratique implique la maîtrise d'un certain nombre d'outils d'aménagement tels que ceux relatifs à l'organisation des zones d'activités : dimensionnement, vocation, organisation, services, politique de communication et aux procédures qui permettent de les mettre en oeuvre (par exemple la ZAC). On peut parler aussi de parcs d'activités, centres d'affaires, technopoles, pépinières d'entreprises. Il convient d'ajuster les concepts aux réalités et aux besoins et d'organiser la relation avec les opérateurs publics ou privés : aménageurs, maîtres d'ouvrages publics, financeurs, syndicats d'entreprises, entreprises. Il y a là toute une méthodologie pouvant faire l'objet de missions de conseil et d'accompagnement auprès de ministères, délégations ou organismes intermédiaires d'aménagement ou de financement.

Le rôle de l'Etat et de ses fonctions déconcentrées est aussi de mettre en oeuvre une politique contractuelle avec les opérateurs économiques, voire tripartite en incluant des collectivités locales. Dans son aspect de développement et de promotion industriels, cette politique contractuelle peut porter sur des projets sectoriels ou sur des questions transversales (formation, environnement, infrastructure etc ...). Dans tous les cas, l'intérêt est notamment de rassembler et mobiliser des acteurs économiques ou autres qui n'ont pas vocation naturelle à se rencontrer et à débattre de questions de fonds. Là encore, il est possible d'apporter de l'extérieur méthodes de travail et expérience.

Enfin, l'Etat doit évidemment être associé et impulser le processus de création d'entreprises. Il lui appartient de diffuser les informations sur les centres de ressources pertinents, d'encourager des parrainages, en particulier des entreprises publiques, d'organiser des sources de financement adaptées (capital-risque, garanties, crédit-bail), d'aménager la fiscalité et les incitations. Un ensemble de conseils et de données d'expérience peuvent être apportés aux services compétents.

En Algérie, le contexte dominant constitué par les grandes entreprises publiques d'une part, l'esprit de la réforme d'autre part, conduit à considérer comme principal champ d'action celui de la restructuration du tissu industriel, notamment dans la relation qui peut s'établir entre l'insertion des grandes entreprises dans l'économie de marché et la promotion d'un tissu industriel intersticiel.

Dans ce contexte, la relation qui a été décrite entre l'Etat et les opérateurs économiques peut prendre toute sa dimension s'agissant par exemple :

- de l'accompagnement à la définition d'une stratégie de firme

Sur la base d'un système d'information complet et fiable, aider les entreprises à définir et expliciter leur stratégie : recentrage sur un métier, diversification à partir d'un marché, diversification à partir d'une technologie maîtrisée, croissance externe, valorisation d'un système de partenariat et de sous-traitance nationale, insertion dans un système de production multinational etc ...

A partir de ces stratégies basiques se déclinent des stratégies technolo-giques, sociales et de ressources humaines, financières, commerciales ou de localisation.

- de l'accompagnement d'une politique de conversion

Le terme de conversion s'entend au sens large, incluant la solution de problèmes internes de réhabilitation ou de modernisation technologique, de qualification, et de processus de production et de distribution, de restructuration financière.

Il comprend aussi le traitement de l'environnement, portant par exemple sur les instruments de formation-qualification, l'implication du système financier, la création de procédures juridiques adaptées, l'aménagement d'espaces industriels. Cette double démarche doit conduire à la création d'un tissu industriel intermédiaire constitué de PMI, de services industriels et tertiaires. Pour y parvenir, l'action de la grande entreprise, porteuse de ressources commerciales, technologiques, humaines, à même de favoriser un essaimage contrôlé, et le soutien de l'administration détentrice d'une capacité de mise en cohérence, d'ouverture sur l'extérieur, et d'un pouvoir sur l'environnement, sont complémentaires

- de l'accompagnement du développement d'un espace intermédiaire

C'est l'espace des opérateurs à même d'assurer les fonctions d'intermédiation qui ont déjà été évoquées :

* Développement technologique : de la création à la gestion de la technologie.

Ce thème concerne :

- l'aide à la veille technologique
- l'aide à la R et D et à l'innovation
- la mise en place de méthodes et pratiques d'évaluation et de transfert de technologie (notamment venant de l'étranger)
- la protection industrielle : interface avec les organismes spécialisés et aide à l'élaboration des contrats de licence
- alerte à l'obsolescence

La structure de développement technologique peut comporter un échelon local, généraliste, de proximité, relayant une structure spécialisée de niveau national.

Elle est le relai en direction des pôles d'excellences qui peuvent être des grandes entreprises nationales détentrices d'un savoir-faire, des entreprises étrangères, des centres techniques quelle que soit leur localisation, les universités et structures de formation

* Aménagement de l'espace

La promotion, et éventuellement la gestion de l'immobilier industriel qu'il s'agisse des zones d'activités ou des immeubles, peut être prise en charge par des structures spécialisées dont le positionnement doit être défini par rapport à l'Etat et aux collectivités locales. Elle peut mettre en jeu des opérateurs privés. L'organisation de l'espace industriel peut se concevoir au niveau local, du bassin d'emploi, ou d'une région plus étendue

* Financement

Les opérateurs financiers existent. Ils leur appartient de développer des fonctions spécifiques à la PMI :

- aide au start up : prêts participatifs, portages, capital-risque
- aide au développement : aide au financement de l'accroissement de besoin de fonds de roulement
- financement des immobilisations en crédit classique ou crédit-bail
- mobilisation des comptes clients : escomptes, nantissement de créances, mobilisation de créances nées sur l'étranger.

* Aide à la création et au développement d'entreprise

C'est le rôle assigné à la future Agence Nationale pour le Développement de la PMI.

* Partenariat

C'est une composante importante du développement technologique et commercial de l'entreprise algérienne, par la voie de :

- transferts de technologie
- cession de licence
- accords commerciaux liés : fournitures de composants dans une intégration progressive, buy-back, sous-traitance, co-traitance.

L'installation d'un délégué dans la structure de l'ONUDI-Paris, en relation avec les partenaires sectoriels et régionaux en France, et avec les entreprises algériennes répondra à cette ambition. Il en est de même pour d'autres pays européens, et pour les partenariats internes au maghreb.

adresse : C.C.I. Palais des expositions EL-Marrach
 Tél: (2132) 766652/758023/757464 Fax : (2132)767203 Telex 61582

1. NATURE ET OBJET

Etablissement financier

La SOFIN est un établissement financier. Son capital est détenu par la Société d'Investissement et de Financement d'Algérie (IPA).

L'objet de SOFIN est de fournir tous les services financiers requis pour monter des projets industriels économiquement viable et profitables pour tous les partenaires. La SOFIN vise en particulier le développement du partenariat industriel et notamment le montage de joint-ventures.

Joint-Venture

La SOFIN s'attache à monter, en l'absence de toutes contraintes, des projets rentables prenant en ligne de compte l'environnement local et toutes les ressources et atouts dont dispose l'Algérie.

Elle assure un service conseil spécialisé en matière de création d'entreprises mixtes et d'ouverture de nouveaux marchés.

2. CRITERES D'INTERVENTION

Les interventions de la SOFIN prennent en compte les critères suivants :

Interêts des Partenaires

- Rentabilité du projet
- Exploitation optimale des ressources mobilisées
- Qualité & Fiabilité des Intervenants et des Partenaires
- Equilibre Financier du projet sur le plan devises
- Intérêts et profits des partenaires

Ces critères sont appliqués de manière flexible et pragmatique. Etudiés au cas par cas, ils sont pondérés en fonction de la nature et des particularités de chaque projet.

3. CHOIX DES PARTENAIRES

Partage des Risques & Profits attendus

La SOFIN peut intervenir aux côtés de partenaire Algériens et/ou étrangers. La qualité, le sérieux et la fiabilité des partenaires industriels et commerciaux sont essentiels au succès des projets

C'est pourquoi, il nous semble indispensable d'impliquer les partenaires dans un processus de partage, équitable des risques et des profits attendus.

C'est là que le terme PARTENARIAT trouve tout son SENS

4. FORMES ET SECTEURS D'INTERVENTION

La SOFIN apporte son concours à toute entreprise ou institution de tout pays qui souhaite développer des affaires avec des partenaires algériens en Algérie bien sûr mais aussi à l'étranger. Pour le choix des entreprises, la SOFIN est attentive à plusieurs aspects:

Capacités et Solvabilité

- la réputation et le sérieux
- les capacités technologiques et managériales
- les capacités financières ou la solvabilité
- l'expérience internationale

La SOFIN participe par le biais de ses membres actionnaires à toute forme de financement (à court moyen et voire long terme). Elle peut notamment :

- mobiliser des ressources financières locales ou en devises.
- faire bénéficier de prêts à moyen terme éventuellement convertibles en actions.
- apporter des garanties

Recherche de Partenaires détenteurs de savoir-faire et/ou de capitaux

Par ailleurs, la SOFIN peut aussi contribuer à l'obtention de capitaux complémentaires et aux montages financiers de projets.

Son rôle s'étend aussi à la recherche de partenaires financiers détenteurs de capitaux ou industriels détenteurs de savoir-faire et de technologies.

Vastes Champs Sectoriels

Le champ sectoriel des interventions de la SOFIN est très large.

Elle peut aussi bien monter des joint-ventures de production industrielle, agro-alimentaire ou minière tout comme des sociétés de services techniques, commerciaux ou autres.

5. INFORMATIONS ET CONSEILS

Conseils Financiers Juridiques et Fiscaux

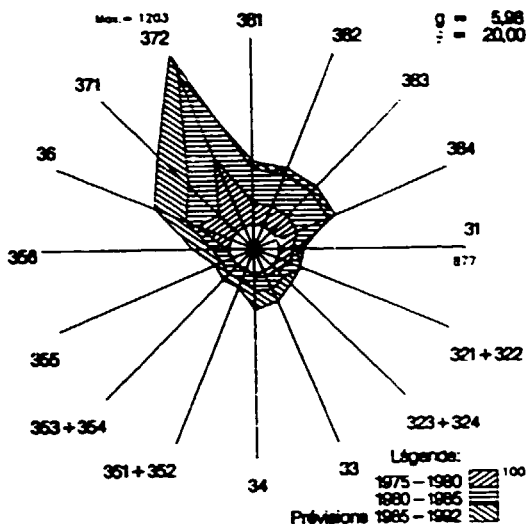
La SOFIN est attentive au cas des petites et moyennes entreprises (PME/PMI) intéressées par la création de joint-ventures ou toutes autres formes de partenariat.

La SOFIN peut apporter des conseils, des contacts ou assistance et diverses sources d'informations utiles à leur éclosion ou expansion.

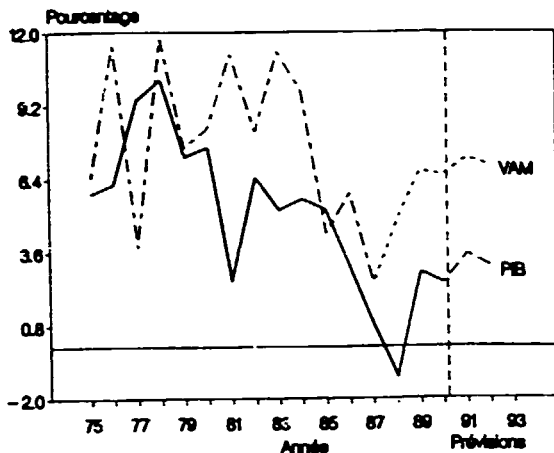
Ces conseils peuvent notamment porter sur le financement de projets, l'équilibre en devises la trésorerie ou tout autre aspect juridico-fiscal.

ALGERIE

Changements structurels dans l'industrie
(Indice de la valeur ajoutée: 1975=100)



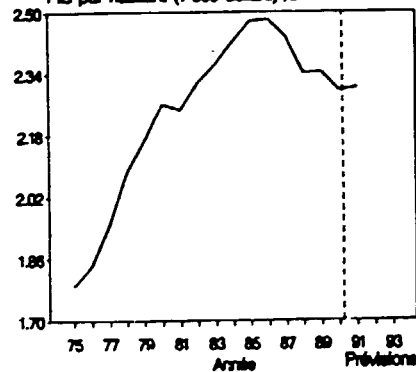
Taux annuel de croissance du PIB et de la VAM
(Prix constants de 1980)



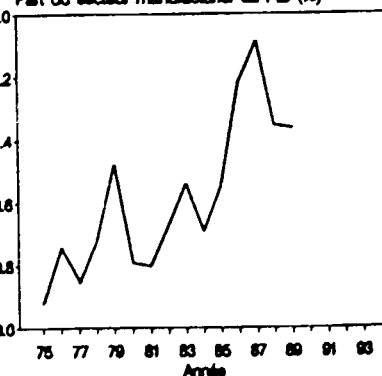
Source: Bureau de statistique de l'ONU.
Estimation établie par l'ONUDI, Service des questions globales et de l'analyse des politiques.

	1980	1985	1989
PIB :/cn.c (en millions de dollars de 1980)	42342	53959	56895
Par habitant (en dollars de 1980) /cn.c	2259	2477	2342
Part du secteur manufacturier (%) /cn.prix courants	9,8	10,8	11,5 /e
SECTEUR MANUFACTURIER			
Valeur ajoutée /cn.c (millions de dollars de 1980)	3286	5028	6090 /e
Indice de la production industrielle	100	152	161 /e
Valeur ajoutée (en millions de dollars)	3544	6157	5997 /e
Production brute (en millions de dollars)	9122	13550 /e	13765 /e
Emploi (en milliers de personnes)	312	400 /e	467 /e
-RENTABILITE (en % de la production brute):			
Consommation intermédiaire (X)	60	55 /e	56 /e
Traitements et salaires (X)	22	25 /e	28 /e
Excédent net d'exploitation (X)	18	20 /e	16 /e
-PRODUCTIVITE (en dollars)			
Production brute/travailleur	29246	33907 /e	29445 /e
Valeur ajoutée/travailleur	11682	15406 /e	12828 /e
Salairé moyen	6523	8521 /e	8199 /e
-INDICES STRUCTURELS			
Changement structurel θ (moyenne sur 5 ans. degrés)	3,88	3,75	1,66 /e
en % de θ moyen en 1970-1975	72	70	31 /e
Taux de croissance/changement structurel	2,52	2,00	1,25
Degré de spécialisation	14,6	13,7	13,5
-VALEUR AJOUTEE (en millions de dollars):			
311 Industries alimentaires	655	852	847 /e
313 Fabrication des boissons	135	176	185 /e
314 Industrie du tabac	176	229	211 /e
321 Industrie textile	291	450	399 /e
322 Articles d'habillement	234	362	319 /e
323 Articles en cuir et en fourrure	52	80	84 /e
324 Fabrication de chaussures	90	140	146 /e
331 Bois et produits du bois	120	205	216 /e
332 Meubles et accessoires	57	97	101 /e
341 Papier et articles en papier	143	242	265 /e
342 Imprimerie et édition	16	27	30 /e
351 Industrie chimique	14	25	26 /e
352 Autres produits chimiques	93	167	172 /e
353 Raffineries de pétrole	83	150	149 /e
354 Dérivés du pétrole et du charbon	4	7	8 /e
355 Industrie du caoutchouc	17	30	30 /e
356 Ouvrages en matière plastique	34	61	66 /e
361 Grès, porcelaines et faïences	10	14	15 /e
362 Industrie du verre	36	51	55 /e
369 Autres produits minéraux non métalliques	355	497	543 /e
371 Sidérurgie	323	727	795 /e
372 Métaux non ferreux	19	42	47 /e
381 Ouvrages en métaux	266	598	496 /e
382 Machines non électriques	46	106	87 /e
383 Machines électriques	123	278	231 /e
384 Matériel de transport	181	407	338 /e
385 Matériel professionnel et scientifique	30	67	56 /e
390 Autres industries manufacturières	42	72	72 /e

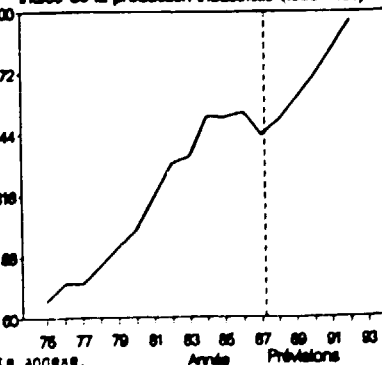
PIB par habitant (1 000 dollars) /c



Part du secteur manufacturier au PIB (%)



Indice de la production industrielle (1980=100)



BIBLIOGRAPHIE

- * PNUD - 6ème programme de pays 1992 - 1996
- * Rapport de la 2ème IDDA - ONUDI
- * Documents de projets ONUDI (Bourse de sous-traitance, outillages)
- * Etudes sectorielles agro-alimentaires en Algérie.
- * Modernisation et restructuration des industries manufacturières du Maroc en particulier des industries agro-alimentaires.
- * Industrial restructuring demonstration project (Banque Mondiale).
- * L'accroissement de la production et maîtrise de la pollution des engrais chimiques par le renforcement des capacités d'études de la société ASMIDAL.
- * L'accroissement de la production et maîtrise de la pollution dans le secteur pétro-chimique par le renforcement des capacités d'études de l'ENIP.
- * Entrevue de Monsieur Alain NICKELS avec Monsieur B. DUSSERT - Banque Mondiale - le 9 Mai 1991
- * Le diagnostic de l'entreprise - Guide méthodologique pour consultants